



Bulletin Officiel

N°6346 Vendredi 30 Avril 2021

www.cmf.tn26^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	3
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES AGO	4
TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19	7

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET SPÉCIALES

ASSURANCES BIAT	8
COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPÉENNE VIE -CARTE VIE-	9
SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE-	10
SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE- AGS	11
AL HIFADH SICAV	12
TUNISO-EMIRATIE SICAV	13
MAXULA PLACEMENTSICAV	14
SICAV BH OBLIGATAIRE	15
SICAV BH CAPITALISATION	16

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

ASSURANCES BIAT	17
COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPÉENNE VIE -CARTE VIE-	20
SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE-	22

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

OFFICE PLAST	25
--------------	----

INFORMATIONS POST AGO-AGE

ATTIJARI BANK AGO	27
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT- AGO	36
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT- AGE	42

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV L'EPARGNANT 44

APPELS À CANDIDATURE

SIAME : POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES 46

SIAME : POSTE D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 50

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT- 54

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT- 55

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD -MPBS- 56

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *(mise à jour en date du 31/03/2021)*

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- ASSURANCES BIAT
- COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE VIE - CARTE VIE-
- DELICE HOLDING
- AL HIFADH SICAV
- TUNISO- EMIRATIE SICAV
- MAXULA PLACEMENT SICAV

ANNEXE VI

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- DELICE HOLDING

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2021, au plus tard le 20 Avril 2021.

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

2021 - AC - 025

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUÉ DU CMF

**RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV
A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

2021 - AC - 010

COMMUNIQUÉ DU CMF

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID-19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID-19.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Assurances BIAT

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 27 mai 2021 à 9h00 au siège social d'Assurances BIAT sis à Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis, et ce pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2020.
- ✓ Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2020.
- ✓ Approbation des Conventions réglementées conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales.
- ✓ Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020.
- ✓ Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2020.
- ✓ Affectation des résultats de l'exercice 2020.
- ✓ Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2020.
- ✓ Fixation des allocations servies aux membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2020.
- ✓ Renouvellement du mandat d'un administrateur.
- ✓ Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes.
- ✓ Prise de connaissance des fonctions et responsabilités occupées dans d'autres sociétés par le :
Président du Conseil, les administrateurs, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint.
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au Siège Social de la Société dans les délais légaux.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Le conseil d'administration tenu le 05/04/2021 convoque les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Ordinaire le 27 Mai 2021 à 10 H au siège sociale de la société ; Immeuble CARTE Lot BC4 Entrée B Centre Urbain Nord 1082, Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers et du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2020 ;
- ✓ Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées ;
- ✓ Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2020 ;
- ✓ Quitus aux administrateurs ;
- ✓ Fixation des jetons de présences et de la rémunération du comité d'audit interne ;
- ✓ Nomination des nouveaux administrateurs ;
- ✓ Pouvoirs.

2021- AS -0490

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE-
Siège social : 12, Avenue du Japon-Montplaisir-BP29-1073 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu **le Vendredi 21 Mai 2021 à 10H30 mn** à l'Institut Arabe Des Chefs D'entreprises « IACE » Tunis.

La tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, peut être organisée le cas échéant à distance si la situation sanitaire du pays ne s'améliore pas. Dans ce cas les consignes de votes seront publiées au plus tard le 05 Mai 2021

L'ordre du Jour est comme suit :

- ✓ Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020.
- ✓ Lecture et approbation des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2020 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
- ✓ Approbation des états financiers de l'exercice 2020.
- ✓ Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2020.
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice 2020.
- ✓ Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités émanant du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020.
- ✓ Approbation de la nomination du représentant des petits porteurs au Conseil d'Administration pour la période 2021, 2022 & 2023.
- ✓ Approbation de la nomination des administrateurs indépendants au Conseil d'Administration pour la période 2021, 2022 & 2023.
- ✓ Pouvoir pour accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité

Remarque :

- Conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts, seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.
- Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.
- Tout actionnaire pourra se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société cinq jours avant la date de l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires au siège de la Société sis 12 Avenue Du Japon Mont plaisir 1073 Tunis.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE-
Siège social : 12, Avenue du Japon-Montplaisir-BP29-1073 Tunis

Les Actionnaires minoritaires de la Société Tunisienne de Réassurance « **Tunis Re** » sont convoqués à l'Assemblée Générale élective qui aura lieu **le Vendredi 21 Mai 2021 à 09H00 mn**, à l'Institut Arabe Des Chefs D'entreprises « IACE » Tunis.

La tenue de l'Assemblée Générale élective, peut être organisée le cas échéant à distance si la situation sanitaire du pays ne s'améliore pas. Dans ce cas les consignes de votes seront publiées au plus tard le 05 Mai 2021

L'ordre du Jour est comme suit :

1- Election d'un membre représentant les petits porteurs au Conseil d'Administration pour la période 2021, 2022 & 2023 parmi les candidats agréés par l'autorité de tutelle.

NB : Par actionnaire minoritaire il est entendu :

- Les actionnaires personnes physique dont la participation ne dépassant pas **0,5%** du capital social
- Les actionnaires personnes morales dont la participation ne dépassant pas **5%** du capital social

Remarque : les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AL HIFADH SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°24-2007 du 5 décembre 2007
Siège social: Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

Les actionnaires de « AL HIFADH SICAV » sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 25 mai 2021 à 10 heures au siège social de la Tuniso-Séoudienne d'Investissement -TSI-, situé au Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- Tunis- à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31/12/2020;
2. Quitus aux administrateurs;
3. Affectation du résultat de l'exercice et fixation de la date de mise en paiement des dividendes;
4. Fixation du montant des jetons de présence ;
5. Pouvoir.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNISO-EMIRATIE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 45 -2006 du 8 novembre 2006
Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra - 1002 Tunis

Les actionnaires de TUNISO-EMIRATIE SICAV sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **18 mai 2021 à 10h** au siège social de la société, sis au 5 bis, rue Mohamed Badra - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2020 ;
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 ;
- 3- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020 ;
- 5- Fixation des jetons de présence ;

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2021- AS -0494

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MAXULA PLACEMENTSICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 45-2008 du 30 décembre 2008
Siège social: Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,
Bloc B- 1053 Les Berges du Lac

Le Conseil d'Administration de MAXULA PLACEMENT SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 24 mai 2021 à 10h à la rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B- 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2020
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020
3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020
4. Quitus aux administrateurs
5. Affectation des résultats de l'exercice 2020
6. Fixation des jetons de présence
7. Questions diverses.

2021- AS -0495

AVIS DES SOCIÉTÉS

REPORT DE LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997
Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5
Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003Tunis

SICAV BH OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire prévue initialement pour le **mardi 18 mai 2021** se tiendra **le mercredi 26 mai 2021 à 10h**, au siège de BH BANK (14ème Etage), sis au 18, Avenue Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/12/2020;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice;
4. Approbation des conventions réglementées;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2020;
6. Fixation des jetons de présence;
7. Quitus aux administrateurs;
8. Pouvoir pour formalité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

REPORT DE LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BH CAPITALISATION

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 12 février 1994

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003Tunis

SICAV BH CAPITALISATION porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire prévue initialement pour le **mardi 18 mai 2021** se tiendra le **mercredi 26 mai 2021 à 11h**, au siège de BH BANK (14ème Etage), sis au 18, Avenue Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/12/2020;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice;
4. Approbation des conventions réglementées;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2020;
6. Fixation des jetons de présence;
7. Quitus aux administrateurs;
8. Pouvoir pour formalité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**Assurances BIAT**

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

La société Assurances BIAT publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 27 Mai 2021.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2020 et des rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes, approuve : le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les Conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2020, qui s'élève à **16 163 013,283 dinars** majoré du report à nouveau de **756 013,148 dinars**, soit au total **16 919 026,431 dinars**, comme suit :

tableau d'affectation des résultats de 2020

Bénéfice Net	16 163 013,283
Report antérieur à 2020	756 013,148
Total	16 919 026,431
Réserves légales (5%)	-
1^{er} reliquat	16 919 026,431
Réserves Pour Réinvestissements Exonérés (prélevés sur Bénéfices de 2020)	4 000 000,000
2^{ème} reliquat	12 919 026,431
Fonds social (prélevés sur les Bénéfices de 2020)	500 000,000
3^{ème} reliquat	12 419 026,431
Dividendes a distribuer	10 560 000,000
Report a nouveau	1 859 026,431

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant total des dividendes à distribuer aux actionnaires, au titre de l'exercice 2020, à **dix millions cinq cent soixante mille dinars (10 560 000 TND)**, soit un dividende unitaire brut de **quarante-huit dinars (48 TND)** par action.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Conseil d'Administration**, pour l'exercice commençant le premier Janvier 2020, des jetons de présence d'un montant brut de **quarante-cinq mille dinars (45 000 TND)**.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Comité Permanent d'Audit**, un montant brut de **dix mille dinars (10 000 TND)**, pour l'exercice commençant le premier Janvier 2020, à répartir entre les membres du Comité Permanent d'Audit.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Cinquième Résolution :

Après avoir constaté l'arrivée à terme du mandat de **Monsieur Abderrazek LAHIANI** en tant qu'administrateur, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat du Co-commissaire aux comptes cabinet « **FMBZ-KPMG Tunisie (SA)** » représenté par **Mme Kalthoum BOUGUERRA**, arrive à échéance lors de cette assemblée, décide de

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des éventuelles fonctions de responsabilités occupées par le Directeur Général, le Président du Conseil et les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix, a été approuvée à

Huitième Résolution

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du Procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

2021- AS -0498

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »**

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La société Carte Vie publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 27 Mai 2021.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport d'activité sur la gestion de l'exercice 2020 et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020 et après avoir entendu lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020 approuve les états financiers et le rapport d'activité relatifs à l'exercice précité dans leurs intégralités.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites opérations.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **8 710 564,696 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Bénéfice Net de l'exercice 2020	8 710 564.696
Report à nouveau antérieur	5 984 867.715
Bénéfice distribuable	14 695 432.411
Réserve Spéciale de Réinvestissement	729 148.000
Réserve pour fonds social	150 000.000
Dividendes	4 000 000.000
Report à nouveau	9 816 284.411

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos le 31/12/2020.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant net de quatre-vingt-huit mille (88 000) Dinars au titre des jetons de présences aux administrateurs. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité d'audit interne à sept mille cinq cent (7 500) Dinars nets.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs :

Monsieur Mehdi DOGHRI

Monsieur Radhi MEDDEB

arrivent à échéance lors de la présente assemblée et décide de nommer :

Monsieur Mehdi DOGHRI

Monsieur Radhi MEDDEB

en qualité d'administrateurs pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

2021- AS -0499

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE-
Siège social : 12, Avenue du Japon-Montplaisir-BP29-1073 Tunis

La société Tunis RE publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 21 mai 2021.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2020.
- Des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2020.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est approuvée à....

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est approuvée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution est approuvée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2020 fait ressortir un bénéfice net de **12 234 213,580** Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le conseil d'administration comme suit :

RUBRIQUES	MONTANT
Resultat de l'exercice 2020	12 234 213,580
RESULTAT REPORTE 2019	20 056 274,125
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERE 2019	886 038,000
SOUS TOTAL 1	31 404 449,704
RESERVE LEGALE	1 570 222,485
RESTE	29 834 227,219
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERE 2020	305 530,000
DIVIDENDE (40% du resultat de l'exercice 2020)	4 900 000,000
RESERVES GENERALES	1 000 000,000
FONDS SOCIAL	450 000,000
RESULTAT REPORTE 2020	23 178 697,219

En conséquence il sera servi un dividende de 0,245 dinars par titre à partir du 28 Mai 2021 auprès des intermédiaires en bourse à travers TUNISIE CLEARING.

Cette résolution est approuvée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7 000 dinars net le montant des jetons de présence de l'exercice 2020 pour chaque membre du Conseil d'Administration, et par membre des comités émanant du conseil d'administration.

Cette résolution est approuvée à

SIXEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de Mme Asma Mathioub et Mme Meriem Zine entant que membres indépendants du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » et ce, pour un mandat de trois ans soit 2021, 2022 et 2023.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos du 31 Décembre 2023.

Cette résolution est approuvée à

SEPTIEME RESOLUTION :

En vertu de l'Assemblée Générale Spéciale du vendredi 21 Mai 2021 L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'élection de Mr..... en tant que membre du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » représentant les petits porteurs et ce, pour un mandat de trois ans 2021, 2022 et 2023.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos du 31 Décembre 2023.

Cette résolution est approuvée à

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou son représentant pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

Cette résolution est approuvée à

2021- AS -0500

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**OFFICE PLAST S.A**

Siège social : ZI-2, Mdejez El Bab-BP.156-9070 Tunisie

La société Office Plast publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021 :

Indicateurs	1ème trimestre 2021	1ème trimestre 2020	Variation 31/03/2021 - 31/03/2020	31/12/2020
I. Production				
a- Production en valeur (en DT)	6 208 891	4 079 462	52,2%	18 574 947
b- Production en quantité (en Pièce)	21 308 007	14 000 116	52,2%	66 300 778
CA LOCAL	2 465 304	1 391 671	77,1%	8 998 925
CA EXPORT	2 833 521	1 038 140	172,9%	13 348 527
II. Total Chiffre d'affaires en DT	5 298 825	2 429 811	118,1%	22 347 452
Logiciel				
Terrain				
Construction				
Matériel industriel		37 029	-100,0%	543 316
Outillage industriel	1 227	1 801	-31,9%	9 272
Matériel de Transport				
Matériel informatique	10 588			15 114
Installation générale, ag & aménag divers	24 798	111 714	-77,8%	925 056
Equipements de bureaux	8 492			8 350
Immobilisation en cours	150	2 500	-94,0%	-264 333
Immobilisation à statut juridique particulier	218 594			63 189
III. Total Investissements en DT	263 849	153 044	72,4%	1 299 964
Titres de participations				
IV.Total Immobilisations financières		0		0
Endettement à moyen et long terme	7 986 683	4 989 641	60,1%	6 132 825
Emprunts à moins d'un an	1 558 982	1 155 893	34,9%	1 243 955
Financement en devise	427 810	1 669 808	-74,4%	1 663 543
Mobilisation des créances nées sur l'étranger				201 000
CHIRAET / MOURABAHA	1 847 869	1 402 060	31,8%	1 233 057
CREDIT PFE	720 000	1 230 000	-41,5%	475 000
Crédit Obliga	8 997			52 683
Découvert mobilisé	865 000	400 000	116,3%	1 225 000
Financement de stocks	560 000	560 000	0,0%	200 000
Traites avalisées		191 008	-100,0%	209 887
V.Total Endettement en DT	13 975 340	11 598 410	20,5%	12 636 950
VI. Trésorerie en DT	2 205 185	794 497	177,6%	2 609 093

Commentaires:

* Au terme du premier trimestre de 2021, la valeur de la production de la société Office Plast a enregistré une augmentation de 52,2% % par rapport à la même période de 2020.

* Le chiffre d'affaires relatif au premier trimestre 2021 a enregistré une augmentation de 118,1% par rapport à la même période de 2020. Le chiffre d'affaires a atteint 5 298 825 dinars dont 53,47% à l'export.

* La valeur des investissements du premier trimestre de 2021 est de 263 849 dinars soit une augmentation de 72,4% par rapport à la même période de 2020.

* L'endettement de la société s'élève à 13 975 340 dinars au 31 mars 2021 contre 11 598 410 dinars au 31 mars 2020 soit une hausse de 20,7%.

* Au 31 mars 2021 la trésorerie d'Office Plast ressort positive de 2 205 185 dinars.

2021- AS -0501

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

Banque Attijari de Tunisie « Attijari-Bank »

Siège social : 24 rue Hédi KARRAY – centre urbain nord 1080 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 avril 2021, la Banque Attijari de Tunisie « Attijari-Bank » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ Liste des membres du Conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020 et du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et qui rentrent dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales conclues au cours de l'exercice 2020 :

1. Convention au titre de la cession de créances conclue avec Attijari recouvrement le 31 décembre 2020, ayant pour objet l'acquisition d'un lot de créances composé de 12 801 dossiers, dont la valeur s'élève à 2 261 KTND. Cette transaction a été conclue au prix de 12 801DT.
2. Convention de délégation de la gestion comptable et administrative d'Attijari Sicar pour un montant de 27 568 DT. La délégation a commencé à compter du 1er Juillet 2020. Le montant mensuel est de 4 595 TND HTVA.
3. Convention de délégation de la gestion comptable et administrative d'Attijari Gestion pour un montant de 48 365 DT. La délégation a commencé à compter du 3 Mars 2020. Le montant mensuel est de 4 595TND HTVA.
4. Convention de délégation de la gestion comptable et administrative d'Attijari Finances Tunisie pour un montant de 15 235 DT. La délégation a commencé à compter du 1er Octobre 2020. Le montant mensuel est de 5 078 TND HTVA.

5. Mise à jour de la convention cadre établie entre la Banque et Attijari Assurance au titre de la commercialisation des produits de bancassurance introduisant la commercialisation du produit SANADI. Le montant relatif à cette modification et constaté en produit durant l'année 2020 s'élève à 15 154 DT

Approuve les dits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, et après lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2020.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

En application des Notes de la BCT N 2020-17 du 1/4/2020 et N 2021-08 du 19/3/2021 aux banques et aux établissements financiers relatives aux distributions des dividendes, l'assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2020 à hauteur de Cent Trente Un Millions Sept Cent Onze Mille Cinq Cent Onze Dinars Neuf Cent Trente Cinq Millimes (131 711 511,935 DT), et décide de l'affecter comme suit :

BENEFICE DE L'EXERCICE	131 711 511,935
REPORT A NOUVEAU	192 229 020,000
RESULTAT A REPARTIR	323 940 531,935
DIVIDENDES	110 003 391,900
REPORT A NOUVEAU	213 937 140,035

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant des dividendes à Deux Dinars Sept Cent Millimes par action (2,700 Dinars) et délègue au conseil d'administration les modalités et la date exacte du paiement des dividendes.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, reconduit la somme brute de cent cinquante mille dinars (150.000DT) au titre de jetons de présence pour l'exercice 2020 ainsi que la somme de cent mille dinars brute (100.000DT) allouée aux membres des comités réglementaires au titre du même exercice.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la fin du 1er mandat du commissaire aux comptes, le **cabinet Ernst &Young** représenté par **M. Noureddine HAJJI**, et compte tenu de la proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat du cabinet Ernst &Young représenté par M. Noureddine HAJJI en tant que commissaire aux comptes pour une durée de trois (03) ans pour les exercices **2021, 2022 et 2023**.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION:

Le Président de l'Assemblée informe les actionnaires de la fin du mandat de l'ensemble des membres du présent conseil d'administration, et par application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2011-06 du 20/05/2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédits, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide:

A- De renouveler les mandats de Messieurs:

- M. Moncef CHAFFAR, Président du Conseil d'Administration,
- M. Mohamed EL KETTANI,
- M. Boubker JAI,
- Mme. Zohra DRISS BOUSLAMA,
- M. M'zoughi M'ZABI,
- M. José REIG ECHEVESTE,
- M. Talal EL BELLAJ,
- M. Ali Kadiri
- M. Ahmed Ismail DOUIRI
- M. Boubaker MEHRI

B- De désigner et coopter:

- Monsieur Mohammed Ali ABABOU en remplacement de Monsieur Mohamed HAJJOUJI, en sa qualité d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration suite à la fin de son mandat
- Monsieur REDA HAMEDOUN par cooptation en remplacement de M.Jamal AHIZOUN démissionnaire de ses fonctions d'administrateur
- Monsieur RACHID KETTANI par cooptation en remplacement de Mr REDA HAMEDOUN démissionnaire de ses fonctions d'administrateur.

Les administrateurs nommés, sont élus pour une durée de trois (03) années, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité

2. Le bilan après affectation du résultat comptable :

(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019 (*)
<u>ACTIF</u>			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	1 803 047	1 645 723
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	238 538	373 190
AC3- Créances sur la clientèle *	(1-3)	5 979 454	5 707 789
AC4- Portefeuille-titres commercial	(1-4)	146 587	143 589
AC5- Portefeuille d'investissement	(1-5)	1 003 918	967 976
AC6- Valeurs immobilisées	(1-6)	132 575	123 009
AC7- Autres actifs *	(1-7)	380 823	349 180
TOTAL ACTIF		9 684 942	9 310 456
<u>PASSIF</u>			
PA1- Banque Centrale, CCP	(2-1)	287 079	990 312
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	153 285	33 043
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle *	(2-3)	7 972 358	7 144 141
PA4- Emprunts et ressources spéciales	(2-4)	134 358	179 477
PA5- Autres passifs *	(2-5)	395 753	243 213
TOTAL PASSIF		8 942 833	8 590 186
<u>CAPITAUX PROPRES</u> (3)			
CP1- Capital		203 710	203 710
CP2- Réserves		320 815	320 685
CP4- Autres capitaux propres		3 646	3 646
CP5- Résultats reportés		213 938	192 229
CP6- Résultat de la période		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		742 109	720 270
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		9 684 942	9 310 456

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

3. L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Réserves	Réserve spéciale de réinvestissement	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde avant affectation du résultat au 31/12/2020	203 710	140 815	180 000	3 646	192 229	131 712	852 112
<u>Affectation approuvée par l'AGO du 23/04/2021</u>							
Report à nouveau					21 709	(21 709)	0
Dividendes						(110 003)	(110 003)
Solde après affectation du résultat 2020	203 710	140 815	180 000	3 646	213 938	0	742 109

4. Liste des membres du Conseil d'administration.

Les administrateurs	Cursus	Mandat des Administrateurs CA Attijari bank	Mandats des Administrateurs dans d'autres Sociétés
M. Moncef CHAFFAR Président du conseil	<ul style="list-style-type: none"> Ex-PDG de banques et ex Vice-Gouverneur de la BCT. Il est le président du Conseil d'Administration d'Attijari bank Tunisie. 	<ul style="list-style-type: none"> (3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration à Attijari Assurance (Tunisie) ; Administrateur à Attijari Europe (France) ;
M. Mohamed EL KETTANI	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Responsable de la Banque Commerciale du Maroc, DGA responsable des crédits et des activités parabancaires à la BCM, DG responsable du pôle Banque de Financement et d'Investissement à la BCM, DG à Attijariwafa bank (en charge du pôle Banque de Financement et d'Entreprise). ✓ Il est le PDG d'Attijariwafa bank. 	<ul style="list-style-type: none"> (3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023. 	<p><u>Mandats dans les filiales Group</u> Président du Conseil D'Attijari wafa Bank , Attij Europe, OGM SA Wafa, Corporation Membre au Conseil d'Adminis Bank Administrateur à :</p> <p>Wafa Assurance, Wafasalaf, wafa immobilier</p> <p><u>Mandats dans les filiales Hors Groupe Attijari Wafa</u> Président du Conseil d'Administration Conseil Fondation Actua et Fondation attijari wafaBank , Administrateur à : Atijari de tunisie ,egypt, CBAO ,Mali ; Adalu carthage</p>

			,Sté Ivoirienne ,Al MADA, CIMIR, CGEM , Fondation ONA, Président de l'association gestion centre des TPE Solidaire
M. Jose REIG ECHEVESTE	<ul style="list-style-type: none"> • Ex-responsable dans des banques espagnoles notamment Banco Central, Banco De Valencia et Banco Central Hispano. • Il est DGA au Grupo Santander, du Pôle filiales Afrique du Nord & de l'Ouest. • Membre du Comité des Grands Risques • Membre du Comité d'Audit Interne d'Attijari Bank Tunis • Membre du Comité d'audit et des comptes de AWB - Maroc 	<ul style="list-style-type: none"> • (3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023. 	<p>Administrateur d'Attijariwafa bank – Maroc.</p> <p>Administrateur au Conseil d'Attijari Bank Tunisie</p> <p>Administrateur au Conseil d'Attijariwafa Bank Europe</p> <p>Administrateur au Conseil d'Attijari Factoring</p>
M. Boubker JAI	<ul style="list-style-type: none"> • Ex-responsable au niveau de la Banque Commerciale du Maroc. 	<ul style="list-style-type: none"> (3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023. 	<p>Administrateur du Centre Monétique Interbancaire (Maroc)</p> <p>Membre du Conseil d'Administration de Visa International.</p> <p>Administrateur CBAO au Sénégal</p> <p>Administrateur Sté Ivoirienne de Banqu SIB</p> <p>Administrateur Sté Commerciale de Banque Cameroun (SCB)</p> <p>Administrateur Wafaaassurance au Maroc et Attijari Wafa bank Europe en France</p> <p>Membre au Conseil d'Administration à Attijari Bank Tunisie</p>

<p>M. Talal EL BELLAJ</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ex-responsable au niveau de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie. • Directeur délégué à Attijariwafa bank - Gestion Globale des Risques Groupe. 	<p>(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.</p>	<p>Membre du Conseil d'Administration à Attijari Bank Tunisie</p> <p>Administrateur au sein de la Sté SMAEX Administrateur Attijari Factoring</p>
<p>M. Ahmed Ismaïl DOURI Représentant permanent d'Andalucarthage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général à Attijariwafa bank depuis 2004 et l'un des quatre membres du Comité de Direction Générale dirigeant le 1^{er} groupe financier d'Afrique du Nord, responsable du pôle Finance, Transformation et Opérations. 	<p>(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.</p>	<p>Membre au Conseil d'Administration à Attijari Bank Tunisie</p>
<p>Mr.Rachid Kettani Représentant d'Andalucarthage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ancien responsable stratégie et développement Exécutif Attijari Wafa Bank • Responsable région du nord Maroc Asie. • Ex responsable au sein de la Banque Mondiale 	<p>(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.</p>	<p>Membre au Conseil d'Administration à Attijari Bank Tunisie</p> <p>Membre au Conseil d'Administration de plusieurs filiales (</p> <ul style="list-style-type: none"> -CBO sénégal -Wafa SALAF -BANK ASSAFA.
<p>Mme. Zohra DRISS BOUSLAMA Représentante du Groupe Driss</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PDG et DG de plusieurs hôtels du Groupe Driss. 	<p>(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.</p>	<p>Membre du Conseil d'Administration de Hotel Kantaoui Marhaba</p> <p>Membre au Conseil d'Administration à Attijari Bank Tunisie</p>

<p>M. Mzoughi MZABI Représentant du Groupe MZABI</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'un des fondateurs du Groupe MZABI. PDG de plusieurs sociétés du Groupe 	<p>(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.</p>	<p>Administrateur dans l'ensemble des sociétés anonymes du groupe Artes, Artégros, Sided, Sicar, Adef, Afrivaleurs, Bestoplast, Maghreb, Invest, Royal Garden Palace, Palm Azur, Atlandide, SITI, et SANES Administrateur à Attijari Bank Tunisie et Attijari Assurance (Tunisie) Membre du Conseil d'Administration de COFIB capital.</p>
<p>M. Ali KADIRI Administrateur indépendant</p>	<ul style="list-style-type: none"> Analyste Financier Internationales Casablanca -directeur Associé au Maroc Consultant en Stratégie et développement et Formateur 	<p>(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.</p>	<p>Administrateur indépendant à Attijari Bank Tunisie Administrateur Al Barid Cash Maroc</p>
<p>Mohamed Ali ABABOU Membre indépendant</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ancien Directeur du développement (Etude, Marketing et contrôle de Gestion) Durant sa carrière il a occupé différents poste au sein de la société Générale Marocaine de Banque 	<p>(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.</p>	<p>Administrateur de Diana Holding Administrateur HPS SWITCH et président du comité d'Audit Administrateur à Attijari Bank Tunisie</p>

<p>M. Boubaker MEHRI Représentant des actionnaires minoritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Directeur Général de DELICE Holding depuis 2005.</i> 	<p>((3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.</p>	<p>Administrateur DELICE HOLDING Administrateur Centrale Laitière Sidi Bouzid Administrateur Centrale Laitière du Nord Administrateur représentant les petits porteurs à Attijari Bank Administrateur Attijari SICAR Administrateur Zitouna Tamkeen (institution micro-crédit)</p>
--	---	---	--

2021- AS -0502

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 avril 2021, la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I- Résolutions adoptées :

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la tenue à distance de cette Assemblée Générale Ordinaire par les moyens de communication audiovisuelle et ce au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2020 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2020.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2020 qui s'élève à 281.842.065,140 Dinars comme suit :

(En dinars)

Résultat net de l'exercice	281.842.065,140
Report à nouveau	535.664.611,089
Total à répartir	817.506.676,229
Réserves légales	850.000,000
Réserves pour réinvestissements financiers à prélever sur le Résultat net de l'exercice	167.000.000,000
Résultat distribuable	649.656.676,229
Dividendes	178.500.000,000
Report à nouveau	471.156.676,229

En conséquence, le dividende par action est fixé à 5 dinars par action avec le nouveau nominal de 5 dinars, soit 100% de ce nouveau nominal.

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le Directeur Général de mettre en paiement ces dividendes à une date qu'il fixera.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives, les dotations affectées aux réserves pour réinvestissements financiers dans le cadre de la répartition du bénéfice des exercices 2012 et 2013, pour un montant de 747 400 dinars.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Sami HACHICHA de ses fonctions de membre du Conseil d'Administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Marc BEAUJEAN et Madame Fatima-Zohra EL FIHRI en tant que membres indépendants au sein du Conseil d'Administration et ce pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme brute de sept cent vingt mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2021.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer, en outre, aux membres du comité d'audit, du comité exécutif de crédit, du comité des risques et du comité de nomination et de rémunération la somme brute de trois mille dinars par membre et par présence pour l'exercice 2021.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'augmenter à neuf cent cinquante millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer les dépôts et les publications prévues par la loi.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

II- LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

BILAN
DU 01-01-20 AU 31-12-20
Unité = En millier DT

	<i>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</i>	31-12-2020	31-12-2019	VARIATION	EN %
PA 1	BANQUE CENTRALE CCP ET TGT	780	1 201	-421	-35,05%
PA 2	DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	606 999	1 254 845	-647 846	-51,63%
PA 3	DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	14 786 832	12 996 824	1 790 008	13,77%
PA 4	EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	328 187	213 572	114 615	53,67%
PA 5	AUTRES PASSIFS	576 194	393 746	182 448	46,34%
	TOTAL PASSIF	16 298 992	14 860 188	1 438 804	9,68%
	CAPITAUX PROPRES				
CP 1	CAPITAL	178 500	170 000	8 500	5,00%
CP 2	RESERVES	925 766	765 910	159 856	20,87%
CP 3	ACTIONS PROPRES	-	-	-	0,00%
CP 4	AUTRES CAPITAUX PROPRES	3	3	0	0,00%
CP 5	RESULTATS REPORTES	471 157	535 665	-64 508	-12,04%
CP 6	RESULTAT DE L'EXERCICE	-	-	-	
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 575 426	1 471 578	103 848	7,06%
	TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	17 874 418	16 331 766	1 542 652	9,45%

BILAN
DU 01-01-20 AU 31-12-20
Unité = En millier DT

	<i>A C T I F</i>	31-12-2020	31-12-2019	VARIATION	EN %
AC 1	CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	1 745 226	1 472 884	272 342	18,49%
AC 2	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	1 444 915	1 734 738	-289 823	-16,71%
AC 3	CREANCES SUR LA CLIENTELE	11 340 970	10 389 129	951 841	9,16%
AC 4	PORTEFEUILLE-TITRE COMMERCIAL	8 022	69 390	-61 368	-88,44%
AC 5	PORTEFEUILLE-TITRE D'INVESTISSEMENT	2 662 720	2 017 817	644 903	31,96%
AC 6	VALEURS IMMOBILISEES	230 874	206 585	24 289	11,76%
AC 7	AUTRES ACTIFS	441 691	441 223	468	0,11%
	TOTAL A C T I F	17 874 418	16 331 766	1 542 652	9,45%

III- L'état d'évolution des capitaux propres

	CAPITAL SOCIAL	RESERVES LEGALES	RESERVES ORDINAIRES	AUTRES RESERVES		AUTRES CAPITAUX PROPRES	RESULTATS REPORTEES	RESULTAT DE LA PERIODE	TOTAL
				FONDS SOCIAL	RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES				
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2020 AVANT									
REPARTITION	178 500	17 000	34 113	102 483	604 320	3	535 665	281 842	1 753 926
AFFECTATION AGO DU 23/04/2021		850			167 000		-64 508	-103 342	
DIVIDENDES								-178 500	-178 500
TRANSFERT DES RESERVES			747		-747				
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2020 APRES									
REPARTITION	178 500	17 850	34 860	102 483	770 573	3	471 157	-	1 575 426

IV- Liste des membres du Conseil d'administration

Nom	Date d'expiration projetée du mandat	Fonction principale occupée/ poste d'Administrateur
Ismail MABROUK Président	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Président du Conseil d'Administration de la BIAT Président du Conseil de SOTUBI, SOTUCHOC, IAT, SAIDA GROUP HOLDING, MAGHREB FINANCE et MAGHREB FINANCIERE. Administrateur dans : EXIS, TUNISAVIA, MEDDIS, IDM Président Directeur Général de CFH
Tahar SIOUD Représentant des actionnaires minoritaires	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Ex-Vice-Gouverneur de la BCT Ex-Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères Ex Ministre du Commerce Ambassadeur à la retraite Président de la Fondation BIAT Président de l'association des anciens ambassadeurs et consuls généraux
Karim MILAD	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Président Directeur Général de TTS, Nouvelair, Tunisavia, SOCETOUR, Société Rym, SOHBATO, Djerba Beach Hôtel, Touristique et Hôtelière de Mahdia, Sahara Douz, Nouvelair Handling, Karthago Airlines, Karthago investment Participation et KSM Financière, Catering Tunisie. Président du conseil Safe Flight Academy Vice-Président-Directeur Général de la Société Immobilière et Touristique Marina Gammarth. Gérant de TTS Financière, TTS Internationale, TTS Booking, Société Civile Immobilière Karim, Société Piscines, Service Travel Tours et Société Financière Karim. Administrateur dans Assurances BIAT, CIL, BIAT Capital Risque, Cofib Capital Finances, Gammarth International Clinic, S.E.P.T.H, Générale Equip. Hospitalier et Scientifique, INFOLOG, SABENA Technics, Aviation Training Center Of Tunisia, Tunisie Catering, CIAT, SOPRAT, Société Golf de Tunisie, Société A&B, Alpha Hyundai Motors, Hyundai Gros Tunisie, Hyundai Services Tunisie, Société Passion Immobilière.
Hichem DRISS	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Président Directeur Général dans 5 sociétés hôtelières. Administrateur dans 4 autres sociétés hôtelières Administrateur dans 4 sociétés Industrielles et de service.
Jean MESSINESI	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Président de 'Antiope Consulting SAS' Président honoraire du tribunal de commerce de Paris. Membre du conseil de surveillance de la société Adige Sarl. Membre du conseil de l'association à but non lucratif "Centre Européen de Musique", CEM
Mohamed Afif CHELBI	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Ex-ministre de l'industrie et de la technologie.
Mehdi SETHOM	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Gérant des sociétés MCF TUNISIE SARL, MCF SARL, SME Partners SARL et INMA SARL. Membre du conseil d'administration de SPG (Software Productivity Group) et de INMA Holding. Membre du conseil stratégique de la TIA (Tunisian Investment Authority)
Mohamed Elyes BEN RAYANA	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2021	Gérants des sociétés eStrat - SARL et Value Digital Services - SARL Administrateur dans BIAT Capital Risques et CFH
Fadhel ABDELKEFI	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Président du Conseil d'Administration de la société TUNISIE VALEURS.
Madame Fatima-Zohra EL FIIHRI Membre indépendant	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2023	Senior Advisor , Advanced Derivative Solutions
Monsieur Marc BEAUJEAN Membre indépendant	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2023	Président Directeur Général d'Atlantic Financial Group

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 avril 2021.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la tenue à distance de cette Assemblée Générale Extraordinaire par les moyens de communication audiovisuelle et ce au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier la valeur nominale de l'action et de la réduire de dix (10) dinars à cinq (5) dinars.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 7 des statuts qui devient :

ARTICLE 7 (ancien)

Le capital social est fixé à la somme de cent soixante-dix-huit millions cinq cent mille Dinars (178.500.000 D) divisé en 17.850.000 actions de dix Dinars (10D) chacune, soit :

178.128.260 Dinars constitués par 17.812.260 actions en numéraire de Dix Dinars chacune ;

371.740 Dinars constitués par 37.174 actions de Dix Dinars chacune, attribuées lors de la création de la BIAT en rémunération des apports en nature effectués par la Société Marseillaise de Crédit à raison de 100.000 Dinars et par le British Bank of the Middle East à raison de 271.740 Dinars.

ARTICLE 7 (nouveau)

Le capital social est fixé à la somme de cent soixante-dix-huit millions cinq cent mille Dinars (178.500.000 D) divisé en 35.700.000 actions de Cinq Dinars (5D) chacune.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Directeur Général pour assurer la réalisation de la présente réduction de la valeur nominale de l'action.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer les dépôts et les publications prévues par la loi.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

2021- AS -0504

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV L'EPARGNANT
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996
Siège social : Rue Hédi Noura -1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les conventions et les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables : 12.450.316,429 dinars

Dividendes à distribuer : 12.448.060,284 dinars

Résultat à reporter : 2.256,145 dinars

Elle fixe par conséquent à **5,407 dinars** le dividende par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **lundi 24 mai 2021** selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'EPARGNANT, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 24 mai 2021; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au vendredi 21 mai 2021 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'EPARGNANT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 10 100 dinars, le montant net annuel global des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020. Ce montant est pris en charge par le gestionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prenant acte que des mandats d'administrateurs viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de nommer Monsieur Nabil FRINI en tant que nouvel administrateur et de renouveler les mandats des administrateurs suivants : STB INVEST SICAF, la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances (STAR) et la société Tunisienne de Banque pour 2 postes et ce, pour une période de trois années, prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Ainsi, le conseil d'administration sera constitué des membres suivants :

Membre	représentant	Mandat
M. Nabil FRINI	Lui-même	2021-2023
STAR	Mme Olfa KRIMI	2021-2023
Société Tunisienne de Banque	M. Amor CHOUIHI	2021-2023
Société Tunisienne de Banque	Mme Nesrine OUNI	2021-2023
STB SICAR	Mme Ines MLIKA	2020-2022
STB INVEST SICAF	M. Mohamed Chékib GADER	2021-2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME »
Siège social : Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030--Grombalia

**APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR
REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SIAME**

Objet :

En application de l'article 38 du Règlement Général de la Bourse, tel que modifié par l'Arrêté du Ministre des Finances en date du 15 Août 2019, la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques **SIAME**, se propose de désigner par voie d'appel à candidatures, un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires qui sera appelé à siéger au sein de son Conseil d'Administration.

Critères d'éligibilité :

Le candidat postulant à ce poste doit répondre aux critères d'éligibilité ci-après détaillés :

1- Exigences Générales :

- Être obligatoirement une personne physique.
- Satisfaire aux conditions de l'Article 193 du code des sociétés commerciales.
- Jouir de ses droits civils.
- Justifier d'une participation qui ne dépasse pas 0,5% individuellement pour les actionnaires personnes physiques ou morales et 5% individuellement pour les actionnaires institutionnels.
- Être en règle avec l'administration fiscale et les organismes de sécurité sociale.

2- Exigences relatives aux conflits d'intérêts

- Le candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, ne doit avoir aucun lien direct ou indirect avec la société SIAME.
- Ne doit pas être salarié de la SIAME
- Ne doit pas être au service d'une société opérant dans le secteur de l'appareillage et du matériels électriques.
- Ne représente pas les intérêts d'un client ou d'un fournisseur de la SIAME.
- Ne siège pas au sein d'un Conseil d'Administration d'une société concurrente à la SIAME.
- N'exerce pas une activité en lien avec le marché financier et ne pas être membre d'une association dont l'objet touche de près ou de loin au marché financier.

3- Exigences liées à la compétence

- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur et avoir une expérience professionnelle d'au moins dix ans (10) dans le domaine de l'électricité, de l'électronique ou de la finance, qui lui permettent de contribuer positivement aux travaux du Conseil d'Administration de la SIAME.
- Avoir une compréhension adéquate des activités de la SIAME et disposer d'une capacité d'analyse des choix et des orientations stratégiques de la société.

Constitution du dossier de candidature

Les candidats au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, doivent joindre à leur dossier de candidature les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la SIAME.
- Une fiche de candidature dûment remplie et signée selon modèle en annexe 1.
- Une déclaration sur l'honneur dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité requis annexe 2
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter
- Une attestation récente, délivrée par l'intermédiaire en bourse qui gère le compte du candidat qui atteste du nombre d'actions SIAME, détenues par le candidat personne physique individuellement ou par la personne morale qu'il représente.
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- Un justificatif de la résidence en Tunisie.
- Un extrait du casier judiciaire (Bulletin N°3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature pour les personnes physiques.
- Une lettre de motivation justifiant les compétences et qualifications du candidat ainsi que les motifs de sa candidature.
- Un curriculum vitae du candidat.
- Copies des documents et attestations justifiant les qualifications académiques et professionnelles du candidat.
- Une attestation de situation fiscale.

Date limite de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être adressés sous plis fermés au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires ».

Les enveloppes doivent être :

- Déposés contre décharge au Bureau d'Ordre de la société sis à Grombalia au plus tard le 15 Mai 2021.

Où

- Adressés par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la société sis à la Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030 – Grombalia, au plus tard le 15 Mai 2021 (le cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en considération.

La liste des candidats répondants aux conditions, sera publiée dans deux journaux quotidiens l'un en arabe, l'autre en français.

Le représentant des actionnaires minoritaires, sera élu parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires personnes physiques ou morales détenant individuellement au plus 0.5% du capital de la SIAME et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital de la SIAME, au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2020.

Les actionnaires représentés au sein du Conseil d'Administration de la SIAME, les actionnaires personnes physiques ou morales détenant plus de 0.5% du capital ainsi que les actionnaires institutionnels s'abstiendront de voter.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

- Nom et Prénom :.....
- N°CIN :.....
- Téléphone :
Fixe.....GSM :.....
- Email :.....
- Profession/Activité :.....
- Formation académique du candidat :.....
.....
.....
- Autres qualifications du candidat dans le domaine d'activité de la SIAME :
.....
.....
-

Signature légalisée

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom & Prénoms :

CIN N° :

Adresse :

Candidat à l'élection au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME », déclare sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales et que les informations fournies dans mon C.V sont sincères et exactes.

Signature légalisée

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2021- AS -0506

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME »
Siège social : Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030--Grombalia

**APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR
INDEPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SIAME**

Objet :

En application des dispositions de l'Article 190 Bis du Code des sociétés commerciales tel que modifié par la Loi N°2019-47 du 29 Mai 2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement, la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques **SIAME**, se propose de désigner par voie d'appel à candidatures, deux Administrateurs indépendants qui seront appelés à siéger au sein de son Conseil d'Administration.

Critères d'éligibilité :

Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions suivantes :

1- Exigences Générales

- Être obligatoirement une personne physique.
- Jouir de ses droits civils.
- Être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale et des organismes de sécurité sociale.
- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétences et d'expérience adaptées à ses fonctions.
- Satisfaire aux conditions de l'Article 193 du code des sociétés commerciales.

2- Exigences relatives aux conflits d'intérêts

- Le candidat au poste d'administrateur indépendant ne doit avoir aucun lien direct ou indirect avec la société SIAME, ses actionnaires, ses administrateurs en exercice ou le Commissaire aux Comptes, de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou l'entraîner dans une situation de conflit d'intérêt réelle ou potentielle.
- Ne doit pas être Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Gérant ou salarié d'une société ayant des liens directs ou indirects avec la SIAME.
- Ne doit pas détenir de participation directe dans le capital de la SIAME ou indirecte à travers un conjoint, un ascendant ou un descendant direct.
- Ne doit pas être chargé d'une mission de conseil, d'audit ou de prestation de service de quelque nature que ce soit.
- Ne doit pas être Fournisseur, Client, banquier ou assureur de la société SIAME.

- Ne doit pas être au service d'une société opérant dans le secteur de l'appareillage et du matériels électriques.
- Ne doit pas être un fonctionnaire de l'administration publique sauf autorisation spéciale et préalable du ministère de tutelle.
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.

3- Exigences liées à la compétence

- Avoir au moins une maîtrise ou un diplôme d'ingénieur et avoir une expérience professionnelle d'au moins dix ans (10)

Constitution du dossier de candidature

Les candidats au poste d'administrateur indépendant doivent joindre à leur dossier de candidature les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la SIAME.
- Une fiche de candidature dûment remplie et signée selon modèle en annexe 1.
- Une déclaration sur l'honneur dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité requis annexe 2.
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- Un extrait du casier judiciaire (Bulletin N°3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature.
- Une lettre de motivation justifiant les compétences et qualifications du candidat ainsi que les motifs de sa candidature.
- Un curriculum vitae du candidat.
- Copies des documents et attestations justifiant les compétences et les qualifications du candidat (copies des diplômes et attestations)
- Une attestation de situation fiscale.

Date limite de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être adressés sous plis fermés au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'Administrateur indépendant ».

Les enveloppes doivent être :

- Déposés contre décharge au Bureau d'Ordre de la société sis à Grombalia au plus tard le 15 Mai 2021.

Où

- Adressés par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la société sis à la Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030 – Grombalia, au plus tard le 15 Mai 2021 (le cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en considération.

Les candidats retenus par le comité désigné par le Conseil d'Administration, seront informés vingt-et-un (21) jours avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

* *Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom & Prénoms :

CIN N° :

Adresse :

Candidat à l'élection au poste d'Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME », déclare sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales et que les informations fournies dans mon C.V sont sincères et exactes.

Signature légalisée

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2021- AS -0507

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT-
SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS**

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- informe ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 23 avril 2021, a fixé le montant du dividende par action à 5 dinars avec le nouveau nominal de 5 dinars, soit 100% de ce nouveau nominal.

L'Assemblée Générale Ordinaire a également chargé le Directeur Général de la banque de mettre en paiement ces dividendes à une date qu'il fixera.

Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a fixé la date de mise en paiement de ces dividendes à partir du lundi 10 mai 2021.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

2021- AS -0508

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT-
SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

La Banque Internationale Arabe de Tunisie- BIAT-, informe ses actionnaires qu'en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Avril 2021 de réduire la valeur nominale de l'action BIAT de dix Dinars (10) à Cinq (5) Dinars et usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par ladite Assemblée, le Directeur Général de la banque a décidé de procéder à la réalisation de cette réduction, et ce, à partir du 04 mai 2021.

A compter de cette date, le capital social sera fixé à la somme de 178.500.000 dinars, réparti en 35.700.000 actions d'une valeur nominale de Cinq (5) dinars chacune.

Les actions BIAT de nominal de Cinq (5) Dinars seront négociables en bourse à partir du 04 mai 2021 et seront prises en charge par TUNISIE CLEARING à compter de cette même date.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

2021- AS -0509

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD « MPBS »

Siège Social : Route de Gabes km 1.5 Sfax-Tunisie

La société MPBS informe ses actionnaires que son conseil d'administration réuni le Mercredi 28 avril 2021, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2020 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatif au dit exercice.

Les états financiers individuels de la Société MPBS ont fait ressortir un résultat net de 508 733 TND fin 2020 et un résultat net de l'ensemble consolidé fin 2020 de 759 249 TND.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée Générale ordinaire pour le samedi 19 Juin 2021 à 11h à l'IACE section Sfax et de proposer la distribution d'un dividende de 0,100 TND par action.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2021- AS -0510

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE VALEURS	20/07/92	198,834	202,192	202,216		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2) 16/04/07	135,663	137,990	138,009		
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE 01/02/99	113,878	115,512	115,526		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE 18/09/17	121,243	123,523	123,543		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI 01/06/01	118,816	120,837	120,855		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA 27/09/18	116,618	119,191	119,223		
7	FINA O SICAV	FINACORP 11/02/08	114,359	116,039	116,054		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST 01/10/92	46,744	47,256	47,261		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST 22/09/94	33,122	33,677	33,683		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST 06/07/09	112,226	114,129	114,146		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11	FCP SALAMETT CAP	AFC 02/01/07	17,534	17,812	17,815		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS 30/12/14	126,004	127,453	127,466		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF 25/02/08	1,178	1,184	1,184		
14	FCP WAFIA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI 15/11/17	118,928	121,126	121,147		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA 10/07/15	11,622	11,797	11,798		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX 03/04/07	166,484	169,411	169,437		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC 02/01/07	11,578	11,750	11,751		
18	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)	SMART ASSET MANAGEMENT 18/12/15	94,477	96,410	96,424		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI 23/01/06	1,846	1,881	1,883		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
20	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS 17/05/93	63,361	64,182	64,189		
21	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2) 25/04/94	132,558	134,355	134,327		
22	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2) 11/11/01	105,737	105,584	105,485		
23	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST 17/02/20	105,648	107,386	107,401		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
24	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT 02/04/08	135,529	138,546	138,678		
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT 02/04/08	519,152	529,140	529,531		
26	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE 15/10/08	135,683	137,497	137,758		
27	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE 15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
28	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE 15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
29	FCP KOUNOUZ	TSI 28/07/08	168,397	168,603	168,322		
30	FCP VALEURS AL KAOETHER	TUNISIE VALEURS 06/09/10	95,444	93,155	93,491		
31	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS 09/05/11	125,190	126,381	126,513		
32	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS 30/12/14	160,682	167,894	167,841		
33	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS 30/12/14	143,868	149,492	149,719		
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS 04/06/07	22,000	22,249	22,318		
35	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE 19/01/16	91,681	90,144	90,357		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
36	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT 05/02/04	2147,555	2187,486	2195,670		
37	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX 24/10/08	125,405	127,430	127,560		
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE 04/05/09	211,191	216,493	218,283		
39	AIRLINES FCP VALEURS CEA***	TUNISIE VALEURS 16/03/09	17,599	en dissolution	en dissolution		
40	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI 23/01/06	2,820	2,909	2,923		
41	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI 23/01/06	2,535	2,612	2,628		
42	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA 11/12/14	67,913	66,272	66,734		
43	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI 15/09/09	1,226	1,273	1,266		
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST 24/03/15	1,276	1,291	1,291		
45	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST 24/03/15	1,203	1,220	1,227		
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST 24/03/15	1,178	1,194	1,201		
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA 09/11/15	112,701	114,380	115,261		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP ****	CGF 25/02/08	133,188	en dissolution	en dissolution		
49	FCP MOUASSASSETT	AFC 17/04/17	1142,671	1172,669	1174,597		
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA 19/05/17	12,972	13,337	13,404		
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2) 06/11/17	9,852	10,039	10,086		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE 10/04/00	86,094	87,917	87,937		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53	SANADETT SICAV	AFC 01/11/00	21/04/20	5,271	109,386	110,966	110,980
54	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST 10/04/00	29/05/20	5,838	100,933	102,337	102,349
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST 10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	109,411	109,426
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION 01/11/00	18/05/20	5,498	104,918	106,709	106,725
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE 07/05/07	29/05/20	6,557	107,234	109,544	109,562
58	SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT 01/09/03	29/05/20	4,926	109,726	111,551	111,565
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX 06/01/97	29/05/20	5,504	106,230	108,000	108,015
60	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2) 03/02/97	24/04/20	5,033	103,279	104,898	104,912
61	MILLENM OBLIGATAIRE SICAV	CGF 12/11/01	29/05/20	3,119	102,962	104,038	104,047
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE 17/12/01	05/04/21	5,706	107,119	103,242	103,257
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE 07/10/98	29/05/20	6,607	109,306	111,242	111,260
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA 20/05/02	29/05/20	4,325	105,929	107,411	107,422
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE 02/02/10	30/05/20	3,894	104,856	106,149	106,161
66	SICAV RENDEMENT	SBT 02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	101,764	101,778
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF 16/10/00	29/05/20	4,602	104,509	105,794	105,806
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST 10/11/97	29/05/20	5,870	104,296	105,931	105,948
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT 05/06/08	30/05/20	3,816	106,815	108,173	108,185
70	SICAV L'EPARGNANT	STB FINANCE 20/02/97	18/05/20	5,930	104,496	106,329	106,345
71	AL HIFADH SICAV	TSI 15/09/08	29/05/20	5,451	104,153	105,706	105,718
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS 01/08/05	29/05/20	4,191	107,259	108,756	108,767
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE 15/11/93	28/04/21	4,022	103,224	100,506	100,517
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT 10/11/08	15/05/20	3,789	108,188	109,766	109,777
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL 31/12/10	29/05/20	5,877	105,789	107,803	107,815
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE 20/01/15	29/05/20	4,827	107,316	109,130	109,144
<i>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</i>							
77	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL 07/09/18	29/05/20	8,589	111,811	114,544	114,676
<i>SICAV MIXTES</i>							
78	ARABIA SICAV	AFC 15/08/94	21/04/20	1,398	63,589	63,600	63,852
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX 14/04/00	29/05/20	1,432	91,816	92,003	91,983
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE 26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	17,663	17,672
81	SICAV CROISSANCE	SBT 27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	286,756	287,083
82	STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT 01/03/06	29/05/20	40,291	2222,734	2248,919	2256,508
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE 30/03/94	13/05/20	3,091	75,191	71,628	72,003
84	SICAV AVENIR	STB FINANCE 01/02/95	12/05/20	2,288	56,836	56,145	56,270

85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	105,945	106,007
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,629	11,738	11,757
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,786	14,358	14,373
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	15,165	15,511	15,525
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,508	13,729	13,755
90	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	149,845	146,204	146,408
91	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,322	9,347
92	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	9,059	99,105	99,759
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	76,003	75,900
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	76,625	76,596
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	99,851	101,902	101,838
96	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	90,528	90,763
97	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	9,925	9,978
98	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	97,647	97,692
99	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	21/04/20	3,510	140,968	144,497	144,551
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	101,240	102,003
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	115,856	116,898	117,619
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	118,443	118,978
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	189,900	196,002	197,211
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	174,320	179,583	180,601
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	166,989	170,959	170,537
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,320	23,265	23,431
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	134,875	135,101
108	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	156,240	156,070
109	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5414,197	5336,380	5332,782
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5478,470	5510,142
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	85,641	87,755	88,397
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	4570,396	4517,700	4523,061
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,224	10,350	10,122
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,461	168,275	168,322
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	20/04/20	293,487	10549,752	10738,824	10779,495
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
117	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	137,347	127,181	127,865

(1) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE

(2) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts

**** FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC

N°6346 Vendredi 30 Avril 2021

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement des fonds communs de placement FCP INDICE MAXULA et FCP MAXULA STABILITY, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111

32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500

26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 31/03/2021

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
64	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeubles Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
(2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC
(3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
(4) FCP en liquidation anticipée
(5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
(6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Assurances BIAT

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

La société Assurances BIAT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 Mai 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA (FMBZ-KPMG Tunisie) et Mr Walid BEN SALAH (FINOR).

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2020
(Unité : en Dinars)

ACTIFS	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevet, licences, marques	2 513 813	2 150 219	363 594	455 704
AC13 Fonds de commerce	-	-	-	-
AC14 Acomptes versés	97 227	-	97 227	202 229
	2 611 040	2 150 219	460 821	657 933
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	1 970 457	1 251 721	718 736	518 265
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier	3 464 318	2 806 522	657 796	799 169
	5 434 776	4 058 243	1 376 532	1 317 434
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	801 360	77 852	723 508	739 535
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	11 257 409		11 257 409	11 257 409
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées				
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	23 198 097	2 139 757	21 058 340	16 293 715
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	298 256 786		298 256 786	275 774 326
AC334 Autres prêts	204 947		204 947	350 543
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	133 450 000		133 450 000	121 000 000
AC336 Autres dépôts	-		-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	595 308		595 308	573 095
	467 763 906	2 217 609	465 546 297	425 988 622
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	3 754 529		3 754 529	3 619 328
AC520 Provisions d'assurance vie	455 089		455 089	482 948
AC530 Provision pour sinistres (vie)	1 069 791		1 069 791	843 868
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	18 545 313		18 545 313	17 485 453
AC540 Provision pour PB (vie)	-		-	-
AC541 Provision pour PB (Non vie)	445 159		445 159	421 664
	24 269 881	-	24 269 881	22 853 261
AC 6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	1 180 059		1 180 059	1 118 475
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	19 211 174	9 003 529	10 207 645	12 051 199
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assurances	3 035 070	898 493	2 136 577	1 653 239
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	4 292 934	979 328	3 313 606	6 845 157
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	65 848		65 848	-
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	3 478 486		3 478 486	638 649
AC633 Débiteurs divers				
	31 263 571	10 881 350	20 382 221	22 306 718
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	9 462 131		9 462 131	7 932 839
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	2 022 496		2 022 496	2 009 218
AC722 Autres charges a repartir	712 876		712 876	662 742
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	6 466 844		6 466 844	4 519 014
AC732 Estimations de réassurances - acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation				
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres				
	18 664 346	-	18 664 346	15 123 813
TOTAL ACTIFS	550 007 521	19 307 421	530 700 099	488 247 782

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2020

(Unité : en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2020	31/12/2019
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	22 000 000	22 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	24 238 263	18 996 840
CP5 Résultats reportés	756 013	44 661
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	46 994 276	41 041 501
CP6 Résultat de l'exercice	16 163 013	11 603 673
Total capitaux propres avant affectation	63 157 289	52 645 174
<u>PASSIFS</u>		
PA1 Autres Passifs Financiers		
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	69 047 810	70 856 233
	69 047 810	70 856 233
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	500 000	500 000
	500 000	500 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	22 394 023	21 376 200
PA320 Provision pour assurance vie	240 895 456	216 273 922
PA330 Provision pour sinistres (vie)	15 391 348	12 846 766
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	83 011 653	82 316 803
PA340 Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)	1 505 404	841 339
PA341 Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non vie)	1 230 045	1 256 413
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)		
PA361 Autres provisions technique (non vie)	-	110 548
	364 427 930	335 021 991
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires		
	17 290 517	16 956 059
	17 290 517	16 956 059
PA6 Autres Dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	4 055 623	3 421 651
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	5 690 929	4 223 093
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		
PA632 Personnel	468 043	446 315
PA633 Etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques	4 090 805	2 414 744
PA634 Crédoiteurs divers	1 289 937	1 100 776
PA64 Ressources spéciales		
	15 595 337	11 606 578
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report commissions reçues des réassureurs	681 216	661 748
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif	-	-
PA72 Ecart de conversion		
	681 216	661 748
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	530 700 099	488 247 782

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Non Vie
Arrêté au 31 Décembre 2020
(Unité : en Dinars)**

	Opérations Brutes 31/12/2020	Cessions et rétrocession 31/12/2020	Opérations Nettes 31/12/2020	Opérations Nettes 31/12/2019
<u>PRNV 1</u> Primes acquises				
PRNV11 Primes émises et acceptées	65 860 915	-17 094 383	48 766 533	44 774 523
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-1 017 824	135 202	-882 622	-448 099
	64 843 092	-16 959 181	47 883 910	44 326 424
<u>PRNT3</u> Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	7 659 381		7 659 381	7 658 875
<u>PRNV2</u> Autres produits techniques	149 346		149 346	359 080
<u>CHNV1</u> Charges de sinistres				
CHNV11 Montants payés	-36 494 047	3 327 779	-33 166 268	-30 863 911
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-694 850	1 059 859	365 009	210 070
	-37 188 897	4 387 639	-32 801 259	-30 653 842
<u>CHNV 2</u> Variation des autres provisions techniques	110 548		110 548	83 108
<u>CHNV3</u> Participation aux bénéfiques et ristournes	26 367	23 495	49 863	3 590
<u>CHNV 4</u> Frais d'exploitation				
CHNV41 Frais d'acquisition	-12 225 348		-12 225 348	-12 525 161
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	13 278	-19 468	-6 191	-149 715
CHNV43 Frais d'administration	-6 483 193		-6 483 193	-8 135 055
CHNV44 Commissions recues des réassureurs		3 270 902	3 270 902	3 080 346
	-18 695 264	3 251 433	-15 443 831	-17 729 584
<u>CHNV5</u> Autres charges techniques		-402 849	-402 849	-358 892
<u>CHNV6</u> Variation de la provision pour égalisation et équilibrage			0	0
<u>RTNV6</u> Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	16 904 573	-9 699 463	7 205 110	3 688 758

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Vie
Arrêté au 31 Décembre 2020
(Unité : en Dinars)**

		Opérations Brutes 31/12/2020	Cessions et rétrocession 31/12/2020	Opérations Nettes 31/12/2020	Opérations Nettes 31/12/2019
PRV 1	<u>Primes acquises</u>				
PRV11	Primes émises et acceptées	61 885 823	-2 999 289	58 886 534	58 680 233
PRV2	<u>Produits de placements</u>				
PRV 2 1	Revenus des placements	19 090 681		19 090 681	18 695 549
PRV 2 2	Produits des autres placements				
	sous total 2 a	19 090 681	0	19 090 681	18 695 549
PRV 2 3	Repise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
	sous total 2	0	0	0	0
PR V3	<u>Plus values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
PR V4	<u>Autres produits techniques</u>	0	0	0	0
CHV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHV11	Montants payés	-31 475 898	634 092	-30 841 806	-29 619 186
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-2 544 581	225 923	-2 318 658	-3 259 822
	sous total 3	-34 020 479	860 015	-33 160 464	-32 879 007
CHV 2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>				
	sous total 4	-24 621 535	-27 859	-24 649 394	-23 589 282
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-664 065	1 795 374	1 131 309	1 210 915
CHV 4	<u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41	Frais d'acquisition	-7 203 556		-7 203 556	-5 528 716
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	0		0	-2 340
CHV43	Frais d'administration	-1 538 324		-1 538 324	-979 264
CHV44	Commission recues des réassureurs		150 501	150 501	273 826
	sous total 5	-8 741 880	150 501	-8 591 379	-6 236 494
CHV5	<u>Autres charges techniques</u>			0	0
CHV9	<u>Charges de placements</u>				
	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-436 290	-28 370	-464 660	-2 787 434
CHV 91					
CHV 92	Correction de valeur sur placement				
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements				
	sous total 6	436 290	-28 370	-464 660	-2 787 434
CHV 10	<u>Moins values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
CHNT2	<u>Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</u>	0	0	0	0
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	12 492 254	-249 628	12 242 626	13 094 481

Etat de résultat
Arrêté au 31 Décembre 2020
(Unité : en Dinars)

		31/12/2020	31/12/2019
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	7 205 110	3 688 758
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	12 242 626	13 094 481
PRNT1	Produits des placements		
PRNT11	Revenus des placements	11 070 746	10 650 427
PRNT12	Produits des autres placements	-	-
	sous total 1 a	11 070 746	10 650 427
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	-	-
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	-	-
	sous total 1	-	-
PRNT3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance vie	-	-
CHNT1	Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeur sur placements		
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-381 324	-1 789 863
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie	-7 659 381	-7 658 875
PRNT2	Autres produits non techniques	87 308	612 448
CHNT3	Autres charges non techniques	-3 053 615	-866 352
	Résultat provenant des activités ordinaires	19 511 470	17 731 024
CHNT4	Impôts sur le résultat	-2 647 719	-5 643 613
CHNT42	Impôt sur les Sociétés	-2 647 719	-5 643 613
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	16 863 751	12 087 411
PRNT4	Gains extraordinaires	-	-
CHNT5	Pertes extraordinaires	-700 738	483 738
	Résultat extraordinaire		
	Résultat net de l'exercice	16 163 013	11 603 673

Etat de flux de trésorerie
Arrêté au 31 Décembre 2020
(Unité : en Dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	130 291 512	125 445 137
- Sommes versées pour paiement des sinistres	- 63 824 744	- 64 944 827
- Encaissement des primes reçues acceptations	937 380	840 115
- Sommes versées pour sinistres acceptations	- 50 756	- 107 162
- Commissions versées sur les acceptations	- 128 888	- 238 186
- Décaissements des primes pour les cessions	- 16 014 071	- 19 684 857
- Encaissement des sinistres pour les cessions	7 382 966	12 882 231
- Commissions recues sur les Cessions	2 951 106	3 837 065
- Commissions versées aux intermédiaires	- 6 486 290	- 5 999 759
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 18 483 837	- 21 747 394
- Variation des dépôts auprès des cédantes	1 390 497	877 929
- Variation des espèces reçues des cessionnaires	-	-
- Décaissements liés a l'acquisition des placements financiers	- 1 397 265 172	- 1 387 633 273
- Encaissements liés a la cession des placements financiers	1 356 684 911	1 350 881 280
- Taxes sur les assurances versées au trésor	- 12 749 942	- 12 110 920
- Produits financiers reçus	26 409 640	28 251 990
- Impôt sur les bénéfices payés	- 6 934 478	- 6 228 780
Autres mouvements	807 984	891 064
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	4 917 818	5 211 653
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>		
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles		
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-	-
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
- Encaissement suite à l'émission des actions	-	-
- Dividendes et autres distributions	- 5 298 788	- 3 919 980
- Augmentation/Diminution des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	- 5 298 788	- 3 919 980
incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	49 312	42 649
<u>Variation de trésorerie</u>	- 331 658	1 334 323
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	4 690 574	3 356 251
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	4 358 915	4 690 574

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2020

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination :

Assurances BIAT

Siège Social :

Immeuble Assurances BIAT 1053 les berges du lac (lac II) – Tunis

Capital social :

22 000 000 de dinars divisés en 220 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune entièrement libérées.

Nationalité : Tunisienne

Tél. : (216) 31 300 100

Fax : (216) 71 197 810

E-Mail : general@assurancesbiat.com.tn

Site internet : www.assurancesbiat.com.tn

Forme juridique : Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Date de constitution : 11/06/1997

Durée : 99 ans

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Régime fiscal : Droit commun

Registre du commerce : B160631997

Matricule fiscal : 0601492D

Législation applicable : Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

Branches exploités : Toutes branches

Présentation des états financiers consolidés : Les états financiers consolidés sont établis par la société mère « BIAT ».

2-FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Le premier trimestre 2020 a vu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui aura des répercussions importantes sur l'ensemble de l'économie mondiale et des marchés financiers.

Le ralentissement de l'activité économique qui s'en est suivi, suite à des périodes de confinement et de couvre-feu, a eu un impact sur l'activité des compagnies d'assurance. Ce ralentissement a impacté négativement l'activité commerciale Non Vie d'Assurances BIAT, surtout pendant la période de confinement pendant laquelle les agences d'assurance n'ont pas été autorisées à ouvrir au public, mais les conséquences de la crise économique ont été également ressenties après le confinement, surtout auprès de la clientèle opérant dans le secteur touristique (hôtels, agences de voyage ou de location de voiture, ...) ou ayant des activités fortement liées à des opérations d'importation et d'exportation.

Cependant, au niveau de la sinistralité, Assurances BIAT n'a pas connu de sinistres pics en 2020, et le ralentissement de l'activité économique a plutôt eu des impacts positifs sur la sinistralité observée, notamment au niveau de la fréquence des sinistres automobile.

Grâce à sa politique de souscription prudente, à la politique de surveillance de portefeuille mise en place depuis quelques années, et à l'évolution de son chiffre d'affaires non vie de près de 10%, le résultat technique non vie d'Assurances BIAT confirme sa nette amélioration en 2020.

Quant à l'activité Vie, basée essentiellement sur l'activité de bancassurance, l'année 2020 a vu une reprise de l'activité prévoyance qui avait connu une baisse en 2019 suite au ralentissement de l'activité d'octroi de crédits. L'impact de la crise a cependant été ressenti au niveau de la collecte d'épargne, qui a baissé par rapport à l'année 2019, mais le taux de sortie s'améliore et le niveau de l'épargne constituée continue à évoluer positivement.

- Lancement du projet de mise en place des normes IFRS : Assurances BIAT a bien avancé sur le projet grâce à la contribution active de ses équipes et avec l'accompagnement d'un cabinet spécialisé.
- Lancement d'un projet de digitalisation : Assurances BIAT a défini sa stratégie digitale et établi sa feuille de route pour offrir des services et des parcours optimisés à ses clients.
- Lancement d'un projet d'adaptation de l'organisation d'assurances BIAT pour tenir compte des nouvelles transformations stratégiques, cette mission a donné lieu à un nouvel organigramme et une nouvelle organisation.

3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « Assurances BIAT » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

4- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société « Assurances BIAT » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

4.2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les durées retenues à ce titre sont les suivantes :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
- Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
- Matériel informatique	3 ans	linéaire
- Matériel de transport	5 ans	linéaire
- Agencements aménagements et installations	6 ans 8mois	linéaire
-Terrains et constructions	50 ans	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

4.3 - Placements financiers

Règles de prise en compte

La norme comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance classe les placements financiers en deux catégories :

- les placements dans des entreprises liées et participations,
- les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Titres à revenus variables

Les titres à revenus variables sont évalués au moindre du coût d'acquisition historique et de la valeur d'usage. Les corrections de valeurs, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'usage et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'usage est évaluée sur la base de :

- la valeur de marché,

- l'actif net,
- le résultat et perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice...

Les obligations et autres titres à revenus fixes

- **Coût d'entrée des placements**

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés en charges de l'exercice. Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en produits en tant que revenu des placements.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre dépasse son prix de remboursement, la différence doit être prise en charge par le biais du compte "dotations des différences sur prix de remboursement" avec pour contrepartie un compte de régularisation passif. Cette différence doit être échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre de façon linéaire ou actuarielle.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence doit être prise en produits par le biais du compte "différence sur prix de remboursement à percevoir" avec pour contrepartie un compte de régularisation actif. Cette différence doit être portée en résultat de manière échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre.

- **Evaluation des placements en date d'arrêté**

La différence entre le prix d'acquisition d'un titre et son prix de remboursement doit être :

- Portée en charge, au cas où le prix d'acquisition dépasse le prix de remboursement.
- Portée en produits, au cas où le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement.

Pour le rattachement des charges et des produits, la différence est prise en compte dans les résultats de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

4.4 - Les provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

Provision pour primes non acquises

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre des contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

Provision d'assurance Vie

La provision mathématique des contrats d'assurance Vie, comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets des primes futures (méthodes prospectives). Elle est calculée séparément contrat par contrat.

Pour chaque année et pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

La provision mathématique des contrats temporaire décès est calculée séparément contrat par contrat sur la base des tables de mortalité admises en Tunisie.

En application des dispositions de l'Arrêté du Ministre de Finances du 05-01-2009, Assurances BIAT a calculé la provision mathématique de tout le portefeuille en fonction de la Table de Mortalité Tunisienne TM 99.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance / traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

4.5 - Répartition des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La méthode adoptée par Assurances BIAT est basée sur des clés de répartition des charges suivant une affectation par branche d'activité et par type de charges (Administration, Acquisition et Gestion des Sinistres) au prorata des salaires.

5- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

I) NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC1- Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2020 un montant net de 460 821 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2019	Acquisitions	Passage d'immobilisation en cours à Immobilisation	Amortissements			Valeur nette 2020	
				Valeur Brute au 31/12/2020	01/01/20	Dotations 2020		31/12/20
Logiciels	2 373 810		140 003	2 513 813	1 918 106	-232 113	2 150 219	363 594
Logiciels En Cours	202 229	35 001	- 140 003	97 227		0		97 227
Total	2 576 039	35 001	0	2 611 040	1 918 106	-232 113	2 150 219	460 821

AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2020 un montant net de 1 376 532 DT déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2019	Acquisitions	Vente	Valeur Brute au 31/12/2020	Amortissements			Valeur nette 2020
					01/01/20	Dotations 2020	31/12/20	
AAI	1 594 399	376 058		1 970 457	1 076 134	-175 587	1 251 721	718 736
M. TRANSPORT	262 430	0		262 430	170 924	-46 758	217 682	44 748
M.INFORMATIQUE	1 930 691	193 529		2 124 220	1 477 502	-292 193	1 769 695	354 525
M M B	961 630	116 038		1 077 668	707 157	-111 988	819 145	258 523
Total	4 749 151	685 625	0	5 434 776	3 431 717	-626 526	4 058 243	1 376 532

AC3 - Placements

Les placements totalisent au 31/12/2020 un montant net de 465 546 297 DT contre un montant de 425 988 622 DT au 31/12/2019 soit une augmentation de 39 557 675 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Placement immobiliers	12 058 769	12 058 769
Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP	23 198 097	18 392 773

Obligations et autres titres à revenu fixe	298 256 786	275 774 326
Autres prêts	204 947	350 543
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers (*)	133 450 000	121 000 000
Autres Dépôts		
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	595 308	573 095
Provisions pour dépréciation des Placements	-2 217 609	-2 160 884
Total	465 546 297	425 988 622

(*) NB : le solde du poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers englobe des pensions livrées avec la BIAT pour un montant total de 69 047 810 DT et détaillées comme suit :

- Le 15/12/2020 , Assurances BIAT et la BIAT ont conclu une opération de pension livrée pour des périodes 290 et 300 jours par laquelle la BIAT prend en pension des titres BTA 16 680 bons ligne Octobre 2026 (taux 5.30%) , 880 bons ligne Octobre 2023 (taux 5.30%), 1 100 bons ligne Novembre 2030 (taux 5.30%), 1 080 bons ligne Novembre 2021 (taux 5.30%), 4 240 bons ligne Octobre 2023 (taux 5.30%) et 4 080 bons ligne Novembre 2021 (taux 5.30%) prête à assurances BIAT du cash, la somme prêtée (29.7MD) a été placée en certificat de dépôt et figure dans le poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers.
- Le 21/12/2020 Assurances BIAT et la BIAT ont conclu une opération de pension livrée pour des périodes de 70, 150 et 200 jours par laquelle la BIAT prend en pension des titres d'emprunt avec un taux de 5.30% et prête à assurances BIAT du cash, la somme prêtée (10.7MD) a été placée en certificat de dépôt et figure dans le poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers.
- Le 24/12/2020 Assurances BIAT et la BIAT ont conclu une opération de pension livrée pour des périodes de 90, 160 et 200 jours par laquelle la BIAT prend en pension des titres d'emprunt avec un taux de 5.30% et prête à assurances BIAT du cash, la somme prêtée (5.8MD) a été placée en certificat de dépôt et figure dans le poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers.
- Le 25/12/2020 Assurances BIAT et la BIAT ont conclu une opération de pension livrée pour des périodes de 70, 110 et 200 jours par laquelle la BIAT prend en pension des titres d'emprunt avec un taux de 5.30% et prête à assurances BIAT du cash, la somme prêtée (10.1MD) a été placée en certificat de dépôt et figure dans le poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers.
- Le 28/12/2020 Assurances BIAT et la BIAT ont conclu une opération de pension livrée pour des périodes de 60, 150 et 170 jours par laquelle la BIAT prend en pension des titres d'emprunt avec un taux de 5.30% et prête à assurances BIAT du cash, la somme prêtée (3.4MD) a été placée en certificat de dépôt et figure dans le poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers.
- Le 30/12/2020 Assurances BIAT et la BIAT ont conclu une opération de pension livrée pour une période de 120 jours par laquelle la BIAT prend en pension des titres BTA 3 777 bons ligne Mai 2022 (taux 5.30%) et 5180 bons ligne Mai 2022 (taux 5.30%) et prête à assurances BIAT du cash, la somme prêtée (9.3MD) a été placée en certificat de dépôt et figure dans le poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers.

AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2020 un montant net de 24 269 881 DT contre 22 853 261 DT au 31/12/2019 soit une augmentation de 1 416 621 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	Variation
- Provisions pour primes non acquises	3 754 529	3 619 328	135 202
- Provisions d'assurances vie	455 089	482 948	-27 859
- Provisions pour sinistres vie	1 069 791	843 868	225 923
- Provisions pour sinistres non vie	18 990 472	17 907 117	1 083 355
Total	24 269 881	22 853 261	1 416 621

AC6 - Créances

Le poste créances totalise au 31/12/2020 un montant net des provisions de 20 382 221 DT contre 22 306 718 DT au 31/12/2019 soit une diminution de 1 924 497 DT :

AC611– Primes Acquises et non émises

Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	Variation
- Primes acquises non émises Construction	0	0	0
- Primes acquises non émises Transports	10 244	0	10 244
Primes acquises non émises Incendie	234	3 912	-3 678
- Primes acquises non émises Risques Divers	20 514	46 350	-25 836
- Primes acquises non émises RC Général	51 448	49 494	1 954
- Primes acquises non émises Assistance		0	0
- Primes acquises non émises GPE MAL	863 106	747 433	115 673
- Primes acquises non émises Acc CORP	99 220	108 245	-9 025
- Primes acquises non émises Vie	135 294	163 041	-27 747
Total	1 180 059	1 118 475	61 585

AC612– Créances nées d'opération d'assurances directe

Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	Variation
-Contentieux primes, chèques et effets impayés	4 799 828	4 592 356	207 472
- Créances affaires directes en cours	7 544 453	8 357 196	-812 743
- Créances courtiers d'assurances en cours	6 866 894	8 093 674	-1 226 780
- Provisions pour créances douteuses (*)	-9 003 529	-8 992 027	-11 502
Total	10 207 645	12 051 199	-1 843 554

(*) Au 31/12/2020 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 9 003 529 DT calculée comme suit :

- Provision pour créances contentieuses estimée à 100%.
- Provision pour effets et chèques retournés impayés estimée à 100%.
- Pour les autres créances une provision a été estimée comme suit :

	Exercice 2020	Exercice 2019 et Ant
Taux appliqués sur créances en cours pour les courtiers	20%	100%

	Exercice 2020	Exercice 2019 et Ant
Taux appliqués sur créances en cours pour le Réseau direct	0%	100%

AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances

Au 31/12/2020 ce poste totalise un montant total net de 2 136 577 DT contre 1 653 239 DT au 31/12/2019 soit une augmentation de 483 338 DT.

Au 31/12/2020 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 898 493 DT calculées comme suit :

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2017 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC62 – Créances nées d'opération de réassurances.

Ce poste totalise au 31/12/2020 un montant net de 3 313 606 DT contre 6 845 157 DT au 31/12/2019 soit une diminution de 3 531 551 DT.

Au 31/12/2020 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses d'un montant de 979 328 DT calculée comme suit :

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2017 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC63 – Autres Créances

Libellé	Montant Net au 31/12/2020	Montant Net au 31/12/2019	Variation
- personnel	65 848	0	65 848
- Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	3 478 486	638 649	2 839 837
Total	3 544 334	638 649	2 905 685

AC7 - Autres éléments d'actif

AC71 – Caisses et avoirs en banques

Ce poste présente un solde total au 31/12/2020 de 9 462 131 DT contre 7 932 839 DT au 31/12/2019.

Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	Variation
- Comptes courants bancaires	4 357 856	4 689 448	-331 592
- Caisse	3 376	1 130	2 247
- Valeurs à l'encaissement	3 532 491	2 265 912	1 266 578
- Caisse du trésor public	1 568 408	976 350	592 059
<u>Total</u>	<u>9 462 131</u>	<u>7 932 839</u>	<u>1 529 291</u>

AC721 – Frais d'acquisitions reportés

Ce sont les frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2020, le solde est de 2 022 496 DT répartis par branche comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	Variation
- FAR Auto	413 388	261 332	152 055
- FAR Transports	14 107	18 406	-4 299
- FAR Incendie	1 222 949	1 321 831	-98 882
- FAR R. Divers	12 971	14 835	-1 864
- FAR RCG	237 325	277 700	-40 375
- FAR Construction	110 472	107 453	3 019
- FAR Maladie	191	0	191
- FAR Acc Corporel	11 093	7 661	3 432
- FAR Vie	0	0	0
<u>Total</u>	<u>2 022 496</u>	<u>2 009 218</u>	<u>13 278</u>

AC722 – Autres charges à répartir

Ils présentent un montant total de 712 876 DT au 31/12/2020 contre 662 742 DT au 31/12/2019.

AC731 – Intérêts et loyers acquis et non échus

Ce sont les intérêts courus et non échus sur les placements (emprunts obligataires et bons de trésor), ils présentent au 31/12/2020 un montant net de 6 466 844 DT contre 4 519 014 DT au 31/12/2019.

Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	Variation
- Intérêts courus non échus	8 793 973	9 108 049	-314 076
- Intérêts sur pension livrée	-2 223 662	-2 666 206	442 544

- Produits constatés d'avance (Billet de trésorerie et certificat de dépôt)	-103 467	-1 922 830	1 819 363
Total	6 466 844	4 519 014	1 947 831

II) NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

CP - Capitaux propres

A la date du 31/12/2020, le capital social s'élève à 22 MDT composé de 220 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital	Réserves Légales	Prime d'émissions	Réserves Extraordinaires	Rés. Pour Réinvestissements exonérés disponibles	Rés. Pour Réinvestissements exonérés indisponibles	Réserves pour Fonds Social	Réserves pour Risques Généraux	Résultats reportés 2018 et antérieurs	Résultats de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2019 avant affectation	22 000 000	2 087 680	4 800 000	0	0	12 000 000	109 160	0	44 661	11 603 673	52 645 174
Augmentation du capital											0
Réaffectation des réserves			0	0			-370 897				-370 897
Autres Mouvements											0
Réserves à régime spécial devenues disponibles											0
Affectations des bénéfices non réparties											0
- Réserves Légales		112 320								-112 320	0
- Réserve pour réinvestissement						5 000 000				-5 000 000	0
- Dividendes										-5 280 000	-5 280 000
- Fonds Social							500 000			-500 000	0
- Résultats reportés									711 353	-711 353	0
- Réserves Extraordinaires											0
Résultat net 31 12 2020										16 163 013	16 163 013
Solde au 31 12 2020 Avant affectation	22 000 000	2 200 000	4 800 000	0	0	17 000 000	238 263	0	756 013	16 163 013	63 157 289

PA14 – Dettes envers les établissements bancaires et financiers

Ce poste représente un montant de 69 047 810 DT au 31 décembre 2020 contre un montant de 70 856 233 DT au 31 décembre 2019, il s'agit d'opérations de pension livrée réalisées avec la BIAT (voir note AC3).

PA3 - Provisions techniques brutes

Les provisions techniques de l'exercice totalisent 364 427 930 DT contre 335 021 991 DT en 2019 soit une augmentation de 29 405 939 DT. Ces provisions se répartissent comme suit :

PA310 - Les provisions pour primes non acquises :

Elles totalisent 22 394 023 DT en 2020 contre 21 376 200 DT en 2019 soit une évolution de 1 017 824 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	Variation
- Auto	9 545 521	8 422 868	1 122 654
- Transports	605 840	688 652	-82 813

- Incendie	7 333 227	7 049 962	283 264
- Constructions	2 710 504	2 584 371	126 133
- RCG	1 501 684	1 945 613	-443 929
- R. Divers	211 035	244 989	-33 954
- G Maladie	319 668	260 996	58 672
- Acc Corporels	166 545	178 749	-12 204
Total	22 394 023	21 376 200	1 017 824

PA320 - Les provisions pour assurances vie (provisions mathématiques vie) :

Elles totalisent 240 895 456 DT au 31/12/2020, contre 216 273 922 DT au 31/12/2019 soit une évolution de 24 621 534 DT.

PA330 - Les provisions pour sinistres vie :

Au 31/12/2020, les provisions pour sinistres vie sont évaluées à 15 391 348 DT contre 12 846 766 DT en 2019 soit une évolution de 2 544 582 DT.

PA331 - Les provisions pour sinistres non vie (net des prévisions pour recours à encaisser) :

Elles totalisent au 31/12/2020 un montant de 83 011 653 DT contre 82 316 803 DT en 2019 soit une augmentation de 694 850 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2020			Montant au 31/12/2019			Variation		
	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net
	56 260		55 060	54 608					1 807
- Auto	496	1 200 024	472	961	1 356 487	53 252 474	1 651 536	-156 463	999
- Transports	1 030 284		1 030 284	1 005 143		1 005 143	25 141	0	25 141
- Incendie	7 937 092		7 937 092	8 553 813		8 553 813	-616 721	0	-616 721
- Constructions	958 074		958 074	1 229 224		1 229 224	-271 150	0	-271 150
- RCG	6 932 117		6 932 117	6 815 276		6 815 276	116 841	0	116 841
- R. Divers	2 873 170		2 873 170	3 159 829		3 159 829	-286 659	0	-286 659
- Assistances	9 732		9 732	522		522	9 210	0	9 210
- GPE Maladie	2 769 047		2 769 047	2 753 493		2 753 493	15 554	0	15 554
- Acc Corporels	5 441 664		5 441 664	5 547 028		5 547 028	-105 364	0	-105 364
Total	84 211 678	1 200 024	83 011 653	83 673 290	1 356 487	82 316 803	538 387	-156 463	694 850

PA340 - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)

Elles présentent un solde de 1 505 404 DT contre 841 339 DT en 2019.

PA341 - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non vie)

Elles présentent un solde de 1 230 045 DT contre 1 256 413 DT en 2019.

PA5 - Dettes pour dépôt espèces reçues des cessionnaires :

Le solde de ce poste au 31/12/2020 est de 17 290 517 DT contre 16 956 059 DT en 2019. Il enregistre les dettes envers les cessionnaires (réassureurs) relatives aux dépôts en garantie des provisions techniques.

PA6 - Autres dettes :

Le solde du poste « Autres dettes » s'élève au 31/12/2020 à 15 595 337 DT contre 11 606 578 DT au 31/12/2019 (dont principalement dettes envers réassureurs de 5 690 929 DT).

PA7 - Autres passifs :

Le solde de ce poste au 31/12/2020 est de 681 216 DT contre 661 748 DT au 31/12/2019 (il enregistre le report des commissions reçues des réassureurs et autres comptes de régularisation passif).

B) NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

1) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

PRV1 - Primes acquises

Le poste « Primes acquises » de l'exercice totalise 58 886 534 DT contre 58 680 233 DT en 2019 soit une évolution de 206 300 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	Variation
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	61 913 570	62 020 504	-106 934
Variation des primes acquises non émises	-27 747	38 211	-65 959
Sous-total	61 885 823	62 058 715	-172 892
Primes cédées	-2 999 289	-3 378 482	379 193
Total	58 886 534	58 680 233	206 300

PRV2 - Produits des placements

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2020 totalisent 30 161 427 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 11 070 746 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques vie	
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	x Produits des placements non affectés directement

Soit :

- Provisions techniques vie	0
- Provisions techniques non vie	106 635 722
- Capitaux propres + provisions techniques vie et non vie	153 629 998
- Produits des placements non affectés	11 070 746

Les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance Vie s'élèvent à 19 090 681 DT (ces produits de placements proviennent en totalité des placements affectés directement aux branches Vie qui couvrent à 100% les Provisions techniques Vie).

CHV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 33 160 464 DT contre 32 879 007 DT en 2019, soit une augmentation de 281 457 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	Variation
Sinistres payés	-31 475 898	-29 902 970	-1 572 928
Part des réassureurs dans les sinistres	634 092	283 784	350 308
Variation des provisions pour sinistres	-2 544 581	-3 294 539	749 958
Part des réassureurs dans la variation des provisions pour sinistres	225 923	34 717	191 206
Total	-33 160 464	-32 879 007	-281 457

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise une charge de 24 649 394 DT (dont une part de réassurances de -27 859 DT) contre 23 589 282 DT (dont une part de réassurances de 149 184 DT) en 2019, soit une évolution de charge de 1 060 112 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 7 203 556 DT en 2020 contre 5 528 716 DT en 2019.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est 0 DT en 2020 contre un solde négatif de 2 340 DT en 2019.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance vie est de 1 538 324 DT en 2020 contre 979 264 DT en 2019.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2020 pour un montant de 150 501 DT contre 273 826 DT en 2019.

CHV9 - Charges des placements

Le poste charges des placements dégage un montant de 817 614 DT en 2020, la quote-part allouée directement à l'assurance vie est de 436 290 DT.

	Non Vie		
	Vie	+Capitaux propres	Total
Charges de placements	436 290	381 324	817 614

2) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

PRNV1 - Primes acquises

Le solde du poste « Primes acquises » s'élève au 31/12/2020 à 47 883 910 DT contre 44 326 424 DT en 2019, soit une évolution de 3 557 487 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	Variation
Primes émises et acceptés net d'annulations et ristournes	65 790 214	59 678 816	6 111 398
Variation des primes émises non acquises	89 332	58 026	31 306
Primes à annuler	-18 630	3 539	-22 169
Variation des primes non acquises "PNA"	-1 017 824	-355 991	-661 832
Sous-total 1	64 843 092	59 384 389	5 458 703
Primes cédées	-17 094 383	-14 965 857	-2 128 526
Part des réassureurs dans la variation des "PNA"	135 202	-92 108	227 310
Total	47 883 910	44 326 424	3 557 487

PRNT3 - Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2020 totalisent 30 161 427 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 11 070 746 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques non vie	x Reliquat des produits des placements non affectés directement
-----	(après affectation produit Vie)
Capitaux propres + Provisions techniques non vie	

Soit :

- Provisions techniques non vie	106 635 722
- Capitaux propres + provisions techniques non vie	153 629 998
- Reliquat des produits des placements non affectés	11 070 746

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 7 659 381DT.

CHNV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 32 801 259 DT pour l'exercice 2020 contre 30 653 842 DT au titre de l'exercice 2019, soit une évolution de 2 147 417 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	Variation
Sinistres payés	-36 494 047	-39 874 445	3 380 398
Part des réassureurs dans les sinistres	3 327 779	9 010 534	-5 682 755
Variation des provisions pour sinistres	-694 850	94 170	-789 020
Part des réassureurs dans la variation des Prov pour sinistres	1 059 859	115 900	943 960
Total	-32 801 259	-30 653 842	-2 147 417

CHNV2 - Variations des autres provisions techniques.

Les autres provisions techniques (non vie) sont constituées des provisions pour risques en cours et détaillées comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	Variation
Provisions pour risques en cours ACC. Corporels	0	-110 548	110 548
Total	0	-110 548	110 548

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 12 225 348 DT en 2020 contre 12 525 161 DT en 2019.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est négative de 6 191 DT en 2020 (ce solde est net du report des commissions reçues des réassureurs soit un montant négatif de 19 468 DT) contre une variation négative de 149 715 DT en 2019.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance non vie est de 6 483 193 DT en 2020 contre 8 135 055 DT en 2019.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2020 pour un montant de 3 270 902 DT contre 3 080 346 DT en 2019.

CHNV5 - Autres charges techniques

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 402 849 DT contre 358 892 DT au 31/12/2019.

3) ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparatif se présente comme suit :

Poste		2020	2019
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	7 205 110	3 688 758
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	12 242 626	13 094 481
PRNT1	Produits des placements	11 070 746	10 650 427
CHNT1	Charges de placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT12	Correction des valeurs sur placements		
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements	- 381 324	- 1 789 863
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	- 7 659 381	- 7 658 875
PRNT2	Autres produits non techniques	87 308	612 448
CHNT3	Autres charges non techniques	- 3 053 615	- 866 352
Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		19 511 470	17 731 024
CHNT4	Impôts sur le résultat	- 2 647 719	- 5 643 613
CHNT41	Impôt sur les Sociétés	- 2 647 719	- 5 643 613
CHNT5	Contribution de solidarité sociale de 3%	- 226 947	- 483 738
CHNT5	Contribution conjoncturelle 2% sur 2020 et 2019	- 473 790	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>16 163 013</u>	<u>11 603 673</u>

Le poste CHNT3 Autres charges non techniques présente un solde de 3 053 615 dinars au 31/12/2020 contre 866 352 dinars au 31/12/2019 : il s'agit de la charge des créances devenues irrécupérables et radiées avec l'approbation du conseil d'administration pour 538 097 dinars et de la charge de la retenue à la source libératoire pour 2 515 518 dinars.

Tableau de détermination du Résultat Fiscal		2020
Résultat Comptable		19 188 977
Réintégrations 1 : Charges fiscales		2 838 010
Contribution conjoncturelle 2% sur 2019		322 492
Retenue à la source libératoire 20%		1 758 794
Retenue à la source libératoire 35%		756 724
Total 1		22 026 988
Réintégrations 2 : Autres charges		786 990
Déductions		11 249 067
Dividendes	-	293 027
Produit Financier Brut soumis à R/S Libératoire de 35%	-	2 162 068
Intérêts courus non échues Brut soumis à R/S Libératoire de 20%	-	8 793 972
Résultat Fiscal Avant Réinvestissement Exonéré		11 564 911
Réinvestissement Exonéré	-	4 000 000
Résultat Fiscal Après Réinvestissement Exonéré		7 564 911
Contribution de solidarité sociale 3%	-	226 947
Contribution conjoncturelle 2%	-	151 298
Impôt sur les sociétés	-	2 647 719
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<i>16 163 013</i>

C) NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie de fin de l'exercice atteint un montant de 4 358 915 dinars contre 4 690 574 dinars au 31/12/2019, soit une variation négative de 331 659 dinars :

- Une variation des flux de trésorerie liés à l'exploitation de +4 917 818 dinars en 2020 contre +5 211 653 dinars en 2019.
- Une variation des flux de trésorerie liés aux activités de financement de -5 298 788 dinars en 2020 contre -3 919 980 dinars en 2019.

- Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités de +49 312 dinars en 2020 contre de +42 649 dinars en 2019.

D) TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	2020	2019
Engagements reçus	Néant	Néant
Engagements donnés	Néant	Néant
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des Rétrocessionnaires	Néant	Néant
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	Néant	Néant
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	Néant	Néant
Autres valeurs détenues par des tiers	Néant	Néant

E) AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ANNEXE N° 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31/12/2020

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions/Transfert s	À la clôture:	À l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		À la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement				-								-	-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	2 373 810		- 140 003	2 513 813	1 918 106		232 113				2 150 219	-	363 594
1.3 Fonds de commerce	-			-							-	-	-
1.4 Acomptes versés	202 229	35 001	140 003	97 227	-		-				-	-	97 227
	2 576 039	35 001	-	2 611 040	1 918 106	-	232 113	-	-	-	2 150 219	-	460 821
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	1 594 399	376 058	-	1 970 457	1 076 134		175 587				1 251 721	-	718 736
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	3 154 752	309 567	-	3 464 318	2 355 583		450 939				2 806 522	-	657 796
2.3 Acomptes versés	-	-	-	-	-		-				-	-	-
	4 749 151	685 625	-	5 434 776	3 431 717	-	626 526	-	-	-	4 058 243	-	1 376 532
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	12 058 769	-	-	12 058 769	61 825	-	16 027	-			77 853	-	11 980 916
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4 Autres placements financiers	415 517 642	1 354 432 289	1 314 840 101	455 109 830	-	2 099 059	-	40 698	-	-	-	2 139 757	452 970 073
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	18 392 773	9 758 363	4 953 040	23 198 097		2 099 059		40 698			-	2 139 757	21 058 340
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	275 774 326	86 581 733	64 099 273	298 256 786							-	-	298 256 786
3.4.3 Prêts hypothécaire	-	-	-	-							-	-	-
3.4.4 Autres prêts	350 543	142 193	287 789	204 947							-	-	204 947
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	121 000 000	1 257 950 000	1 245 500 000	133 450 000							-	-	133 450 000
3.4.6 Autres	-	-	-	-							-	-	-
3.5 Créances pour espèces déposées	573 095	571 960	549 747	595 308							-	-	595 308
3.6 Placements des contrats en UC	-	-	-	-							-	-	-
	428 149 506	1 355 004 249	1 315 389 848	467 763 906	61 825	2 099 059	16 027	40 698	-	-	77 853	2 139 757	465 546 297
TOTAL:	435 474 697	1 355 724 874	1 315 389 848	475 809 722	5 411 649	2 099 059	874 666	40 698	-	-	6 286 315	2 139 757	467 383 651

ANNEXE N° 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou Moins-Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	12 058 769	11 980 916	11 980 916	-77 852
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	23 198 097	21 058 340	21 058 340	-2 139 757
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autre parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	298 256 786	298 256 786	298 256 786	
Autres placements financiers				
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	204 947	204 947	204 947	
Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	64 402 190	64 402 190	64 402 190	
Dépôt auprès des entreprises cédantes	595 308	595 308	595 308	
Autres dépôts				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
<i>Total</i>	<u>398 716 097</u>	<u>396 498 488</u>	<u>396 498 488</u>	<u>-2 217 609</u>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	395 749 272	395 749 272	395 749 272	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	10 058 582	10 058 582	10 058 582	

ANNEXE N° 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

	Exercice de survenance		
Année d'inventaire:	2 016	2 017	2 018
Inventaire 2018			
Règlements cumulés	22 797 451	20 668 546	19 110 127
Provisions pour sinistres	10 195 192	14 577 951	25 330 436
Total charges des sinistres	32 992 643	35 246 497	44 440 563
Primes acquises	48 808 314	53 907 977	53 616 351
% sinistres / primes acquises	68%	65%	83%

	Exercice de survenance			
Année d'inventaire:	2 016	2 017	2 018	2 019
Inventaire 2019				
Règlements cumulés	24 237 425	22 726 517	27 859 790	21 215 447
Provisions pour sinistres	6 770 175	8 841 898	13 131 814	25 456 126
Total charges des sinistres	31 007 600	31 568 415	40 991 604	46 671 573
Primes acquises	48 808 314	53 907 977	53 616 351	59 384 389
% sinistres / primes acquises	64%	59%	76%	79%

	Exercice de survenance				
Année d'inventaire:	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Inventaire 2020					
Règlements cumulés	25 698 014	23 499 656	30 104 230	29 620 332	18 670 665
Provisions pour sinistres	5 098 650	7 358 945	9 700 184	15 499 280	19 170 817
Total charges des sinistres	30 796 664	30 858 601	39 804 414	45 119 612	37 841 482
Primes acquises	48 808 314	53 907 977	53 616 351	59 384 389	64 843 092
% sinistres / primes acquises	63%	57%	74%	76%	58%

ANNEXE N°11 : VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	Les placements dans les entreprises liées	Autres placements	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers				
Revenu des participations	555 574	2 063 219	2 618 793	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Revenu des autres placements	11 322 070	16 220 564	27 542 634	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
Total des produits des placements	11 877 644	18 283 783	30 161 427	
Intérêts				
Frais externes (pertes sur réalisation)	-703 328	-15 568	-718 896	CHV91+CHNT13
Autres frais (ajustement sur valeur)	-34 527	-64 191	-98 718	CHV91+CHNT13
Total charges des placements	-737 855	-79 759	-817 614	

ANNEXE N° 12 : RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	PREVOYANCE	EPARGNE	TOTAL
Primes	21 202 253	40 683 570	61 885 823
Charges de prestations	-6 568 470	-27 452 010	-34 020 479
Charges de provisions d'assurance vie	-5 467 468	-19 818 132	-25 285 600
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			0
Solde de souscription	9 166 316	-6 586 571	2 579 744
Frais d'acquisition	-4 263 874	-2 939 682	-7 203 556
Autres charges de gestion nettes	-514 155	-1 024 169	-1 538 324
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-4 778 029	-3 963 852	-8 741 880
Produits nets de placements	6 378 190	12 712 490	19 090 681
Charges de placements	-94 729	-341 561	-436 290
Participation aux résultats et intérêts techniques			
Solde financier	6 283 461	12 370 929	18 654 391
Primes cédées et/ou rétrocédées	-2 999 289	0	-2 999 289
Part des réassureurs dans les charges de prestations	860 015	0	860 015
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-27 859	0	-27 859
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	1 795 374	0	1 795 374
Commissions reçues des réassureurs	150 501	0	150 501
Intérêt	-28 370	0	-28 370
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-249 628	0	-249 628
Résultat technique	10 422 120	1 820 506	12 242 626

Informations complémentaires

Montant des rachats		23 989 392	23 989 392
Intérêts techniques bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture	102 343 094	155 449 114	257 792 208
Provisions techniques brutes à l'ouverture	95 474 210	134 487 817	229 962 027

A déduire

Provisions devenues exigibles

ANNEXE N° 13 : RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC GLE	R DIVERS	ASSISTANCES	MALADIE	ACC CORP	Total
Primes acquise	24 708 338	2 363 873	11 765 416	1 121 075	2 930 484	1 823 538	2 979 980	15 472 561	1 677 826	64 843 092
Primes émises	25 830 992	2 281 061	12 048 680	1 247 208	2 486 555	1 789 585	2 979 980	15 531 234	1 665 622	65 860 915
Variation des primes non acquises	-1 122 654	82 813	-283 264	-126 133	443 929	33 954	0	-58 672	12 204	-1 017 824
Charges de prestation	-17 127 648	-186 707	-2 453 100	51 201	-1 028 306	-1 374 336	-14 281	-13 761 207	-1 157 597	-37 051 982
Prestations et frais payés	-15 319 649	-131 159	-3 057 761	-219 949	-911 466	-1 616 222	-5 071	-13 859 261	-1 373 509	-36 494 047
Charges de provisions pour prestations diverses	-1 807 999	-55 548	604 661	271 150	-116 841	241 886	-9 210	98 053	215 912	-557 935
Solde de souscription	7 580 690	2 177 166	9 312 316	1 172 276	1 902 178	449 203	2 965 699	1 711 354	520 229	27 791 110
Frais d'acquisition	-4 598 606	-804 028	-2 737 195	-266 322	-733 594	-326 099	-771 159	-1 723 045	-252 023	-12 212 071
Autres charges de gestion nettes	-3 419 247	-330 523	-548 309	-57 718	-254 074	-160 396	-70 635	-1 431 492	-210 799	-6 483 193
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-8 017 854	-1 134 551	-3 285 504	-324 040	-987 668	-486 495	-841 794	-3 154 536	-462 823	-18 695 264
Produits nets de placements	4 733 255	139 825	1 125 591	278 588	613 561	243 792	706	264 748	408 660	7 808 727
Solde financier	4 733 255	139 825	1 125 591	278 588	613 561	243 792	706	264 748	408 660	7 808 727
Part des réassureurs dans les primes acquises	-980 981	-1 733 367	-8 902 025	-672 492	-837 967	-889 394	-2 181 623	-688 949	-72 383	-16 959 181
Part des réassureurs dans les prestations payées	181 552	115 650	2 205 446	170 158	1 955	389 554	4 852	190 925	67 689	3 327 779
Part des réassureurs dans les charges de provisions	678 330	39 727	-395 882	-263 269	43 874	629 892	8 772	4 996	313 421	1 059 859
Part des réassureurs dans les PB	0	17 506	6 114	0	0	-125	0	0	0	23 495
Commissions reçues des réassureurs	0	369 396	1 806 482	167 456	36 170	241 469	630 461	0	0	3 251 433
Intérêts servies	-168 897	-16 451	-82 282	-43 330	-39 016	-14 711	0	0	-38 163	-402 849
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-289 997	-1 207 540	-5 362 147	-641 478	-794 985	356 686	-1 537 538	-493 029	270 564	-9 699 463
Résultat technique	4 006 095	-25 099	1 790 257	485 345	733 086	563 185	587 074	-1 671 463	736 630	7 205 110

ANNEXE N° 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Année d'inventaire	2016	2017	2018	2019	2020
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)					
* Participation attribuée a des contrats (y compris intérêts techniques)	934 705	852 889	1 324 802	1 682 023	1 922 921
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	- 49 908	- 426	245 423	617 701	1 168 539
Participations aux résultats des contrats d'assurances Vie					
* Provisions mathématiques moyennes	95 727 758	132 766 538	174 242 992	204 404 689	228 584 689
* Montant minimum de participation					
* Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques)					
dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

ANNEXE N° 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	TOTAL	Raccordement
Primes	61 885 823	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	-34 020 479	CHV1 1°colonne
Charges de provisions d'assurance vie	-25 285 600	CHV2 1°colonne+ CHV3 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	0	
Solde de souscription	2 579 744	
Frais d'acquisition	-7 203 556	CHV41+CHV42 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-1 538 324	CHV43 1°colonne
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-8 741 880	
Produits nets de placements	19 090 681	PRV2 1°colonne
Charges de placements	-436 290	CHV9 1°colonne
Participation aux résultats et intérêts techniques		
Solde financier	18 654 391	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-2 999 289	PRV1 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de prestations	860 015	CHV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-27 859	CHV12 2°colonne+CHV 2 2°colonne
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	1 795 374	CHV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	150 501	CHV44 2°colonne
Intérêt	-28 370	CHV91 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-249 628	
Résultat technique	12 242 626	
Informations complémentaires		
Montant des rachats	23 989 392	
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	257 792 208	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	229 962 027	
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

ANNEXE N° 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

	Total	Raccordement
Primes acquise	64 843 092	
Primes émises	65 860 915	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-1 017 824	PRNV12 1°colonne
Charges de prestation	-37 051 982	
Prestations et frais payés	-36 494 047	CHNV11 1°colonne
Charges de provisions pour prestations diverses	-557 935	(CHNV12+CHNV2+CHNV3) 1°colonne
Solde de souscription	27 791 110	
Frais d'acquisition	-12 212 071	(CHNV41+CHNV42) 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-6 483 193	CHNV43 1°colonne
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-18 695 264	
Produits nets de placements	7 808 727	PRNT3 1°colonne
Solde financier	7 808 727	
Part des réassureurs dans les primes acquises	-16 959 181	(PRNV11+PRNV12) 2°colonne
Part des réassureurs dans les prestations payées	3 327 779	CHNV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	1 059 859	CHNV12 2°colonne
Part des réassureurs dans les PB	23 495	CHNV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	3 251 433	(CHNV42+CHNV44) 2°colonne
Intérêts servies	-402 849	CHNV5 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-9 699 463	
Résultat technique	7 205 110	

	Total
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	22 394 023
Provisions pour primes non acquises ouverture	21 376 200
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	83 011 653
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	82 316 803
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	1 230 045
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	1 256 413
Autres provisions techniques clôture	0
Autres provisions techniques ouverture	110 548
A déduire :	
Provisions devenus exigibles	

SOCIETE ASSURANCES BIAT
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 – Tunis

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Assurances BIAT », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 08 Avril 2021, sur la base des éléments disponibles à cette date, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19, et font ressortir des capitaux propres positifs de 63 157 289 DT y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 16 163 013 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Assurances BIAT », au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 08 Avril 2021.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les

états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 Avril 2021

Les Commissaires aux comptes

FMBZ-KPMG Tunisie
Mme Kalthoum BOUGUERRA
Associée

FINOR
M. Walid BEN SALAH
Associé

SOCIETE ASSURANCES BIAT
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I – Conventions réglementées :

I -1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :

1. En date du 19 Mars 2020, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 5 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 16 034 DT en 2020.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 08 Avril 2020.

2. Conformément à la convention cadre pour la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 19 décembre 2016, Assurances BIAT et la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » ont conclu en 2020 des opérations de pensions livrées.

Dans ce cadre, votre conseil d'administration du 24 décembre 2020 a autorisé les opérations suivantes :

- Une opération de pension livrée réalisée le 15/12/2020 pour un montant de 29 692 486 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des titres BTA (32 245 bons) pour des périodes de 290 et 300 jours à un taux négocié de 5.30% ;
 - Une opération de pension livrée réalisée le 21/12/2020 pour un montant de 10 661 381 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des emprunts obligataire pour des périodes de 70, 150, et 200 jours à un taux négocié de 5.30% ;
 - Une opération de pension livrée réalisée le 24/12/2020 pour un montant de 5 821 111 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des emprunts obligataires pour des périodes de 90,160 et 200 jours à un taux négocié de 5.30% ;
 - Une opération de pension livrée réalisée le 25/12/2020 pour un montant de 10 122 157 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des emprunts obligataires pour des périodes de 70, 110 et 200 jours à un taux négocié de 5.30% ;
 - Une opération de pension livrée réalisée le 28/12/2020 pour un montant de 3 435 873 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des emprunts obligataires pour des périodes de 60, 150 et 170 jours à un taux négocié de 5.30%.
 - Une opération de pension livrée réalisée le 30/12/2020 pour un montant de 9 314 801 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des titres BTA (8 957 bons) pour une période de 120 jours à un taux négocié de 5.30%.
3. Une convention de prestations de services a été conclue entre Assurances BIAT et la société « Value Digital Services » en vertu de laquelle cette dernière effectue une mission d'accompagnement pour l'élaboration d'une stratégie digitale d'Assurances BIAT et la définition des modalités de sa mise en place.

En contrepartie de ses prestations de services, la société « Value Digital Services » perçoit une rémunération d'un montant forfaitaire de 270 000 DT en hors taxes.

Cette convention a été conclue pour une période de 11 mois et 2 semaines, prenant effet à partir du 1^{er} février 2020

En 2020, Assurances BIAT a constaté une charge brute relative aux prestations réalisées de 192 781 DT toutes taxes comprises.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 08 Avril 2020.

I -2. Conventions réglementées et opérations datant des exercices antérieurs qui continuent à produire leurs effets durant l'exercice 2020 :

1. En date du 19 Mars 2019, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 4 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 63 965 DT en 2020.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 04 Avril 2019.

2. En date du 12 Mars 2018, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 26 777 DT en 2020.

3. En date du 21 Mars 2017, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 35 702 DT en 2020.

4. En date du 26 Février 2018, la BIAT a conclu trois contrats de location de locaux avec Assurances BIAT en vertu desquels la BIAT donne en bail pour usage de bureaux administratifs :

- Une agence située à Sakiet Ezzit d'une superficie de 80 m² pour un loyer annuel hors taxes de 11 520 DT.
- Une agence située à l'avenue Habib Bourguiba la Mannouba d'une superficie de 87.5 m² pour un loyer annuel hors taxes de 10 320 DT.
- Une agence située à Place Sidi Mtir Mahdia d'une superficie de 183 m² pour un loyer annuel hors taxes de 7 657 DT.

Les locations sont consenties et acceptées pour une période de deux années consécutives commençant le 1^{er} Janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2018, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers subiront une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location.

La charge de location de ces agences, constatée en 2020, est de 40 635 DT.

5. Les frais d'occupation par « Assurances BIAT » de l'agence de Bizerte ont été pris en charge par la « Protectrice » depuis l'exercice 2017 et devraient par la suite faire l'objet de facturation par cette dernière.

Dans ce cadre, la « Protectrice » a conclu en date du 27 Mars 2018, un contrat de location de locaux avec « Assurances BIAT » en vertu duquel la « Protectrice » donne en bail pour usage de bureaux administratifs une agence située à Bizerte d'une superficie de 55.4 m² pour un loyer annuel hors taxes de 8 925 DT.

Le contrat de location est conclu pour une période d'une année commençant le 1^{er} Janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2017, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location.

Ainsi, la charge de location de cette agence constatée en 2020, est de 12 295 DT.

6. En date du 20 Avril 2016, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission de performance « SUCCESS FEES » calculée sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5 DT et un maximum de 25 DT) prélevé trimestriellement.

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 20 Avril 2016, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 500 000 DT.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 1 449 DT en 2020.

7. En date du 23 Mars 2016, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 35 702 DT en 2020.

8. En date du 10 Décembre 2015, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission dite de SUCCESS FEES calculé sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5 DT et un maximum de 25 DT) prélevé trimestriellement.

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 31 Décembre 2015, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 250 000 DT.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 640 DT en 2020.

9. En date du 23 Mars 2015, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 26 777 DT en 2020.

10. En date du 07 Avril 2014, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 18 209 DT en 2020.

11. Votre société a conclu avec la BIAT un contrat de sous-location en vertu duquel cette dernière occupe le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie de 145 m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac II- Tunis et ce, moyennant un loyer annuel de :

- 125 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Janvier 2010 au 30 Avril 2010, soit la somme de 6 042 DT hors TVA ;
- 137,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2010 au 30 Avril 2011, soit la somme de 19 937 DT hors TVA ;
- 147,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2011 au 30 Avril 2012 soit la somme de 21 387 DT hors TVA ;

Une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1^{er} Mai 2012.

Cette sous location est consentie pour une durée ferme commençant le 1^{er} Janvier 2010 et finissant le 30 Avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En 2014 et par un avenant n°1 au contrat initial, la location est prorogée pour une nouvelle période commençant le 1^{er} Mai 2014 et finissant le 30 Avril 2019 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Une majoration annuelle cumulative du loyer est appliquée à partir du 1^{er} Mai 2014 au taux annuel de 5 % et ce, sur la base du loyer de l'année précédente.

Les produits de sous location au titre de l'exercice 2020, se sont élevés à 32 575 DT hors TVA.

12. Assurances BIAT a supporté, en 2020, un montant de 606 394 DT TTC relatif aux charges de mise à disposition de personnel de la BIAT.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 08 Avril 2021.

II - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

II-1 : Rémunérations du Directeur Général

Votre conseil d'administration réuni en date du 11 Mai 2018 a renouvelé le mandat du Directeur Général pour une durée de trois ans.

Votre conseil d'administration réuni en date du 22 Octobre 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général à partir de sa nomination :

- Une rémunération annuelle nette de 120 000 DT à servir sur 16,5 mois ;
- Une prime de fin d'année fixée en fonction des résultats de la société ;

Votre conseil d'administration réuni en date du 08 Avril 2020 a autorisé la prime d'intéressement accordée au Directeur Général pour un montant net de 100 000 DT au titre de l'exercice 2019 servie en 2020.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, d'un quota de carburant mensuel de 300 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

En 2020, Assurances BIAT a constaté une charge brute de 384 510 DT (hors charges patronales) outre des avantages divers totalisant un montant de 19 545 DT.

II-2 : Rémunérations du Directeur Général Adjoint

Votre conseil d'administration réuni en date du 30 Janvier 2020 a nommé un Directeur Général Adjoint et a confié au comité de nomination et de rémunération la fixation de ses émoluments et avantages.

Votre conseil d'administration réuni en date du 24 Décembre 2020 a décidé de ne pas octroyer d'émoluments ou avantages au Directeur Général Adjoint.

II-3 : Rémunérations du Président du Conseil d'Administration :

En date du 20 Octobre 2015, la société Assurances BIAT a conclu avec le Président du conseil d'Administration d'assurances BIAT une convention d'assistance, de conseil et de supervision de la mise en place de sa nouvelle stratégie de développement.

Cette convention s'étale du 1^{er} Juin 2015 au 31 Décembre 2016, le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme. Le montant estimatif de la convention s'élève à 132 000 DT HT.

Cette charge peut être majorée éventuellement par les frais de mission à l'extérieur du pays, les frais d'hébergement et les frais de visa et de timbre de voyage, ainsi que les frais inhérents à l'accomplissement d'une mission à l'intérieur du pays.

Un avenant à cette convention a été signé par les parties en date du 06 Janvier 2017. Il est stipulé que l'effet de cette convention s'étale du 1^{er} Janvier 2017 au 30 Juin 2018. Le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme, le montant estimatif de la convention s'élève à 144 000 DT HT.

Un deuxième avenant à cette convention a été signé entre les parties en date du 22 Juin 2018. Il est stipulé que l'effet de cette convention s'étale du 1^{er} Juillet 2018 au 30 Juin 2021. Le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme. Le montant estimatif de la convention s'élève à 264 000 DT HT.

La charge brute supportée par la société, au titre de 2020, est de 96 283 DT.

II-3 : Rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit

Le Président et les membres du Conseil d'Administration d'Assurances BIAT sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 2020 a alloué aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2019 des jetons de présence d'un montant brut de 45 000 DT.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 2020 a décidé d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit, au titre de l'exercice 2019, une rémunération d'un montant brut de 10 000 DT à répartir entre eux.

Le montant brut supporté par la société, en 2020, est de 55 000 DT.

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 12 Avril 2021

Les Commissaires aux comptes

FMBZ-KPMG Tunisie

Mme Kalthoum BOUGUERRA

Associée

FINOR

M. Walid BEN SALAH

Associé

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 Mai 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Sofiene BEN AMIRA (CMC-DFK International).

BILAN AU 31 Décembre 2020
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIF	31/12/2020			31/12/2019
	BRUT	Amort & Prov	NET	
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	69 440,265	-58 716,113	10 724,152	40,724
AC13 Fonds commercial	16 399 952,084	-8 215 858,034	8 184 094,050	9 006 338,223
	16 469 392,349	-8 274 574,147	8 194 818,202	9 006 378,947
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	354 300,493	-162 761,121	191 539,372	88 086,868
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	162 432,306	-120 720,160	41 712,146	36 238,948
	516 732,799	-283 481,281	233 251,518	124 325,816
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	531 982,500	-191 746,070	340 236,430	367 189,196
AC312 Terrains et constructions hors exploitation				
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	59 397 052,241	-1 576 434,216	57 820 618,025	54 010 486,970
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	70 562 000,000		70 562 000,000	63 630 000,000
AC334 Autres prêts	1 624 487,823		1 624 487,823	1 907 013,518
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	114 100 000,000		114 100 000,000	72 000 000,000
	246 215 522,564	-1 768 180,286	244 447 342,278	191 914 689,684
AC4 Placements représentant les prov techniques afférentes aux c.u.c	0,000	0,000	0,000	0,000
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provision pour primes non acquises				
AC520 Provision d'assurance vie				
AC530 Provision pour sinistres vie	1 292 907,103		1 292 907,103	910 218,328
AC531 Provision pour sinistres non vie				
	1 292 907,103	0,000	1 292 907,103	910 218,328
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	2 786 354,713		2 786 354,713	3 495 068,746
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	1 014 508,265	-298 737,795	715 770,470	548 619,532
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	416 645,754	-74 968,647	341 677,107	934 069,164
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	8 467,835		8 467,835	23 297,451
AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 630 553,660		1 630 553,660	47 263,330
AC633 Débiteur divers	600 745,844		600 745,844	1 178 739,586
	6 457 276,071	-373 706,442	6 083 569,629	6 227 057,809
AC7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	5 393 467,666		5 393 467,666	6 853 950,274
AC72 Charges reportées				
AC721 frais d'acquisition reportés				
AC722 Autres charges à répartir				
	5 393 467,666	0,000	5 393 467,666	6 853 950,274
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	4 062 459,784		4 062 459,784	4 046 007,594
AC733 Autres comptes de régularisation	348 469,290		348 469,290	651 827,096
	4 410 929,074	0,000	4 410 929,074	4 697 834,690
Total de l'actif	280 756 227,626	-10 699 942,156	270 056 285,470	219 734 455,548

BILAN AU 31 Décembre 2020
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

Capitaux Propres & Passifs		31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	15 000 000,000	15 000 000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital	2 148 988,573	1 934 541,690
CP4	Autres Capitaux Propres	23 549 342,700	20 569 101,700
CP5	Résultat reporté	5 984 867,715	4 603 438,814
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		46 683 198,988	42 107 082,204
CP6	Résultat de l'exercice	8 710 564,696	8 561 669,901
Total capitaux propres avant affectation		55 393 763,684	50 668 752,105
PASSIFS			
PA2	Provisions pour risques et charges	928 835,891	863 694,915
		928 836	863 695
PA3	Provisions techniques brutes		
PA320	<i>Provision d'assurance vie</i>	183 706 580,837	138 093 673,603
PA330	<i>Provision pour sinistres</i>	15 393 186,058	13 933 510,412
PA340	<i>Provision pour participation aux bénéfices</i>	6 501 802,098	5 323 367,750
PA350	<i>Provision pour égalisation & équilibrage</i>	404 009,654	1 302 454,936
PA360	<i>Autres provisions techniques</i>		
		206 005 578,647	158 653 006,701
PA4	Provisions techniques de contrats en unités de compte	0,000	0,000
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	0,000	0,000
PA6	Autres dettes		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 398 306,736	5 832 962,588
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	1 303 444,698	892 898,778
PA63	Autres dettes		
PA631	<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>		
PA632	<i>Personnel</i>	231 724,634	235 023,502
PA633	<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	789 115,678	2 119 886,172
PA634	<i>Créditeurs divers</i>	73 791,456	77 326,301
		6 796 383,202	9 158 097,341
PA7	Autres passifs		
PA71	Comptes de régularisation Passif		
PA712	<i>Autres comptes de régularisation Passif</i>	931 724,046	390 904,486
		931 724,046	390 904,486
		214 662 521,786	169 065 703,443
Total du passif		214 662 521,786	169 065 703,443
Total des capitaux propres et passifs		270 056 285,470	219 734 455,548

**ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE
DE L'ASSURANCE ET /OU DE LA REASSURANCE VIE
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)**

	2020			Opérations nettes 2019
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	
PRV1 Primes				
PRV11 Primes émises et acceptées	75 798 104,052	-1 553 493,222	74 244 610,830	57 843 168,409
	75 798 104,052	-1 553 493,222	74 244 610,830	57 843 168,409
PRV2 Produits de placements				
PRV21 Revenus des placements	16 222 545,624		16 222 545,624	12 074 619,785
PRV22 Produits des autres placements	269 829,352		269 829,352	135 241,343
sous total 2a	16 492 374,976	0,000	16 492 374,976	12 209 861,128
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placement	1 936 217,382		1 936 217,382	1 515 665,277
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	434 842,128		434 842,128	38 505,185
sous total 2	18 863 434,486	0,000	18 863 434,486	13 764 031,590
PRV4 Autres Produits Techniques	0,000		0,000	0,000
CHV1 Charge de sinistres				
CHV11 Montants payés	-12 371 846,241	730 974,424	-11 640 871,817	-14 379 151,527
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	-1 459 675,646	382 688,775	-1 076 986,871	-5 735 450,243
sous total 3	-13 831 521,887	1 113 663,199	-12 717 858,688	-20 114 601,770
CHV2 Variation des autres provisions techniques				
CHV21 Provision d'assurance vie	-45 612 907,234		-45 612 907,234	-15 329 500,670
CHV22 Autres provisions techniques	898 445,282		898 445,282	-956 815,016
CHV23 Provision sur contrats en unité de compte				
sous total 4	-44 714 461,952	0,000	-44 714 461,952	-16 286 315,686
CHV3 Participations aux bénéfices et ristournes	-1 178 434,348	0,000	-1 178 434,348	-1 404 424,509
CHV4 Frais d'exploitation				
CHV41 Frais d'acquisition	-11 335 420,411		-11 335 420,411	-13 328 777,022
CHV43 Frais d'administration	-5 826 759,041		-5 826 759,041	-5 618 384,155
CHV44 Commissions reçues des réassureurs				
sous total 5	-17 162 179,452	0,000	-17 162 179,452	-18 947 161,177
CHV5 Autres charges techniques	-166 728,919	0,000	-166 728,919	-130 063,207
CHV9 Charges de placements				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges	-104 374,220		-104 374,220	-52 488,227
CHV92 Correction de valeur sur placements	-1 576 434,216		-1 576 434,216	-1 936 217,382
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-3 431 690,605	-23 190,853	-3 454 881,458	-119 484,351
sous total 6	-5 112 499,041	-23 190,853	-5 135 689,894	-2 108 189,960
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	786 208,366	0,000	786 208,366	0,000
CHV12 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique	-3 998 215,961	0,000	-3 998 215,961	-3 149 471,372
RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	9 283 705,343	-463 020,876	8 820 684,467	9 466 972,318

Etat de résultat au 31 Décembre 2020
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

			2020	2019
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassura	./-.	8 820 684,467	9 466 972,318
	Sous total 1		8 820 684,467	9 466 972,318
PRNT2	Autres produits non techniques	+	0,000	0,000
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique		3 998 215,961	3 149 471,372
CHNT3	Autres charges non techniques	-	0,000	0,000
	Sous total 2		3 998 215,961	3 149 471,372
	Résultat provenant des activités ordinaires		12 818 900,429	12 616 443,690
CHNT4	Impôts sur le résultat	-	-3 758 047,539	-3 734 660,069
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		9 060 852,889	8 881 783,621
CHNT5	Pertes extraordinaires		-350 288,193	-320 113,720
	Résultat extraordinaire		-350 288,193	-320 113,720
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		8 710 564,696	8 561 669,901
	Résultat net de l'exercice		8 710 564,696	8 561 669,901

Tableau des engagements reçus et donnés au 31 Décembre 2020
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	31/12/2020	31/12/2019
Engagements reçus	0	0
Engagements donnés		
HB21 <i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>	0,000	0,000
HB22 <i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>	0,000	0,000
HB23 <i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>	0,000	0,000
HB24 <i>Autres engagements donnés</i>	0,000	0,000
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	0	0
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	0	0
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	0	0
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0	0

Etat de flux de trésorerie au 31 Décembre 2020
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	2020	2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés	F1	69 763 268,788	58 940 568,279
Sommes versées pour paiement des sinistres	F2	-12 371 846,241	-15 626 218,002
Commissions versées aux intermédiaires	F3	-11 522 644,816	-13 292 856,271
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	F4	-2 112 570,562	-1 389 354,037
Variation des espèces reçues des cessionnaires	F5	0,000	0,000
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	F6	-1 446 524 495,736	-71 781 376,151
Encaissements liés à la cession de placements financiers	F7	1 394 324 673,542	45 387 463,021
Taxes sur les assurances versées au Trésor	F8	0,000	0,000
Produits financiers reçus	F9	16 208 971,767	9 072 856,325
Impôts sur les bénéfices payés	F10	-4 054 773,789	-2 916 397,991
Autres mouvements	F11	-984 813,848	-2 868 325,159
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		2 725 769,105	5 526 360,014
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	F12	-186 251,713	-31 458,900
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	F13	0,000	0,000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	F14		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	F15		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F16	0,000	0,000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F17		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-186 251,713	-31 458,900
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	F18	0,000	0,000
Dividendes et autres distributions	F19	-4 000 000,000	-4 000 000,000
Encaissements provenant d'emprunts	F20	0,000	0,000
Remboursements d'emprunts	F21	0,000	0,000
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales	F22	0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-4 000 000,000	-4 000 000,000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
Variation de trésorerie		-1 460 482,608	1 494 901,114
Trésorerie de début d'exercice		6 853 950,274	5 359 049,160
Trésorerie de fin d'exercice		5 393 467,666	6 853 950,274

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie
Immeuble CARTE – Lot BC4 – Centre Urbain Nord - TUNIS
Téléphone : (216) 71 184 160 – Télécopie (216) 71 184 170

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 Décembre 2020

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne Vie (CARTE Vie) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances vie. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1er Avril 2002.

1 - Identité

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie
Siège Social : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord Tunis (Tunisie)
Capital Social : 15 MD
Tel : 71 184 160 / Fax : 71 184 170
Identifiant Unique : 1180567V
E-mail : dprp@carte.com.tn Site web : www.carte.com.tn

2 - Conseil d'Administration

Président du Conseil : Mr Hassine DOGHRI

Administrateurs :

Hassine DOGHRI : Administrateur représentant la COFITE SICAF

Mehdi DOGHRI : Administrateur représentant la CARTE Assurances

Abderrahmen FATMI : Administrateur

Radhi Meddeb : Administrateur indépendant

Christian Huyghues Despointes : Administrateur

Roger Vander Haeghen : Administrateur

Duc Co Minh : Administrateur

3- Les clients

La société « CARTE VIE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

Les Entreprises

La société « CARTE VIE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients.

Les Particuliers

La société « CARTE VIE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « CARTE VIE » offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance sociale : décès, assurance vie et retraite.

4 - Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la société « CARTE VIE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents, courtiers et banques.

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

A – PROVISIONS TECHNIQUES :

A1 : Provisions d'assurance vie :

Les provisions mathématiques : calcul informatisé contrat par contrat conformément aux notes techniques.

Provisions mathématiques de rente : calcul informatisé dossier par dossier.

Provision pour sinistres à payer : calcul informatisé contrat par contrat. Le montant de cette provision figure sur le récapitulatif établi par le département informatique à la date d'arrêté.

Provision d'égalisation : Montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

A.2. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :

Il est procédé à la date d'arrêté à l'évaluation des placements selon leur valeur de marché. La valeur de marché est déterminée séparément pour chaque catégorie de placements de même nature. La moins-value **globale** constatée par rapport à la valeur comptable nette des placements fait l'objet d'une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques.

B - Les régularisations :

B.1. Régularisations liées aux primes émises :

Les PANE : (Primes Acquises et Non Emise) évaluation, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

Les Primes à Annuler : estimation statistique sur la base de l'ancienneté de l'arrière (notamment contentieux).

Parts des réassureurs dans les PANE : Le calcul est effectué en fonction du taux de cession.

Parts des réassureurs dans les primes à annuler : Le taux de cession moyen calculé est affecté aux primes à annuler.

Commissions sur les primes cédées sur PANE : Un taux moyen de commission de réassurance est déterminé à partir du rapport : commissions reçues/ primes cédées. L'application du taux moyen aux PANE permet d'estimer la commission sur PANE cédées.

Commissions à payer : Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

B.2. Régularisations liées aux placements :

Intérêts et loyers acquis et non échus : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

B.3. Autres régularisations :

Charges et produits constatés d'avance : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis

Charges à payer et produits à recevoir : Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

C. Amortissements et autres provisions :

C.1. Amortissements : Calcul extra comptable.

C.2. Provisions pour dépréciation : Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

III- Note sur contrats Temporaire Décès ayant fait l'objet de report d'échéance suite à la COVID-19

Le Décret-loi n° 2020-19 du 15 mai 2020, portant fixation de dispositions particulières relatives au remboursement des crédits et financements octroyés par les banques et les établissements financiers à leurs clients a prévu que les contrats d'assurances continuent de produire leurs effets tout au long de la période additionnelle due au report.

Toutefois, étant donné que ces reports apportent des changements aux tableaux d'amortissement des crédits et les garanties offertes aux banques, la constatation d'un engagement supplémentaire reste tributaire du paiement d'une prime complémentaire par les banques désirant se couvrir sur les risques additionnels et l'envoi par ces dernières des éléments des reports effectués avec la signature d'un avenant entre les parties.

VI - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 – Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2020 la somme de 16 469 392,349 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2020 la somme de 8 274 574,147 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci-après :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant.	Amort.2020	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	16 399 952.084	7 393 613.861	822 244.173	8 215 858.034	8 184 094.050
Logiciels	69 440.265	57 141.941	1 574.172	58 716.113	10 724.152
Total	16 469 392.349	7 450 755.802	823 818.345	8 274 574.147	8 194 818.202

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2020 la somme de 516 732,799 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2020 la somme de 283 481,281 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d'exploitation est présenté ci-après :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant	Amort.2020	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de Transport	354 300.493	75 513.526	87 247.595	162 761.121	191 539.372
Matériel Informatique & Bureau	162 432.306	92 107.265	28 612.895	120 720.160	41 712.146
Total	516 732.799	167 620.791	115 860.490	283 481.281	233 251.518

AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent au 31/12/2020 la somme de 246 215 522,564 Dinars.

Libelle	Placement Brut	Amort/Prov.	Placement Net 31/12/2020	Placement Net 31/12/2019
Placements Immobiliers	531 982.500	-191 746.070	340 236.430	367 189.196
Titres à revenus variables	59 397 052.241	-1 576 434.216	57 820 618.025	54 010 486.970
Titres à revenus fixes	186 286 487.823		186 286 487.823	137 537 013.518
Total	246 215 522.564	-1 768 180.286	244 447 342.278	191 914 689.684

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques au 31/12/2020 est de 1 292 907,103 Dinars.

AC6 – Créances

AC611 – Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises totalisent au 31/12/2020 la somme de 2 786 354,713 Dinars.

Libelle	31/12/2020	31/12/2019
Primes acquises et non émises	2 998 060.347	3 701 057.323
Provision pour Annulation Primes	-211 705.633	-205 988.577
Total	2 786 354.713	3 495 068.746

AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Les autres créances nées d'opérations d'assurances directes totalisent au 31/12/2020 la somme de 1 014 508,265 Dinars.

Libelle	31/12/2020	31/12/2019
Primes à recevoir	1 014 508.265	680 628.408
Total	1 014 508.265	680 628.408

AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 2 239 767,339 Dinars au 31/12/2020.

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Personnel	8 467.835	23 297.451
Etat, organisme de sécurité sociale	1 630 553.660	47 263.330
Débiteurs divers	600 745.844	1 178 739.586
Total	2 239 767.339	1 249 300.367

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

Le total de la trésorerie au 31/12/2020 s'élève à 5 393 467,666 Dinars.

Libelles	31/12/2020	31/12/2019
Banques	5 387 311.797	6 852 396.211
CCP	5 353.122	741.356
Caisses	802.747	812.707
Total	5 393 467.666	6 853 950.274

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 4 410 929,074 Dinars au 31/12/2020.

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts courus et non échus	4 062 459.784	4 046 007.594
Autres comptes de régularisation	348 469.290	651 827.096
Total	4 410 929.074	4 697 834.690

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

(En Dinars)

	01/01/2020 avant affectation	Affectations et imputations	Dividende	Augmentat ion de Capital	Résultat 2019	Variation 2020	Situation au 31/12/2020
Capital social	15 000 000	-	-	-	-	-	
Fonds social	634 542	-	-	-	-	14 447	648 989
Réserves liées au capital social	10 000 000	-	-	-	-	-	10 000 000
Réserves légales	1 300 000	200 000	-	-	-	-	1 500 000
Réserves Spécial de Réinvestissement	10 569 102	2 980 241	-	-	-	-	13 549 343
Report à nouveau	4 603 439	1 381 429	-	-	-	-	5 984 868
Résultat de l'exercice		-4 561 670	-4 000 000	-	8 561 670	8 710 565	8 710 565
Total	42 107 082	-	0	-4 000 000	0	8 561 670	55 393 764

Le capital social de la société « CARTE Vie » est composé de 1 500 000 actions dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
CARTE ASSURANCES	1 483 150	98.88%
COFITE SICAF	5 000	0.33%
COTIF SICAR	340	0.02%
CITE	170	0.01%
Mr Hassine Doghri	10 000	0.67%
Mr Mehdi Doghri	340	0.02%
Mme Afifa Boughzou	1 000	0.07%
Total	1 500 000	100%

PA2 – Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges totalisent au 31/12/2020 la somme de 928 836 Dinars, détaillées comme suit :

Actionnaires	31/12/2020	31/12/2019
Provision de l'indemnité de départ à la retraite	216 734	190 070
Provisions pour risques et charges*	712 102	673 625
Total	928 836	863 695

(*) Au cours de l'exercice 2020, la société « CARTE Vie » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des impôts sur les sociétés, des acomptes provisionnels, de la TVA, de la retenue à la source, de la TFP, du FOPROLOS, de la TCL et du droit d'enregistrement, et ce pour l'exercice 2016.

La notification initiale des résultats de la vérification, parvenue à la compagnie le 29/12/2020, fait état d'un redressement de 3 575 930 DT pénalités de retard incluses.

La société CARTE VIE a constitué une provision pour risque de l'ordre de 700 000 DT, sur la base de l'évaluation faite par le conseiller fiscal qui tient compte des réponses à la notification de redressement envoyées aux autorités de contrôle. A la date du présent rapport, la société n'a pas encore reçu une réponse de la part de l'administration fiscale et l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé.

PA3 – Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisent au 31/12/2020 la somme de 206 005 578,647 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Provisions Mathématiques	183 706 580.837	138 093 673.603
Provision pour participation aux bénéficiaires	15 393 186.058	13 933 510.412
Provisions pour sinistres à payer	6 501 802.098	5 323 367.750
Provisions d'égalisations et équilibrage	404 009.654	1 302 454.936
Total	206 005 578.647	158 653 006.701

PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent au 31/12/2020 la somme de 4 398 306,736 Dinars.

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Commissions à payer	991 342.321	1 256 609.112
Ristournes à payer	67 528.739	38 679.235
Primes en attente D'affectation	3 304 559.052	4 537 746.627
Comptes courants agents	34 876.624	-72.386
Total	4 398 306.736	5 832 962.588

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont de 1 303 444,698 Dinars au 31/12/2020.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes totalisent au 31/12/2020 la somme de 1 094 631,768 Dinars.

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Personnel	231 724.634	235 023.502
Etat, organisme de sécurité sociale	789 115.678	2 119 886.172
Créditeurs Divers	73 791.456	77 326.301
Total	1 094 631.768	2 432 235.975

PA712– Autres comptes de régularisation Passif

Les autres comptes de régularisation passif représentent les charges à payer et totalisent au 31/12/2020 la somme de 931 724,046 Dinars.

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRV1 Primes :

Les primes émises et acceptées nettes de réassurances s'élèvent à 74 244 610,830 Dinars au 31/12/2020 contre 57 843 168,409 Dinars au 31/12/2019.

PRV2 Produits de placements :

Les produits de placements s'élèvent à 18 863 434,486 Dinars au 31/12/2020 contre 13 764 031,590 Dinars au 31/12/2019.

CHV1 Charges de sinistres et prestations payées :

Les charges de sinistres et prestations payées nettes de réassurances totalisent la somme de 12 717 858,688 Dinars au 31/12/2020 contre 20 114 601,770 Dinars au 31/12/2019.

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Sinistres et prestations payées payés	11 640 871.817	14 379 151.527
Variation. Provision. RAR	1 076 986.871	5 735 450.243
Total	12 717 858.688	20 114 601.770

CHV2 Variation des autres provisions techniques :

Le poste variation des autres provisions techniques représente les variations de la provision mathématique et de la provision d'égalisation et s'élève à 44 714 461,952 Dinars au 31/12/2020 contre 16 286 315,686 Dinars au 31/12/2019.

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Variation provision mathématique	45 612 907.234	15 329 500.670
Variation autres provisions techniques	-898 445.282	956 815.016
Total	44 714 461.952	16 286 315.686

CHV4 Frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation totalisent la somme de 17 162 179,452 Dinars au 31/12/2020 contre 18 947 161,177 Dinars au 31/12/2019 détaillés comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Frais d'acquisition	11 335 420.411	13 328 777.022
Frais d'administration	5 826 759.041	5 618 384.155
Total	17 162 179.452	18 947 161.177

CHV9 Charges de placements :

Les charges de placements s'élèvent à 5 135 689,894 Dinars au 31/12/2020 contre 2 108 189,960 Dinars au 31/12/2019.

CHV12 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique :

Les produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique s'élèvent à 3 998 215,961 Dinars au 31/12/2020 contre 3 149 471,372 Dinars au 31/12/2019.

RTV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :

Le résultat technique est de 8 820 684,467 Dinars au 31/12/2020 contre 9 466 972,318 Dinars au 31/12/2019.

VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :

Il s'agit des encaissements des primes à recevoir et des acomptes de primes d'un montant de 69 763 268,788 Dinars.

F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :

Il s'agit des décaissements pour sinistres d'un montant de 12 371 846,241 Dinars.

F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :

Les commissions versées aux intermédiaires s'élèvent à 11 522 644,816 Dinars.

F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :

Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel s'élèvent à 2 112 570,562 Dinars.

F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :

Le total des décaissements pour acquisition de placements financiers est de 1 446 524 495,736 Dinars.

F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers :

Le montant total provenant des cessions des placements financiers est de 1 394 324 673,542 Dinars.

F 9 : Produits financiers reçus :

- Intérêts : 15 017 421,981 Dinars

- Dividendes : 1 191 549,786 Dinars

F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :

- Matériel informatique : 12 257,600 Dinars
- Matériel de Transport : 149 800,000 Dinars
- Installations, outillage et mobilier : 24 194,113 Dinars

ANNEXE N° 8
Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Cloture
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	57 182,665	12 257,600		69 440,265	57 141,941		1 574,172				58 716,113		10 724,152
Fonds commercial	16 399 952,084			16 399 952,084	7 393 613,861		822 244,173				8 215 858,034		8 184 094,050
Total actifs incorporels	16 457 134,749	12 257,600	0,000	16 469 392,349	7 450 755,802	0,000	823 818,345	0,000	0,000	0,000	8 274 574,147	0,000	8 194 818,202
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	204 500,493	149 800,000		354 300,493	116 413,625		46 347,496				162 761,121		191 539,372
Autres installations, outillage et mobilier	138 238,193	24 194,113		162 432,306	101 999,246		18 720,915				120 720,161		41 712,145
Total actifs corporels d'exploitation	342 738,686	173 994,113	0,000	516 732,799	218 412,871	0,000	65 068,411	0,000	0,000	0,000	283 481,282	0,000	233 251,517
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation	531 982,500			531 982,500	164 793,304		26 952,766				191 746,070		340 236,430
Terrains et constructions d'exploitaion et hors exploitation													
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	55 946 704,352	24 355 495,736	20 905 147,847	59 397 052,241		1 936 217,382				359 783,166		1 576 434,216	57 820 618,025
Obligations et autres titres à revenus fixe	63 630 000,000	23 141 000,000	16 209 000,000	70 562 000,000									70 562 000,000
Autres prêts	1 907 013,518	28 000,000	310 525,695	1 624 487,823									1 624 487,823
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	72 000 000,000	1 399 000 000,000	1 356 900 000,000	114 100 000,000									114 100 000,000
Placements des contrats en unité de compte													
Total placements	194 015 700,370	1 446 524 495,736	1 394 324 673,542	246 215 522,564	164 793,304	1 936 217,382	26 952,766	0,000	0,000	359 783,166	191 746,070	1 576 434,216	244 447 342,278
Total Général	210 815 573,805	1 446 710 747,449	1 394 324 673,542	263 201 647,712	7 833 961,977	1 936 217,382	915 839,522	0,000	0,000	359 783,166	8 749 801,499	1 576 434,216	252 875 411,998

ANNEXE N°9
Etat récapitulatif des placements

Désignation	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	531 982,500	340 236,430		-191 746,070
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	59 397 052,241	57 820 618,025		-1 576 434,216
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	70 562 000,000	70 562 000,000		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	1 624 487,823	1 624 487,823		
Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Autres dépôts	114 100 000,000	114 100 000,000		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total placements	246 215 522,564	244 447 342,278	0,000	-1 768 180,286
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	250 736 556,929	248 968 376,643		-1 768 180,286
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	6 792 307,337	6 792 307,337		
TOTAL	257 528 864,266	255 760 683,980	0,000	-1 768 180,286

ANNEXE N° 10 :
Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance 2 013	Exercice de survenance 2 014
<i>Inventaire 2014</i>		
Règlements cumulés	246 528	1 446 441
Provisions pour sinistres	696 494	895 149
Total charges des sinistres	943 022	2 341 590
Primes acquises	17 166 086	16 469 688
% sinistres / primes acquises	5,49%	14,22%

Année d'inventaire	Exercice de survenance 2 013	Exercice de survenance 2 014	Exercice de survenance 2 015
<i>Inventaire 2015</i>			
Règlements cumulés	412 512	1 923 352	1 750 212
Provisions pour sinistres	706 641	1 249 944	743 043
Total charges des sinistres	1 119 153	3 173 296	2 493 255
Primes acquises	17 166 086	16 469 688	14 704 649
% sinistres / primes acquises	6,52%	19,27%	16,96%

Année d'inventaire	Exercice de survenance 2 013	Exercice de survenance 2 014	Exercice de survenance 2 015	Exercice de survenance 2 016
<i>Inventaire 2016</i>				
Règlements cumulés	44 782	455 400	2 152 321	1 198 941
Provisions pour sinistres	464 477	745 413	1 052 993	1 428 793
Total charges des sinistres	509 259	1 200 813	3 205 314	2 627 734
Primes acquises	17 166 086	16 469 688	14 704 649	18 806 701
% sinistres / primes acquises	2,97%	7,29%	21,80%	13,97%

Année d'inventaire	Exercice de survenance 2 013	Exercice de survenance 2 014	Exercice de survenance 2 015	Exercice de survenance 2 016	Exercice de survenance 2 017
Inventaire 2017					
Réglements cumulés	14 150	122 043	320 467	1 965 803	3 239 440
Provisions pour sinistres	69 330	263 353	895 259	1 086 277	1 769 151
Total charges des sinistres	83 480	385 396	1 215 726	3 052 080	5 008 592
Primes acquises	17 166 086	16 469 688	14 704 649	18 806 701	24 178 866
% sinistres / primes acquises	0,49%	2,34%	8,27%	16,23%	20,71%

Année d'inventaire	Exercice de survenance 2 013	Exercice de survenance 2 014	Exercice de survenance 2 015	Exercice de survenance 2 016	Exercice de survenance 2 017	Exercice de survenance 2 018
Inventaire 2018						
Réglements cumulés	27 150	12 248	87 576	269 565	1 735 161	2 335 682
Provisions pour sinistres	333 367	94 666	316 173	713 957	1 458 098	2 054 058
Total charges des sinistres	360 517	106 914	403 749	983 522	3 193 259	4 389 739
Primes acquises	17 166 086	16 469 688	14 704 649	18 806 701	24 178 866	31 108 603
% sinistres / primes acquises	2,10%	0,65%	2,75%	5,23%	13,21%	14,11%

Année d'inventaire	Exercice de survenance 2 013	Exercice de survenance 2 014	Exercice de survenance 2 015	Exercice de survenance 2 016	Exercice de survenance 2 017	Exercice de survenance 2 018	Exercice de survenance 2 019
Inventaire 2019							
Réglements cumulés	71 991	417	26 640	95 978	458 251	2 121 183	2 090 960
Provisions pour sinistres	210 532	28 979	233 156	415 413	1 196 228	1 695 808	1 586 259
Total charges des sinistres	282 522	29 395	259 796	511 391	1 654 480	3 816 992	3 677 219
Primes acquises	17 166 086	16 469 688	14 704 649	18 806 701	24 178 866	31 108 603	33 807 424
% sinistres / primes acquises	1,65%	0,18%	1,77%	2,72%	6,84%	12,27%	10,88%

Année d'inventaire	Exercice de survenance 2 013	Exercice de survenance 2 014	Exercice de survenance 2 015	Exercice de survenance 2 016	Exercice de survenance 2 017	Exercice de survenance 2 018	Exercice de survenance 2 019	Exercice de survenance 2 020
Inventaire 2020								
Réglements cumulés	42 389	0	5 362	6 050	74 619	400 076	1 919 986	1 353 730
Provisions pour sinistres	163 881	228	44 633	41 261	195 357	1 439 159	1 833 968	3 459 538
Total charges des sinistres	206 271	228	49 995	47 311	269 976	1 839 235	3 753 954	4 813 268
Primes acquises	17 166 086	16 469 688	14 704 649	18 806 701	24 178 866	31 108 603	33 807 424	28 253 608
% sinistres / primes acquises	1,20%	0,00%	0,34%	0,25%	1,12%	5,91%	11,10%	17,04%

**Annexe N°11 :
Ventilation des charges et des produits des placements**

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus & frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers			
Revenu des participations		1 566 549,786	1 566 549,786
Revenu des autres placements		15 090 837,966	15 090 837,966
Autres revenus financiers		269 829,352	269 829,352
Total produits des placements	0,000	16 927 217,104	16 927 217,104
Intérêts			
Frais externes		-104 374,220	-104 374,220
Autres frais			
Total charges des placements	0,000	-104 374,220	-104 374,220

**ANNEXE 12 :
Résultat technique par catégorie d'assurance vie**

Libellés	Total
Primes	75 798 104,051
Charges de prestations	-13 831 521,888
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-45 892 896,299
Solde de souscription	16 073 685,865
Frais d'acquisition	-11 335 420,411
Autres charges de gestion nettes	-5 993 487,960
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-17 328 908,371
Produits nets de placements	14 537 143,811
Solde financier	14 537 143,811
Primes cédées et/ou retrocédées	-1 553 493,222
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	730 974,424
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	382 688,775
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	-23 190,853
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-463 020,876
Résultat technique	12 818 900,428
<u>Informations complémentaires</u>	
Montant des rachats	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	206 005 578,647
Provisions techniques brutes à l'ouverture	135 708 297,272
A déduire	
Provisions devenues exigibles	

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO – EUROPEENNE VIE
«ASSURANCES CARTE VIE »

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les Actionnaires
de la société « ASSURANCES CARTE VIE »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE VIE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan net de 270 056 285 dinars et un résultat net de l'exercice de 8 710 565 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE VIE » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur :

- La note III aux états financiers se rapportant à l'application des dispositions du décret-loi 2020-19 portant fixation de dispositions particulières relatives au remboursement des crédits et financements octroyés par les banques et les établissements financiers à leurs clients.
- La Note aux états financiers PA2 « Provisions pour risques et charges » se rapportant à la vérification fiscale approfondie couvrant l'exercice 2016 dont les résultats ont été notifiés le 29 Décembre 2020. La société CARTE VIE a constitué une provision pour risque sur la base de l'évaluation faite par le conseiller fiscal qui tient compte des réponses à la notification de redressement envoyées aux autorités de contrôle. A la date du présent rapport, la société n'a pas encore reçu une réponse de la part de l'administration fiscale et l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce

sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 26 Avril 2021

P/CMC-DFK International
Sofiène BEN AMIRA

**A COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
TUNISO – EUROPEENNE VIE « CARTE VIE »
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions des dits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice arrêté le 31 décembre 2020.

II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2020, (autres que les rémunérations des dirigeants) :

1- La société « CARTE VIE » a conclu une convention de placement avec la société « CIIM ». Il s'agit d'une avance en compte courant accordé par la société « CARTE VIE » pour un montant de 1 500 000 Dinars et portant des intérêts au taux de 8,4 % l'an.

Le montant des produits constatés en 2020 s'élève à 122 379 Dinars.

2- Au 31 Décembre 2020, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE » affiche un solde débiteur de 71 947 Dinars. Ce compte n'est pas rémunéré.

3- La société a conclu un contrat de location avec la société mère « ASSURANCES CARTE » au titre duquel, la société « ASSURANCES CARTE VIE » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à une augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011, pour une période de trois années renouvelables. La charge de l'exercice 2020, est de 72 671 Dinars.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

La Direction Générale perçoit des rémunérations nettes pour 508 924 Dinars correspondant aux salaires et autres avantages de l'exercice 2020.

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence pour un montant total net de 88 000 Dinars, et ce, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Juin 2020.

La rémunération du Comité Permanent d'Audit est fixée à 7 500 Dinars nets, et ce, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Juin 2020.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 26 Avril 2021

P/CMC-DFK International

Sofiène BEN AMIRA

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 25 Juin 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Mohamed LOUZIR (Membre de DELOITTE TOUCHE TOHMASTU Limited) & Mr Karim DEROUICHE (FINOR).

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2020
BILAN
(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	<u>Note</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	<u>Note</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations incorporelles		35 218	35 218	Capital social		549 072 620	549 072 620
Moins : amortissements	Moins	(35 218)	(35 218)	Réserve légale		7 835 052	6 866 944
	B-1	-	-	Résultats Reportés		109 939	311 939
				Réserves et primes liées au capital		324	324
Immobilisations corporelles		431 563	214 324	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		557 017 935	556 251 827
Moins : amortissements	Moins	(144 786)	(82 476)				
	B-2	286 777	131 848	Résultat de l'exercice		21 341 311	19 050 226
Immobilisations financières		559 399 168	556 899 048	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	B-8	578 359 246	575 302 053
Moins : Provisions	Moins	(1 500 000)	-	PASSIFS			
	B-3	557 899 168	556 899 048	PASSIFS NON COURANTS			
				Provisions pour risques et charges		200 000	100 000
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		558 185 945	557 030 896	PASSIFS COURANTS			
ACTIFS COURANTS				Fourisseurs et Comptes rattachés	B-9	17 733	9 755
Clients et comptes rattachés	B-4	2 125 304	1 321 180	Autres passifs courants	B-10	1 522 561	1 076 591
Autres Actifs courants	B-5	9 572 847	8 690 483	Concours bancaires et autres passifs financiers	B-7	-	55 926
Placements et autres actifs financiers	B-6	9 000 000	9 500 000				
Liquidités et équivalents de liquidités	B-7	1 215 444	1 766	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		1 540 294	1 142 172
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		21 913 595	19 513 429	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		580 099 540	576 544 325
TOTAL DES ACTIFS		580 099 540	576 544 325				

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2020
ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation			
Dividendes	R-1	22 354 097	22 223 363
Management fees	R-2	2 997 515	2 091 599
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		25 351 612	24 314 962
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats services et prestations	R-3	179 132	215 091
Charges de Personnel	R-4	2 403 363	1 554 222
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-5	1 662 310	(903 901)
Autres Charges d'exploitation	R-6	320 676	315 352
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		4 565 481	1 180 764
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 786 131	23 134 198
Produits des placements	R-7	705 184	1 163 206
Autres pertes ordinaires		-	(5 242 000)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		21 491 315	19 055 404
Impôt sur les bénéfices		(144 235)	(4 978)
Contribution Sociale de Solidarité		(5 769)	(200)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		21 341 311	19 050 226

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2020

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		21 341 311	19 050 226
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions	R-5	1 662 310	(903 901)
* Variation des :			
Créances	F-1	(804 124)	791 076
Autres actifs	F-1	(882 365)	(4 261 217)
Fournisseurs d'exploitation	F-1	7 978	(42 173)
Autres passifs courants	F-1	445 971	(496 336)
Réduction du capital de la SOCOGES		-	5 242 000
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>21 771 081</u>	<u>19 379 675</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(217 239)	(86 845)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(2 500 120)	(5 250 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(2 717 359)</u>	<u>(5 336 845)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de Placement		<u>500 000</u>	<u>9 000 000</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(18 284 118)	(23 111 977)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(18 284 118)</u>	<u>(23 111 977)</u>
Variation de trésorerie		<u>1 269 604</u>	<u>(69 148)</u>
Trésorerie au début de l'exercice		(54 160)	14 987
Trésorerie à la clôture de l'exercice	B-7	1 215 444	(54 160)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société

La société «Délice Holding» est une société anonyme constituée le 20 Mai 2013 et régie par le Code des Sociétés Commerciales.

Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10 000 dinars divisé en 100 actions de 10 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Août 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15 417 888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune.

La synthèse des apports constitués exclusivement par des titres, telle qu'elle ressort des rapports des commissaires aux apports et compte tenu des décotes approuvées par les actionnaires, se présente comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Prix d'acquisition unitaire	Valeur de l'apport en titres de participation	Rémunération en capital social
Delta plastic	11 439	100	1 056,847	12 089 273	12 089 270
SOCOGES	10 420	100	147,015	1 531 896	1 531 850
STIAL	913 957	13	121,669	111 200 234	111 200 240
CF	46 820	100	99,958	4 680 034	4 679 980
SBC	58 744	100	420,090	24 677 767	24 677 540
			Total	154 179 204	154 178 880

L'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39 488 374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

Les apports tels qu'ils ressortent du rapport du commissaire aux apports, se présentent comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur unitaire de l'apport	Valeur totale de l'apport
CLC	235 330	100	1 678	394 883 740

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2020 à 549.072.620 dinars divisé en 54 907 262 actions de 10 dinars chacune.

La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de sociétés et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable, juridique et autres...
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire.

II. Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés au 31.12.2020 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

III. Respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable. L'exercice comptable objet des présents états financiers débute le 01/01/2020 et finit le 31/12/2020.

IV. Conventions et méthodes comptables appliquées

Les conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

(1)- Immobilisations financières

Lors de leur acquisition, les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des immobilisations financières à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

(2)- Titres de placement

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

La juste valeur des placements à court terme qui ne sont pas cotés est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés, et la valeur mathématique des titres.

(3)- Les revenus

Les revenus de la société sont constitués essentiellement des dividendes et des honoraires de conseil, d'études et de gestion facturées aux sociétés du groupe.

V. Notes relatives aux rubriques du bilan :

(B-1)-Immobilisations incorporelles :

La rubrique « immobilisations incorporelles » se détaille au 31 décembre 2020 comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2019	35 218	-35 218	-
- Acquisition de l'exercice	-	-	-
<u>Solde au 31 décembre 2020</u>	<u>35 218</u>	<u>-35 218</u>	<u>-</u>

(B-2)-Immobilisations corporelles :

La rubrique « immobilisations corporelles » se présente au 31 décembre 2020 comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2019	214 324	(82 476)	131 848
- Acquisitions de l'exercice	217 239	-	217 239
- Amortissements de l'exercice	-	(62 310)	(62 310)
<u>Solde au 31 décembre 2020</u>	<u>431 563</u>	<u>(144 786)</u>	<u>286 777</u>

(B-3)-Immobilisations financières :

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31/12/2020 à **559 399 168 dinars** et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Au 31 décembre 2020</u>	<u>Au 31 décembre 2019</u>	<u>% de détention</u>
Titres CLC	293 831	401 201 740	401 201 740	81,62%
Titres STIAL	913 957	111 200 234	111 200 234	43,01%
Titres SBC	67 555	24 677 767	24 677 767	59,26%
Titres DP	11 439	12 089 273	12 089 273	99,99%
Titres CF	64 678	7 180 154	4 680 034	30,89%
Titres SOCOGES	10 500	1 050 000	1 050 000	50,00%
Titres ZITOUNA TAMKEEN	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10,00%
Total valeurs brutes		559 399 168	556 899 048	
Provision sur titres ZITOUNA TAMKEEN		(1 500 000)	-	
Total valeurs nettes		557 899 168	556 899 048	

Les mouvements enregistrés sur les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Solde au 31 décembre 2019**556 899 048**

Souscription à l'augmentation du capital de la Compagnie Fromagère

2 500 120

Soldes au 31 décembre 2020**559 399 168****(B-4)-Clients et comptes rattachés :**

Cette rubrique présente au 31/12/2020 un solde de **2 125 304 dinars** contre **1 321 180 dinars** à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Clients locaux SBC	435 165	137 861
- Clients locaux CLC	345 602	330 295
- Clients locaux CLN	639 209	273 793
- Clients locaux CLSB	59 145	534 634
- Clients locaux DP	144 591	44 597
- Clients locaux SDEM	501 592	-
<u>TOTAL</u>	<u>2 125 304</u>	<u>1 321 180</u>

(B-5)-Autres actifs courants :

Cette rubrique présente au 31/12/2020 un solde de **9 572 847 dinars** contre **8 690 483 dinars** à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Dividendes à recevoir	8 016 666	6 961 361
- Etat, retenue à la source	258 036	156 967
- Produits à recevoir	99 617	256 310
- Débiteurs divers – Société de Groupe	175 550	437 810
- Autres débiteurs divers	3 079	3 683
- Etat report IS	969 688	727 933
- Etat report CSS	-	100
- TVA déductible	23 025	25 309
- Charges constatées d'avance	13 018	11 243
- Acomptes provisionnels	4 480	89 766
- Prêt au personnel	9 688	20 000
<u>TOTAL</u>	<u>9 572 847</u>	<u>8 690 483</u>

(B-6)-Placements et autre actifs financiers :

Les placements présentent au 31/12/2020 un solde de **9 000 000** dinars et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Compte à terme- échéance 08/04/2020	-	5 000 000
- Compte à terme - échéance 01/07/2020	-	1 500 000
- Compte à terme - échéance 04/07/2020	-	3 000 000
- Prêt - échéance 18/02/2021	4 000 000	-
- Prêt - échéance 15/03/2021	5 000 000	-
<u>TOTAL</u>	<u>9 000 000</u>	<u>9 500 000</u>

(B-7)-Liquidités et équivalents de liquidités / Concours Bancaires et autres passifs courants :

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31/12/2020 un solde de **1 215 444** dinars contre **1 766** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Banques	1 213 364	331
- Caisse	2 080	1 435
<u>TOTAL</u>	<u>1 215 444</u>	<u>1 766</u>

Les concours bancaires et autres passifs courants présentent au 31/12/2020 un solde nul contre un solde de **55 926** dinars au 31/12/2019.

(B-8)-Capitaux propres :

Cette rubrique présente au 31/12/2020 un solde de **578 359 246** dinars contre un solde de **575 302 053** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Capital	549 072 620	549 072 620
- Réserves légales	7 835 052	6 866 944
- Résultats Reportés	109 939	311 939
- Réserves et primes liées au capital	324	324
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>557 017 935</u>	<u>556 251 827</u>
- Résultat de l'exercice	21 341 311	19 050 226
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	<u>578 359 246</u>	<u>575 302 053</u>

Le résultat par action se détaille comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Résultat de la période	21 341 311	19 050 226
Nombre d'actions	54 907 262	54 907 262
<u>Résultat par action</u>	<u>0,389</u>	<u>0,347</u>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
Exercice clos le 31 décembre 2020

	Capital social	Réserves Légales	Résultats reportés	Autres compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2018	549 072 620	5 665 685	175 056	324	23 850 120	578 763 805
Affectation résultat PV AGO du 20/06/2019		1 201 259	22 648 861		(23 850 120)	-
Distribution des dividendes (0,410 dinars par action)			(22 511 977)			(22 511 977)
Résultat net de la période au 31/12/2019					19 050 226	19 050 226
Solde au 31 décembre 2019	549 072 620	6 866 944	311 940	324	19 050 226	575 302 053
Affectation résultat PV AGO du 25/06/2020		968 108	18 082 118		(19 050 226)	-
Distribution des dividendes (0,333 dinars par action)			(18 284 118)			(18 284 118)
Résultat net de la période au 31/12/2020					21 341 311	21 341 311
Solde au 31 décembre 2020	549 072 620	7 835 052	109 939	324	21 341 311	578 359 246

(B-9)-Fournisseurs et comptes rattachés :

Cette rubrique présente au 31/12/2020 un solde de **17 733** dinars contre **9 755** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Fournisseurs d'exploitation	17 733	9 755
<u>TOTAL</u>	<u>17 733</u>	<u>9 755</u>

(B-10)-Autres passifs courants :

Cette rubrique présente au 31/12/2020 un solde de **1 522 562** dinars contre **1 076 591** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Charges à payer	760 104	655 851
- Etat, impôts sur les sociétés	144 235	4 978
- Etat, Contribution Sociale de Solidarité	5 669	-
- CNSS	130 989	75 906
- Etat-Retenu à la source sur salaires	37 330	19 953
- Etat-autres impôts à payer	12 289	8 181
- TVA collectée	363 922	267 620
- Crédoiteurs divers	68 024	44 102
<u>TOTAL</u>	<u>1 522 562</u>	<u>1 076 591</u>

VI. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :

(R-1)-Dividendes :

Les dividendes s'élèvent au 31 décembre 2020 à **22 354 097** dinars contre **22 223 363** dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Dividendes- Société Tunisienne des Industries Alimentaires	13 709 355	15 263 082

- Dividendes- Centrale laitière du Cap-Bon	6 170 451	5 318 341
- Dividendes- Société des boissons du Cap-Bon	1 216 001	1 047 112
- Dividendes- Delta plastic	1 258 290	594 828
<u>TOTAL</u>	<u>22 354 097</u>	<u>22 223 363</u>

(R-2)-Management fees :

Les management fees s'élèvent au 31/12/2020 à **2 997 515** dinars contre **2 091 599** dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Management fees- Société des boissons du Cap-Bon	477 499	187 036
- Management fees- Centrale laitière du Cap-Bon	600 000	517 844
- Management fees- Centrale laitière du Nord	794 158	429 909
- Management fees- Centrale laitière Sidi-Bouzid	582 849	891 819
- Management fees- Delta Plastic	121 504	64 992
- Management fees- SDEM	421 505	-
<u>TOTAL</u>	<u>2 997 515</u>	<u>2 091 599</u>

(R-3)-Achats services et prestations :

Les achats de services et prestations s'élèvent au 31/12/2020 à **179 132** dinars contre **215 091** dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
_ Rémunération d'intermédiaires et honoraires	189 389	256 815
_ Achats d'approvisionnement consommés	70 979	50 375
_ Transferts de charges	(81 236)	(92 099)
<u>TOTAL</u>	<u>179 132</u>	<u>215 091</u>

(R-4)-Charges de personnel :

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2020 à **2 403 363** dinars contre **1 554 222** dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Salaires	1 560 919	1 191 296
- Charges connexes aux salaires	100 972	32 535
- Autres charges de personnel	333 603	62 235
- Charges sociales	407 869	268 157
<u>TOTAL</u>	<u>2 403 363</u>	<u>1 554 222</u>

(R-5)-Dotations nettes aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent au 31/12/2020 à **1 662 310** dinars contre **(903 901)** dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Dotations aux amortissements	62 310	38 099
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	1 500 000	-
- Provisions pour risques et charges	100 000	100 000
- Reprises sur provisions pour titre de participation	-	(1 042 000)
<u>TOTAL</u>	<u>1 662 310</u>	<u>(903 901)</u>

(R-6)-Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2020 à **320 676** dinars contre **315 352** dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Frais postaux et frais de télécommunication	4 176	3 665
- Services bancaires et assimilés-Commissions	850	1 186
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	100 000	100 000
- Publicité	17 666	33 859
- Location	66 474	57 583
- Réception	42 845	28 197
- TFP	31 437	18 861
- FOPROLOS	18 718	12 431
- TCL-TIB	7 134	4 978
- Droits d'enregistrement et de timbre	9 957	3 698
- Taxes sur véhicules	1 167	480

- Redevance logiciel	168 748	30 449
- Jetons de présence	75 000	85 000
- Voyages et déplacement	4 320	209 549
- Prime d'assurance	7 207	2 180
- Charges diverses ordinaires	103 220	95 392
- Transfert charge-Autre charges	(338 242)	(372 156)
<u>TOTAL</u>	320 676	315 352

(R-7)-Produits des placements :

Les produits de placement s'élèvent au 31/12/2020 à **705 184** dinars contre **1 163 206** dinars durant l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Intérêts/ Placements	667 897	1 097 994
- Intérêts créditeurs	37 287	65 212
<u>TOTAL</u>	705 184	1 163 206

VII. Notes sur les rubriques de l'état des flux de trésorerie

(F-1)-Variation du besoin en fonds de roulement :

	<u>Au 31 Décembre</u>		<u>Variation</u>
	<u>2020</u>	<u>2019</u>	
- Clients et comptes rattachés	2 125 304	1 321 180	804 124
- Fournisseurs et comptes rattachés	17 733	9 755	7 978
- Autres actifs courants	9 572 847	8 690 483	882 365
- Autres passifs courants	1 522 562	1 076 591	445 971
- Réduction de capital SOCOGES	-	5 242 000	(5 242 000)

VIII. Engagements hors bilan

- Engagement donné à l'AMEN BANK

En vertu d'un pacte signé au cours de l'exercice 2017, la société « DELICE HOLDING » s'est convenue avec la société « AMEN BANK » d'acquérir, courant l'exercice 2023, les 65.500 actions nouvellement émises par la société « la Centrale Laitière du Cap-Bon », ayant une valeur nominale unitaire de 111 dinars et souscrites et libérées par la société « AMEN BANK ». Le prix de la rétrocession ainsi convenue serait déterminé sur la base des critères se rattachant directement aux résultats réalisés par « la Centrale Laitière du Cap-Bon », et ce, tenant compte de la combinaison des méthodes de valorisation suivantes :

- La méthode de l'actif net comptable corrigé et la rente du goodwill ;
- La méthode des Discounted Cash-Flow ; et
- La méthode du multiple du résultat Brut d'exploitation.

- Engagement donné à SICAR AMEN

En vertu d'un pacte signé au cours de l'exercice 2017, la société « DELICE HOLDING » s'est convenue avec la société « SICAR AMEN » d'acquérir, courant l'exercice 2023, les 45.000 actions nouvellement émises par la « Société des boissons du Cap-Bon», ayant une valeur nominale unitaire de 286 dinars et souscrites et libérées par la société « SICAR AMEN ». Le prix de la rétrocession ainsi convenue serait déterminé sur la base des critères se rattachant directement aux résultats réalisés par la « Société des boissons du Cap-Bon», et ce, tenant compte de la combinaison des méthodes de valorisation suivantes :

- La méthode de l'actif net comptable corrigé et la rente du goodwill ;
- La méthode des Discounted Cash-Flow ; et
- La méthode du multiple du résultat Brut d'exploitation.

IX. Parties liées

Le conseil d'administration a autorisé la société à conclure avec la « Société Délice des Eaux Minérales » une convention de gestion, en vertu de laquelle la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de cette société moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Ladite convention est entrée en vigueur à compter du 02 Janvier 2020.

Les revenus constatés à ce titre en 2020, s'élèvent, en hors taxes, à 421 505 dinars.

Le conseil d'administration a autorisé, à postériori, votre société à consentir à la « Centrale Laitière du Cap-Bon » un placement inter société d'un montant de 5 000 000 dinars, souscrit le 15 Décembre 2020 et échéant le 15 Mars 2021 rémunéré à 6,13% l'an.

Le produit constaté, à ce titre, en 2020 s'élève à 13 622 dinars.

Le conseil d'administration a autorisé la société à consentir à la « Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد » deux placements inter société, détaillés comme suit :

- Un placement de 4 000 000 dinars souscrit le 1^{er} Juin 2020 et échéant le 29 Septembre 2020 rémunéré à 7,80% l'an.

Le produit constaté, à ce titre, en 2020 s'élève à 104 000 dinars.

- Un placement de 4 000 000 dinars souscrit le 29 Septembre 2020 et échéant le 18 Février 2021 rémunéré à 6,79% l'an.

Le produit constaté, à ce titre, en 2020 s'élève à 70 163 dinars.

Le conseil d'administration a autorisé la société à conclure avec IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » une convention de mise à disposition - occupation des espaces de travail et prestations annexes portant sur une superficie de 170,84 m² composée de plusieurs espaces de travail, salles de réunion, espaces de bureaux, places parking et les parties communes disponibles aux rez-de-chaussée (moitié hall), 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} étage, bloc A de l'immeuble « JOUMENA » sise à la Zone d'Activité Keireddine, la Goulette – Tunis – 2060, ainsi que la mise à disposition de bureaux, matériel informatique et de télécommunication, connexion internet, de personnel de ménage, de sécurité, d'entretien, de gestion du courrier... .

Cette convention est consentie pour une période de cinq années, commençant le 1^{er} Juin 2020 et finissant le 31 mai 2025, moyennant un loyer annuel de 39 491 dinars payable mensuellement et majoré de 7% l'an.

La charge constatée, à ce titre, en 2020 s'élève à 23 036 dinars.

Votre société a facturé, moyennant des notes de débit, certaines prestations relatives à des charges de fonctionnement pour un montant total, en hors taxes, de 419 478 dinars répartis comme suit :

- 140 745 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 116 190 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » ;
- 83 957 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ;
- 48 030 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon » ;
- 16 912 dinars pour « la Compagnie Fromagère » ;
- 7 350 dinars pour « la Société Délice des Eaux Minérales » ;
- 6 179 dinars pour « la DELTA PLASTIC » et
- 115 dinars pour « la I-MED ».

Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé la société à conclure avec « la Centrale Laitière du Cap-Bon », « la Centrale Laitière du Nord » et « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2020, s'élèvent, en hors taxes, à 1 977 007 dinars répartis comme suit :

- 600 000 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 794 158 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 582 849 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé la société à conclure avec « la société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Les dites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2020, s'élèvent, en hors taxes, à 599 003 dinars répartis comme suit :

- 477 499 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon » ;
- 121 504 dinars pour la « DELTA PLASTIC ».

L'AGO de la STIAL tenue le 26 Juin 2020 a décidé de distribuer des dividendes pour 31 875 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 13 709 355 dinars.

L'AGO de la Centrale Laitière du Cap-Bon tenue le 29 Avril 2020 a décidé de distribuer des dividendes pour 7 560 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 6 170 451 dinars.

L'AGO de la DELTA PLASTIC tenue le 18 Mars 2020 a décidé de distribuer des dividendes pour 1 258 400 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 1 258 290 dinars.

L'AGO de la Société des boissons du Cap-Bon tenue le 29 Avril 2020 a décidé de distribuer des dividendes pour 2 052 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 1 216 001 dinars.

X. Note sur l'impact COVID-19

La Direction Générale du groupe confirme :

- L'hypothèse du maintien de la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause lors de la préparation et la présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ;
- Les montants présentés dans les états financiers précédents n'ont pas subi de changements significatifs liés à la pandémie COVID 19 ;
- La situation financière et la performance du groupe n'ont pas subi de variations significatives liées à la pandémie COVID 19. Toutefois, des dépenses supplémentaires ont été engagées pour faire face à la pandémie. Ces

dépenses concernent notamment des primes exceptionnelles accordées au personnel, des locations de bus pour le transport, l'achat de gels hydro-alcooliques, de masques, de produits désinfectants et des équipements de protection.

- En l'absence de répercussions sur ses activités, le groupe n'a pas bénéficié des mesures de soutien gouvernementales ;
- L'absence d'évènements significatifs postérieurs à la date de clôture et qui n'ont pas été inclus dans les états financiers annuels.
- Soucieux d'agir en tant qu'entreprise citoyenne, et dans le cadre de sa responsabilité sociétale, le groupe a contribué à l'effort national de lutte contre la propagation de l'épidémie en apportant des aides aux hôpitaux et des dons au fonds de lutte contre le Covid-19.

DELICE HOLDING SA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Délice Holding SA » pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 580 099 540 dinars, un bénéfice net de 21 341 311 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Délice Holding SA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 21 Avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Immobilisations financières

➤ Risque identifié

Etant une société Holding, les immobilisations financières présentent la rubrique la plus importante du bilan. Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers **(B-3)**, les immobilisations financières sont constituées exclusivement par des titres de participation, dont la valeur comptable nette de provision s'élève au 31 décembre 2020 à 557.899.168 dinars et représente 96% du total des actifs.

En se référant à la note aux états financiers **(IV)**, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur de marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que de la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Ainsi, la Direction s'appuie essentiellement sur les informations communiquées par les filiales se rapportant sur leurs situations financières actuelles, en se référant notamment aux derniers états financiers audités et à leurs perspectives futures, pour apprécier l'existence d'un indice de dépréciation, qui, par la suite, mérite d'être provisionné ou non. En outre, elle a pris en considération l'effet de synergie entre les différentes sociétés du groupe opérant dans un secteur compatible.

Compte tenu l'importance de la rubrique immobilisations financières et la complexité du processus d'évaluation et d'appréciation du risque lié à l'évaluation, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations financières constitue un point clé d'audit.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des immobilisations financières sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation des valeurs d'usage, déterminées par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier le caractère raisonnable des projections futures adoptées, le cas échéant, et que ces projections ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et qu'ils ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ; et
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la situation décrite au niveau de la note « X Note sur l'impact COVID-19 » aux états financiers indiquant les impacts de la crise sanitaire liée au corona virus Covid-19 sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y

afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Conventions réglementées

Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à posteriori, votre société à conclure avec la « Société Délice des Eaux Minérales », la « Centrale Laitière du Cap-Bon », la « Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد » et la société «IMMOBILIERE MEDDEB I-MED » des conventions réglementées au sens des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales dont les détails sont portés dans notre rapport spécial et qui seront soumis à votre approbation.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société « Délice Holding SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 Avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

**Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Mohamed LOUZIR

Karim DEROUICHE

DELICE HOLDING SA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING SA »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner, à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvelles

A-1 Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la « Société Délice des Eaux Minérales » une convention de gestion, en vertu de laquelle votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de cette société moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Ladite convention est entrée en vigueur à compter du 02 Janvier 2020.

Le revenu constaté à ce titre en 2020, s'élève, en hors taxes à 421 505 dinars.

A-2 Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à consentir à la « Centrale Laitière du Cap-Bon » un prêt inter société d'un montant de 5.000.000 dinars, souscrit le 15 Décembre 2020 et échéant le 15 Mars 2021 rémunéré à 6,13% l'an.

Le produit constaté, à ce titre, en 2020 s'élève à 13 622 dinars.

A-3 Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à consentir à la « Centrale Laitière de Sidi-Bouzid » deux prêts inter société, détaillés comme suit :

- Un placement de 4 000 000 dinars souscrit le 1^{er} Juin 2020 et échéant le 29 Septembre 2020 rémunéré à 7,80% l'an.

Le produit constaté, à ce titre, en 2020 s'élève à 104 000 dinars.

- Un placement de 4 000 000 dinars souscrit le 29 Septembre 2020 et échéant le 18 Février 2021 rémunéré à 6,79% l'an.

Le produit constaté, à ce titre, en 2020 s'élève à 70 163 dinars.

A-4 Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la société IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » une convention de mise à disposition - occupation des espaces de travail et prestations annexes portant sur une superficie de 170,84 m² composée de plusieurs espaces de travail, salles de réunion, espaces de bureaux, places parking et les parties communes disponibles aux rez-de-chaussée (moitié hall), 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} étage, bloc A de l'immeuble « JOUMENA » sise à la Zone d'Activité Keireddine, la Goulette – Tunis –

2060, ainsi que la mise à disposition de bureaux, matériel informatique et de télécommunication, connexion internet, de personnel de ménage, de sécurité, d'entretien, de gestion du courrier... .

Cette convention est consentie pour une période de cinq années, commençant le 1^{er} Juin 2020 et finissant le 31 mai 2025, moyennant un loyer annuel de 39 491 dinars payable mensuellement et majoré de 7% l'an.

La charge constatée, à ce titre, en 2020 s'élève à 23 036 dinars.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Centrale Laitière du Cap-Bon », la « Centrale Laitière du Nord » et la « Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2020, s'élèvent, en hors taxes, à 1 977 007 dinars répartis comme suit :

- 600 000 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 794 158 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 582 849 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2020, s'élèvent, en hors taxes à 599 003 dinars, à hauteur de 477 499 pour « la société des boissons du Cap-Bon », et de 121 504 pour la « DELTA PLASTIC ».

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Votre conseil d'administration réuni le 11 Décembre 2019 prend acte de la cessation de Monsieur Mohamed MEDDEB de ses fonctions de Président Directeur Général suite à la modification du mode de gouvernance et la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil et celle du Directeur Général et décide, par conséquent, de le nommer en qualité du Président du Conseil d'Administration à partir du 11 Décembre 2019 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

Aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2020.

C-2 Votre conseil réuni le 11 Décembre 2019 prend acte de la démission de Madame Nadia MEDDEB DJILANI en sa qualité de Directeur Général Adjoint et décide de la nommer en tant que Directeur Général de la société à partir du 11 décembre 2019 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

A ce titre, le même conseil décide de lui attribuer une rémunération fixée à Neuf Mille Cinq Cent Dinars net par mois sur la base de 14 mensualités jusqu'à la fin de son mandat.

En outre, le conseil décide d'allouer au Directeur Général un bonus annuel brut de 73.168 dinars.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2020 est de 379 21 dinars répartie comme suit :

- Salaire Brut : 300 800 dinars dont bonus annuel estimé à 73 168 dinars ; et
- Diverses charges sociales : 78 417 dinars.

C-3 Votre conseil d'administration réuni le 1^{er} Juillet 2019 a renouvelé le mandat de Madame Cyrine MEDDEB en qualité de Directeur Général Adjoint et a donné pouvoir au Président Directeur Général pour fixer ses émoluments.

Par ailleurs, et suite au changement du mode de gouvernance et la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil et celle du Directeur Général, le conseil d'administration du 11 Décembre 2019 a décidé le maintien de Madame Cyrine MEDDEB à son poste de Directeur Général Adjoint.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2020 est de 358 362 dinars répartie comme suit :

- Salaire Brut : 284 305 dinars dont bonus annuel estimé à 69 155 dinars ; et
- Diverses charges sociales : 74 057 dinars.

C-4 Votre conseil d'administration réuni le 1er Juillet 2019 a renouvelé le mandat de Monsieur Mohamed Ali MEDDEB en sa qualité de Directeur Général Adjoint et a donné pouvoir au Président Directeur Général pour fixer ses émoluments.

Par ailleurs, et suite au changement du mode de gouvernance et la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil et celle du Directeur Général, le conseil d'administration du 11 Décembre 2019 a décidé le maintien de Monsieur Mohamed Ali MEDDEB à son poste de Directeur Général Adjoint.

Votre conseil d'administration réuni le 02 mai 2014 a fixé sa rémunération comme suit :

- Une partie fixe sous forme d'un salaire mensuel net de 7.000 dinars.
- Une partie variable en fonction du niveau d'atteinte des objectifs.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2020 est de 264 534 dinars répartie comme suit :

- Salaire Brut : 210 071 dinars dont bonus annuel estimé à 46 682 dinars ; et
- Diverses charges sociales : 54 463 dinars.

C-5 Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de DELICE HOLDING SA, se détaillent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Président Conseil d'Administration par les filiales au titre de 2020 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
La Centrale Laitière du Cap-Bon	720 588	125 000
La Centrale Laitière du Nord	343 849	-
La Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد	505 295	156 251
La Société des Boissons du Cap-Bon	617 016	109 375
La Compagnie Fromagère	303 654	-
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	1 079 790	406 946

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Directeur Général Nadia Meddeb par les filiales au titre de 2020 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	291 390	114 279

Par ailleurs, la Société Tunisienne des Industries Alimentaires a mis à la disposition du Président Conseil d'Administration une voiture de fonction, un quota carburant de 500 litres par mois et la prise en charge des frais téléphoniques.

- Des honoraires ont été servis à un administrateur par la filiale, la Centrale Laitière du Cap-Bon pour 567 064 dinars hors taxes.

En outre, ladite société a mis à sa disposition une voiture de fonction ainsi que la prise en charge des dépenses y afférentes.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, 27 Avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

**Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Mohamed LOUZIR

Karim DEROUICHE

Etats financiers annuels de SICAV

AL HIFADH SICAV

AL HIFADH SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 mai 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mahmoud ELLOUMI.

BILAN ARRETE AU 31 décembre 2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	30-déc.-20	31-déc.-19
Portefeuille-titres	3.1	3 866 086,181	3 881 785,047
Obligations de sociétés		1 055 933,024	1 376 524,605
Emprunts d'Etat		2 480 975,157	2 505 260,442
Titres des Organismes de Placement Collectif		329 178,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	3 725 866,570	2 605 103,017
Placements monétaires		2 232 091,339	1 783 188,818
Disponibilités		1 493 775,231	821 914,199
Créances d'exploitation	3.5	7 810,991	9 069,312
Total Actif		7 599 763,742	6 495 957,376
Passif			
Opérateurs Créditeurs	3.6	12 820,727	12 181,037
Autres créditeurs divers	3.7	18 883,744	18 236,627
Total Passif		31 704,471	30 417,664
Actif net		7 568 059,271	6 465 539,712
Capital	3.8	7 149 733,169	6 126 842,339
Sommes distribuables	3.11	418 326,102	338 697,373
Sommes distribuables des exercices antérieurs		31,282	2,725
Sommes distribuables de l'exercice		418 294,820	338 694,648
Actif net		7 568 059,271	6 465 539,712
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 599 763,742	6 495 957,376

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2020	Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2019
Revenus du portefeuille titres	3.2	213 167,804	231 824,217
Dividendes		-	-
Revenus des obligations		82 114,316	92 273,326
Revenus des emprunts d'Etat		131 053,488	139 550,891
Revenus des placements monétaires	3.4	239 529,454	235 985,644
Revenus des billets de trésorerie		182 647,835	193 165,449
Revenus des certificats de dépôt		19 610,080	15 178,864
Revenus des comptes à vue		37 271,539	27 641,331
Total des revenus des placements		452 697,258	467 809,861
Intérêts des mises en pension	3.12	-	(6 557,983)
Charges de gestion des placements	3.9	(47 688,545)	(51 159,912)
Revenus nets des placements		405 008,713	410 091,966
Autres charges	3.10	(27 536,056)	(26 655,787)
Résultat d'exploitation		377 472,657	383 436,179
Régularisation du résultat d'exploitation		40 822,163	(44 741,531)
Sommes distribuables de l'exercice		418 294,820	338 694,648
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(40 822,163)	44 741,531
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(13 174,719)	(1 133,810)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		82,390	(13 223,460)
Frais de négociation de titres		-	(1 054,150)
Résultat net de l'exercice		364 380,328	368 024,759

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020	Période du 1er janvier au 31 décembre 2019
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	364 380,328	368 024,759
Résultat d'exploitation	377 472,657	383 436,179
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(13 174,719)	(1 133,810)
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession des titres	82,390	(13 223,460)
Frais de négociation de titres	-	(1 054,150)
Distributions de dividendes	(338 670,865)	(360 936,891)
Transaction sur capital	1 076 810,096	(1 243 742,609)
Souscription	9 273 317,928	14 935 477,569
Capital	9 157 600,000	14 827 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	(140 514,418)	(187 648,507)
Régularisation des sommes distribuables	256 232,346	295 326,076
Rachat	8 196 507,832	16 179 220,178
Capital	8 105 000,000	16 043 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	(123 897,577)	(203 847,324)
Régularisation des sommes distribuables	215 405,409	340 067,502
Variation de l'actif net	1 102 519,559	(1 236 654,741)
Actif net		
En début d'exercice	6 465 539,712	7 702 194,453
En fin d'exercice	7 568 059,271	6 465 539,712
Nombre d'actions		
En début d'exercice	62 130	74 282
En fin d'exercice	72 656	62 130
Valeur liquidative	104,162	104,065
Taux de rendement	5,331%	5,049%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2020, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société « AL HIFADH SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.2.3 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2020	% actif
Titres OPCVM				
Titres SICAV		320 382,000	329 178,000	4,331%
SICAV AXIS TRÉSORERIE	3 000	320 382,000	329 178,000	4,331%
Obligations de sociétés admises à la cote		1 029 017,010	1 055 933,024	13,894%
AMEN BANK SUB 2011	2 047	20 464,060	20 729,454	0,273%
ATL 2019-1	1 000	80 000,000	80 508,800	1,059%
BH 2009-B	4 000	122 800,000	122 812,800	1,616%
BTE 2010-B	6 000	300 000,000	304 075,200	4,001%
BTE 2019-1	1 000	100 000,000	108 973,600	1,434%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	100 000,000	104 644,000	1,377%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	120 000,000	123 744,000	1,628%
UIB 2009/1 (20 ANS)	2 801	125 752,950	128 502,370	1,691%
UIB SUB 2015	1 500	60 000,000	61 942,800	0,815%
Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier		2 625 746,000	2 480 975,157	32,645%
Obligations de l'Etat		3 173,500	3 321,666	0,044%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6,35%	46	2 190,000	2 296,715	0,030%
EMPRUNT ETAT 2014 B/6.15%	50	983,500	1 024,951	0,013%
Bons du trésor assimilables		2 622 572,500	2 477 653,491	32,602%
BTA 6.9% 9 MAI 2022 (15 ans)	2 364	2 622 572,500	2 477 653,491	32,602%
TOTAL		3 975 146,260	3 866 086,181	50,871%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Emprunts sociétés	100 000,000
BTA	0,000
Titres OPCVM	320 382,000
TOTAL	420 382,000

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Sorties (Cessions et/ou remboursements)	Coût d'acquisition	Montant cessions & remboursements	Plus ou moins-values
Emprunts sociétés	417 236,610	417 275,000	38,390
BTA	1 531,000	1 575,000	44,000
Titres OPCVM	0,000	0,000	0,000
TOTAL	418 767,610	418 850,000	82,390

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 213 167,804 TND pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2019
Revenus des obligations et valeurs assimilées	213 167,804	231 824,217
Revenus des obligations de sociétés	82 114,316	92 273,326
- intérêts	82 114,316	92 273,326
- primes de remboursement	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	131 053,488	139 550,891
- intérêts	131 053,488	139 550,891
- primes de remboursement	0,000	0,000
TOTAL	213 167,804	231 824,217

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 3 725 866,570 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Placements monétaires		2 214 077,471	2 232 091,339	29,371%
Emetteur AMS				
Billets de trésorerie	1	245 811,803	246 399,345	3,242%
AMS 70J 22/12/2020 (11,00%)	1	245 811,803	246 399,345	3,242%
Emetteur Electrostar				
Billets de trésorerie	2	391 204,674	398 175,279	5,239%
ELECTROSTAR 90J 06/10/2020 (11,00%)	1	293 576,642	299 780,201	3,945%
ELECTROSTAR 100J 29/11/2020 (11,00%)	1	97 628,032	98 395,078	1,295%
Emetteur STEQ				
Billets de trésorerie	1	534 437,299	543 509,401	7,152%
STEQ 120J 22/10/2020(11,00%)	1	534 437,299	543 509,401	7,152%
Emetteur GIF				
Billets de trésorerie	1	543 378,933	544 687,157	7,167%
GIF 50J 22/12/2020 (11,00%)	1	543 378,933	544 687,157	7,167%

Emetteur TSB				
Certificat de dépôt	1	499 244,762	499 320,157	6,570%
TSB 10J 31/12/2020 (6 ,81%)	1	499 244,762	499 320,157	6,570%
Disponibilités		1 493 775,231	1 493 775,231	19,656%
Dépôts à vue		1 493 775,231	1 493 775,231	19,656%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		3 707 852,702	3 725 866,570	49,026%

3.4 Les revenus de placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 à 239 529,454 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2020	Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2019
Intérêts des billets de trésorerie	182 647,835	193 165,449
Intérêts des certificats de dépôt	19 610,080	15 178,864
Intérêts des comptes courants	37 271,539	27 641,331
TOTAL	239 529,454	235 985,644

3.5 Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 7 810 ,991 TND au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	10,991	69,312
Agios créditeurs à recevoir	7 800,000	9 000,000
TOTAL	7 810,991	9 069,312

3.6 Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 12 820 ,727 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Rémunération Distributeurs	4 578,830	4 350,370
Rémunération Gestionnaire	5 494,595	5 220,439
Rémunération Dépositaire	2 747,302	2 610,228
TOTAL	12 820,727	12 181,037

3.7 Autres Crédeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 18 883,744 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Redevance CMF	612,565	561,047
Provision jeton de présence	12 000,000	10 841,396
Honoraires commissaire aux comptes	6 130,160	6 757,690
TCL	141,019	76,494
TOTAL	18 883,744	18 236,627

3.8 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01/01/2020</u>	
Montant (en nominal)	6 213 000,000
Nombre de titres	62 130
Nombre d'actionnaires	258
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	9 157 600,000
Nombre de titres émis	91 576
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	8 105 000,000
Nombre de titres rachetés	81 050
<u>Capital au 31/12/2020</u>	
Montant (en nominal)	7 265 600,000
Sommes non distribuables	-115 866,831
Montant du capital au 31/12/2020	7 149 733,169
<u>Nombre de titres</u>	72 656
Nombre d'actionnaires	220

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2020 :

Désignation	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	8 796,000	0,000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	- 21 970,719	-1 133,810
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	0,000	8 452,000
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	82,390	-21 675,460
Frais négociation de titres	0,000	-1 054,150
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-13 092,329	-15 411,420
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-86 157,661	-86 945,058
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-140 514,418	-187 648,507
Régularisations sommes non distribuables rachats	123 897,577	203 847,324
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-115 866,831	-86 157,661

3.9 Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 à 47 688,545 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2020	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	17 031,622	18 271,394
Rémunération gestionnaire (TSI)	20 437,940	21 925,674
Rémunération dépositaire (TSB)	10 218,983	10 962,844
TOTAL	47 688,545	51 159,912

3.10 Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 à 27 536,056 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2020	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
Rémunération commissaire aux comptes	6 463,793	7 372,704
Redevance CMF	6 812,481	7 308,377
Jetons de présence	13 158,604	10 841,226
Contribution sociale de solidarité	200,000	200,000
Autres impôts	901,178	933,480
TOTAL	27 536,056	26 655,787

3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2020 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	26 ,508	23,113	-18,339	31,282
Exercice n	377 472,657	256 209,233	-215 387,070	418 294,820
Sommes Distribuables				418 326,102

3.12 Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension :

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « **Titres mis en pension** » (compte n°319 000). La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 458 900).

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans la note 2, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « **Intérêts des mises en pensions** » (compte n°609 000).

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « **Créances sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 324 000). Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « **Revenus des prises en pension** » (compte n°706 900).

• Intérêts des mises en pensions

Ce poste affiche pour la période allant du 01.01 au 31.12.2020 un solde nul contre 6 557,983 TND pour la même période de l'exercice 2019, représentant les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions

4- Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Décembre 2020, AI HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Données par actions :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	6,231	7,530	12,984	6,341	6,101
Intérêts des mises en pension	-	-0,106	-0,271	-0,005	-
Charges de gestion des placements	-0,656	- 0,823	- 1,595	- 0,850	-0,826
REVENUS NET DES PLACEMENTS	5,574	6,601	11,118	5,486	5,275
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-0,379	- 0,429	- 0,487	- 0,733	- 0,197
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	5,195	6,172	10,631	4,753	5,078
Régularisation du résultat d'exploitation	0,562	- 0,720	- 5,772	- 0,714	- 0,684
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	5,757	5,451	4,859	4,038	4,394
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	-0,562	0,720	5,772	0,714	0,684
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	-0,181	- 0,018	- 0,345	0,078	- 0,101
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,001	- 0,213	0,053	- 0,085	- 0,140
Frais de négociation de titres	-	- 0,017	- 0,116	- 0,001	- 0,004
Plus ou moins-values sur titres et frais négociation	-0,180	- 0,248	- 0,409	- 0,008	- 0,246
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	5,015	5,923	10,222	4,745	4,832
Droits d'Entrée et de sortie	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	-0,180	- 0,248	- 0,409	- 0,008	- 0,246
Régularisation du résultat non distribuable	-0,028	0,032	0,202	- 0,001	0,067
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-0,208	- 0,216	- 0,207	- 0,009	- 0,179
Distribution de dividendes	5,451	4,859	4,038	4,394	4,316
Valeur Liquidative	104,162	104,065	103,688	103,074	103,439

4. 3- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	0,680%	0,722%	0,718%	0,697%	0,771%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,392%	0,376%	0,219%	0,601%	0,184%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	5,380%	5,413%	4,787%	3,898%	4,742%
Actif Net Moyen	7 016 799,492	7 083 867,083	16 497 483,518	29 917 875,881	35 757 997,944

4.4- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

4.5- Institution d'une contribution sociale de solidarité

L'article 53 de la loi n° 2017-66 du 18 décembre 2017 portant loi de finances pour l'année 2018, a institué une contribution sociale de solidarité au profit des caisses sociale due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société " AL HIFADH SICAV " se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 53 précité et elle est tenue de payer au trésor public un montant de 200 dinars à la fin de cet exercice. Toutefois, la charge relative à cette contribution n'a pas été prise en compte au cours de l'exercice 2020.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers-Exercice clos le 31 Décembre 2020

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 03 Avril 2020 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2020. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 7 599 763,742 TND, un actif net de 7 568 059,271TND et un bénéfice net annuel de 364 380,328 TND.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 12 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ELLOUMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers-Exercice clos le 31 Décembre 2020

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que nous n'avons pas été informés par votre Conseil d'Administration d'opérations conclues par votre société avec ses administrateurs pouvant rentrer dans le cadre dudit article.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 12 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ELLOUMI

Etats financiers annuels de SICAV

TUNISO- EMIRATIE SICAV

TUNISO-EMIRATIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, la Générale d'Audit et Conseil -G.A.C- représentée par M. Chiheb GHANMI.

BILAN (Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>ACTIF</i>	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	79 106 367	45 431 054
Obligations et valeurs assimilées		72 469 679	42 364 794
Tires des Organismes de Placement Collectif		6 636 688	3 066 261
Placements monétaires et disponibilités		56 166 661	27 806 770
Placements monétaires	5	38 160 060	27 198 221
Disponibilités		18 006 601	608 548
Créances d'exploitation	6	45 526	9 861
TOTAL ACTIF		135 318 554	73 247 685
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	134 905	76 996
Autres créditeurs divers	8	87 124	54 923
TOTAL PASSIF		222 029	131 919
ACTIF NET			
Capital	9	126 425 374	68 620 861
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 114	412
Sommes distribuables de l'exercice		8 670 037	4 494 493
ACTIF NET		135 096 525	73 115 766
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		135 318 554	73 247 685

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	10	3 182 985	2 637 953
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 030 978	2 492 553
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		152 006	145 400
Revenus des placements monétaires	11	3 821 154	2 333 812
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 004 138	4 971 765
Charges de gestion des placements	12	(404 745)	(292 803)
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 599 394	4 678 962
Autres charges	13	(211 436)	(174 974)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 387 958	4 503 987
Régularisation du résultat d'exploitation		2 282 079	(9 494)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		8 670 037	4 494 493
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(2 282 079)	9 494
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		103 739	87 259
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		203 628	(11 481)
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		6 695 325	4 579 766

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	6 695 325	4 579 766
Résultat d'exploitation	6 387 958	4 503 987
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	103 739	87 259
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	203 628	(11 481)
Frais de négociation de titres	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	(2 174 537)	(1 586 068)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	57 459 971	557 540
Souscriptions		
- Capital	182 948 650	86 307 212
- Régularisation des sommes non distribuables	107 697	52 692
- Régularisation des sommes distribuables	9 020 411	2 779 885
Rachats		
- Capital	(125 463 186)	(83 702 736)
- Régularisation des sommes non distribuables	(96 015)	(46 363)
- Régularisation des sommes distribuables	(9 057 586)	(4 833 150)
VARIATION DE L'ACTIF NET	61 980 759	3 551 239
ACTIF NET		
En début de l'exercice	73 115 766	69 564 527
En fin de l'exercice	135 096 525	73 115 766
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	685 420	659 374
En fin de l'exercice	1 259 614	685 420
VALEUR LIQUIDATIVE	107,252	106,673
TAUX DE RENDEMENT	6,69%	6,33%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont désormais soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021, qui a supprimé les dispositions de l'article 12 du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, l'application d'une retenue à la source libératoire au taux de 20% à tous les revenus de capitaux mobiliers a été généralisé.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2020, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société TUNISO EMIRATIE SICAV détient quatre lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

- Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à : **79.106.367 DT** et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentiel
Obligations & valeurs assimilées			70 254 150	72 469 679	53,64%	2 215 529
Obligations			52 579 050	53 991 498	39,97%	1 412 448
AB-2010_15A_31/08		5 000	166 500	169 797	0,13%	3 297
AB-2010_15A_31/08		2 000	66 600	67 919	0,05%	1 319
AB-S-2009_15A_30/09_A		15 000	399 450	403 888	0,30%	4 438
AB-S-2009_15A_30/09_B		15 000	399 450	405 350	0,30%	5 900
AB-S-2016-1_5A_21/11_A		20 000	400 000	402 660	0,30%	2 660
AB-S-2016-1_7A_21/11_B		5 000	300 000	302 022	0,22%	2 022
AB-S-2017-1_7A_30/04_C		5 000	500 000	520 758	0,39%	20 758
AB-S-2017-1_7A_30_04_C		5 000	500 000	520 758	0,39%	20 758
AB-S-2020-3_5A_12_02_B		20 000	2 000 000	2 007 259	1,49%	7 259
AB-S-2020-3_7A_12_02_C		50 000	5 000 000	5 018 542	3,71%	18 542
ABC TUNISIE2020-1_7A_22/06_B		10 000	1 000 000	1 048 647	0,78%	48 647
ABC TUNISIE2020-1_7A_22_06_B		20 000	2 000 000	2 097 293	1,55%	97 293
AIL 2015-1_7A_06/08_B		4 300	172 000	176 380	0,13%	4 380
ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	599 800	617 329	0,46%	17 529
ATL2014-3_7A_09/02_C		5 000	200 000	211 150	0,16%	11 150
ATL2015-1_7A_13/07_C		5 000	200 000	205 919	0,15%	5 919
ATL2015-2_7A_25/02_C		10 000	600 000	631 610	0,47%	31 610
ATL2016-1_7A_27/06_C		4 000	240 000	247 664	0,18%	7 664
ATL2017-1_7A_15/03_C		5 000	400 000	419 968	0,31%	19 968
ATL2017-2_5A_02/03_B		10 000	600 000	636 411	0,47%	36 411
ATL2017-2_7A_02/03_C		5 000	500 000	526 573	0,39%	26 573
ATL-S-2017_7A_16/10		3 000	240 000	243 200	0,18%	3 200
ATL2020-1_5A_16/10_A		55 000	5 500 000	5 595 607	4,14%	95 607
ATTIJARI BANK2015_7A_30/10_B		5 000	200 000	202 071	0,15%	2 071
ATTIJARI BANK2017_5A_31/05_A		5 000	200 000	206 974	0,15%	6 974
ATTIJARI LEASING2016-2_5A_03/03_A		2 000	80 000	84 078	0,06%	4 078
ATTIJARI LEASING2016-2_7A_03/03_C		3 000	240 000	252 553	0,19%	12 553
BH2009 15A 31/12 A		10 000	307 000	307 052	0,23%	52
BH2016_5A_06/05_A		3 000	60 000	62 336	0,05%	2 336
BH-S-2018-1_5A_20/04		5 000	300 000	314 560	0,23%	14 560
BNA-S-2018-1_5A_10/08_F		2 500	150 000	153 906	0,11%	3 906
BNA-S-2018-1_5A_10/08_V		2 500	150 000	154 022	0,11%	4 022
BTE2010_20A_17/09_B		20 000	1 000 000	1 013 591	0,75%	13 591
BTE2019_7A_10/01_B		5 000	500 000	544 869	0,40%	44 869
BTK2009-C_15A_26/02		10 000	333 000	350 237	0,26%	17 237
BTK2009-D_20A_26/02		5 000	250 000	259 910	0,19%	9 910
BTK 2014-1_7A_15/12_B		15 000	300 000	300 833	0,22%	833

CIL2016-1_5A_16/05_F		5 000	100 000	103 781	0,08%	3 781
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	80 000	84 210	0,06%	4 210
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	80 000	84 210	0,06%	4 210
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	80 000	84 210	0,06%	4 210
CIL2017-2_5A_15/03		3 000	180 000	189 158	0,14%	9 158
CIL2020-1		15 000	1 350 000	1 358 388	1,01%	8 388
HL2015-1_7A_25/11_B		10 000	400 000	402 569	0,30%	2 569
HL2015-2_7A_28/03_B		10 000	600 000	628 802	0,47%	28 802
HL2016-1_5A_28/06		7 000	140 000	144 390	0,11%	4 390
HL2017-2_7A_10/07_B		3 000	240 000	247 226	0,18%	7 226
HL2017-2_7A_10_07_B		2 000	160 000	164 818	0,12%	4 818
HL2017-3_5A_26_01_A		5 000	300 000	317 889	0,24%	17 889
HL2017-3_7A_26_01_B		10 000	1 000 000	1 061 492	0,79%	61 492
HL2018-2_5A_25_02_A		2 000	160 000	171 245	0,13%	11 245
HL2018-2_7A_25_02_B		3 000	300 000	323 452	0,24%	23 452
HL2020-2_5A_13_11_B		50 000	5 000 000	5 056 921	3,74%	56 921
HL2020-2_5A_13_11_B		20 000	2 000 000	2 022 768	1,50%	22 768
HL2020-3_5A_29_01_B		30 000	3 000 000	3 011 513	2,23%	11 513
MEUBX2015_7A_30/06_A	AMEN BANK	3 000	180 000	185 729	0,14%	5 729
STB2008-2_16A_18/02		15 000	468 750	489 928	0,36%	21 178
STB2010-1_15A_23/03_B		3 000	99 900	103 196	0,08%	3 296
STB2010-1_15A_23/03_B		2 000	66 600	68 797	0,05%	2 197
STB-S-2019-1_5A_29/11_E		10 000	1 000 000	1 101 091	0,82%	101 091
TL2014-2_7A_15/12_B		10 000	200 000	200 581	0,15%	581
TL2016-1_7A_05/04_B		10 000	600 000	627 620	0,46%	27 620
TL-S-2016_7A_01/03_B		3 000	240 000	252 636	0,19%	12 636
TL2017-1_7A_07/06_B		5 000	400 000	414 224	0,31%	14 224
TL2017-2_7A_08/02_B		15 000	1 500 000	1 588 184	1,18%	88 184
TL2018-1_7A_07/05_B		10 000	1 000 000	1 042 955	0,77%	42 955
TLF2020-1_5A_28/05_B		10 000	1 000 000	1 055 426	0,78%	55 426
TLF2020-1_5A_28/05_B		10 000	1 000 000	1 055 426	0,78%	55 426
TLF2020-S_5A_29/01		15 000	1 500 000	1 514 490	1,12%	14 490
UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	1 350 000	1 379 080	1,02%	29 080
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	275 000	279 860	0,21%	4 860
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	275 000	279 860	0,21%	4 860
UIB-S-2016_5A_06/01_A		5 000	200 000	211 678	0,16%	11 678
Bons du trésor assimilables			17 675 100	18 478 181	13,68%	803 081
BTA 5,60% AOUT 2022		7 000	6 729 100	7 081 558	5,24%	352 458
BTA 5,75% JANVIER 2021		300	292 050	313 340	0,23%	21 290
BTA 6% AVRIL 2024		2 000	1 933 600	2 045 842	1,51%	112 242
BTA 6,30% MARS 2026		500	458 500	496 482	0,37%	37 982
BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1 300	1 257 850	1 291 211	0,96%	33 361
BTA 6,7% AVRIL 2028		2 800	2 665 050	2 822 710	2,09%	157 660
BTA 7,2% MAI 2027		2 000	1 807 250	1 874 795	1,39%	67 545
BTA 7,3% DEC 2027		1 500	1 356 500	1 363 335	1,01%	6 835
BTA 7,4% FEV 2030		300	263 700	276 704	0,20%	13 004
BTA 8% NOVEMBRE 2030		1 000	911 500	912 205	0,68%	705

Titres OPCVM			6 528 350	6 636 688	4,91%	108 338
Actions des SICAV			4 832 718	4 906 806	3,63%	74 089
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	18 355	1 874 444	1 925 770	1,43%	51 326	
SANADETT SICAV	1 219	132 128	133 342	0,10%	1 214	
FIDELITY SICAV PLUS	24 419	2 826 146	2 847 695	2,11%	21 549	
Parts des FCP			1 695 633	1 729 882	1,28%	34 249
FCP BNA CAPITALISATION	4 175	691 393	695 071	0,51%	3 678	
FCP HELION SEPTIM	9 255	1 004 240	1 034 811	0,77%	30 571	
TOTAL			76 782 500	79 106 367	58,56%	2 323 866
Pourcentage par rapport à l'actif					58,46%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2020 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2019	43 739 821	1 313 130	378 103	45 431 054	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	31 000 000			31 000 000	
Bon du trésor assimilable	4 338 950			4 338 950	
Titres OPCVM	4 521 779			4 521 779	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	-5 825 290			-5 825 290	
Cession Titres OPCVM	-992 760			-992 760	203 628
* Variations des plus ou moins-values latentes					
Titres OPCVM			41 408	41 408	
Bon du trésor assimilable			62 331	62 331	
* Variations des intérêts courus					
		528 894		528 894	
Soldes au 31 décembre 2020	76 782 500	1 842 025	481 842	79 106 367	203 628

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à : **38.160.060 DT** et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net	Intérêts courus
Certificats de dépôt		19 461 278	20 433 904	15,13%	972 626
CD_BTK_1000_12.39%_26/03/2021_360J		911 807	979 422	0,72%	67 615
CD_BTK_1000_12.39%_18/03/2021_360J		911 807	981 381	0,73%	69 574
CD_BTK_2000_12.39%_02/04/2021_360J		1 823 614	1 955 414	1,45%	131 799
CD_AIL_3000_10.70%_18/05/2021_350J		2 773 858	2 911 482	2,16%	137 623
CD_AIL_1000_10.50%_03/02/2021_240J		947 664	992 804	0,73%	45 140
CD_ML_1000_10.65%_28/05/2021_365J		922 035	968 600	0,72%	46 565
CD_ML_2500_10.65%_03/06/2021_365J		2 305 088	2 418 297	1,79%	113 209
CD_ML_2500_10.65%_18/05/2021_340J		2 317 218	2 426 350	1,80%	109 132
CD_ML_2000_10.65%_10/06/2021_360J		1 846 001	1 931 556	1,43%	85 555
CD_ML_2000_10.65%_17/06/2021_360J		1 846 001	1 928 562	1,43%	82 561
CD_ML_2000_10.65%_19/05/2021_330J		1 857 693	1 940 490	1,44%	82 797
CD_BTE_1000_6.80%_04/01/2021_10J		998 492	999 548	0,74%	1 056
Créances sur opérations de pensions livrées*		15 200 508	15 307 100	11,33%	106 592
PL_BH_7.3_20/05/2021_225J (1)		1 300 001	1 322 672	0,98%	22 671
PL_BH_7.3_15/02/2021_82J (2)		2 000 000	2 015 006	1,49%	15 006
PL_BH_7.3_01/03/2021_94J (3)		1 000 559	1 007 660	0,75%	7 101
PL_BH_7.3_27/05/2021_175J (4)		2 899 526	2 916 577	2,16%	17 051
PL_BH_7.3_30/06/2021_208J (5)		2 999 442	3 016 472	2,23%	17 030
PL_BT_7.13_20/04/2021_137J (6)		5 000 980	5 028 713	3,72%	27 733
Billets de trésorerie		2 326 947	2 419 056	1,79%	92 109
BIT_ENDA_2500_11%_26/05/2021_310J		2 326 947	2 419 056	1,79%	92 109
Total		36 988 734	38 160 060	28,25%	1 171 326
Pourcentage par rapport à l'actif				28,20%	

(1) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 7,00% JUILLET 2028) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 469 titres pour un montant de 1 300 001 dinars au profit de la BH opérée en date du 07/10/2020 pour une durée de 225 jours avec un taux de 7,3%.

(2) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6,00% AVRIL 2024) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 2 057 titres pour un montant de 2 000 000 dinars au profit de la BH opérée en date du 25/11/2020 pour une durée de 82 jours avec un taux de 7,3%.

(3) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6,00% AVRIL 2024) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 029 titres pour un montant de 1 000 559 dinars au profit de la BH opérée en date du 27/11/2020 pour une durée de 94 jours avec un taux de 7,3%.

(4) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6,00% BTA Juin 2021) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 2 830 titres pour un montant de 2 899 526 dinars au profit de la BH opérée en date du 03/12/2020 pour une durée de 175 jours avec un taux de 7,3%.

(5) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 5,60% AOUT 2022) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 3 032 titres pour un montant de 2 999 442 dinars au profit de la BH opérée en date du 04/12/2020 pour une durée de 208 jours avec un taux de 7,3%.

(6) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6,5% Juin 2025) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 4 849 titres pour un montant de 5 000 980 dinars au profit de la BT opérée en date du 04/12/2020 pour une durée de 137 jours avec un taux de 7,13%.

5.2. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2020 une valeur comptable de **101.959.327** DT, soit **75.35 %** du total actif. Elles se détaillent, par émetteur et/ou garant, comme suit :

Emetteur/Garant	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	Billets de trésorerie	Total	% Actif
ETAT	0	18	0	0	0	18 478 181	13,66%
AB	10 004 683	(1)	0	0	0	10 004 683	7,39%
ABC	3 145 940	0	0	0	0	3 145 940	2,32%
AIL	176 380	0	0	3 904 285	0	4 080 665	3,02%
ATB	617 329	0	0	0	0	617 329	0,46%
ATL	8 718 101	0	0	0	0	8 718 101	6,44%
ATTIJARI BANK	409 045	0	0	0	0	409 045	0,30%
ATTIJARI LEASING	336 631	0	0	0	0	336 631	0,25%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	1 925 770	0	0	1 925 770	1,42%
BH	683 948	0	0	0	0	683 948	0,51%
BNA	307 927	0	0	0	0	307 927	0,23%
BTE	1 558 460	0	0	999 548	0	2 558 008	1,89%
BTK	910 979	0	0	3 916 217	0	4 827 196	3,57%
CIL	1 903 957	0	0	0	0	1 903 957	1,41%
ENDA	0	0	0	0	2 419 056	2 419 056	1,79%
FCP BNA CAPITALISATION	0	0	695 071	0	0	695 071	0,51%
FCP HELION SEPTIM	0	0	1 034 811	0	0	1 034 811	0,76%
HL	13 553 085	0	0	0	0	13 553 085	10,02%
ML	0	0	0	11 613 855	0	11 613 855	8,58%
SANADETT SICAV	0	0	133 342	0	0	133 342	0,10%
STB	1 763 012	0	0	0	0	1 763 012	1,30%
TL	7 751 541	0	0	0	0	7 751 541	5,73%
UIB	2 150 479	0	0	0	0	2 150 479	1,59%
FIDELITY SICAV Plus	0	0	2 847 695	0	0	2 847 695	2,10%
Total	53 991 498	18	6 636 688	20 433 904	2 419 056	101 959 327	75,35%

(1) Dont un emprunt obligataire d'une valeur de 185 729 DT émis par MEUBLATEX et garanti par l'AMEN BANK.

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à : **45.526** DT, contre : **9.861** DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	35 239	9 861
Retenues à la source / B.T.A	10 287	0
Total	<hr/> 45 526 <hr/>	<hr/> 9 861 <hr/>

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à : **134.905** DT, contre : **76.996** DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du dépositaire	5 000	5 000
Rémunération du distributeur	129 905	71 996
Total	<hr/> 134 905 <hr/>	<hr/> 76 996 <hr/>

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à : **87.124** DT, contre : **54.923** DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	9 844	10 285
Redevances du CMF	11 305	6 507
Rémunération du PDG	871	1 204
Rémunération du personnel	6 495	6 416
Loyer	3 255	1 750
Etat, taxes et versements assimilés	951	1 000
Publications et frais divers	4 391	3 775
Jetons de présence à payer	18 812	18 760
Dividendes à payer	3 985	1 952
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-2 973	-2 932
Autres créditeurs (publicité)	6 262	6 205
Intérêts perçus d'avance	23 926	0
Total	<hr/> 87 124 <hr/>	<hr/> 54 923 <hr/>

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1 Janvier au 31 Décembre 2020, se détaillent ainsi :

	AU 31/12/2020
<u>Capital en début de l'exercice</u>	
Montant	68 620 861
Nombre de titres	685 420
Nombre d'actionnaires	474
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	182 948 650
Nombre de titres émis	1 827 384
Nombre d'actionnaires nouveaux	178
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-125 463 186
Nombre de titres rachetés	-1 253 190
Nombre d'actionnaires sortants	-67
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	103 739
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	203 628
Régularisation des sommes non distribuables	11 682
Frais de négociation de titres	0
<u>Capital en fin de l'exercice</u>	
Montant	126 425 374
Nombre de titres	1 259 614
Nombre d'actionnaires	585

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 à : **3.182.985** DT contre : **2.637.953** DT pour la même période de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
<u>Revenus des obligations</u>		
- Intérêts	2 325 498	1 817 137
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA	705 481	675 416
<u>Revenus des titres OPCVM</u>		
- Dividendes	152 006	145 400
TOTAL	3 182 985	2 637 953

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 à : **3.821.154** DT contre : **2.333.812** DT pour la même période de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
Intérêts des billets de trésorerie	435 122	21 428
Intérêts des comptes à terme (*)	312 336	498 979
Intérêts des certificats de dépôt (*)	1 785 048	1 742 132
Intérêts des dépôts à vue	111 103	71 274
Revenus des opérations de prises en pension	1 177 545	0
TOTAL	3 821 154	2 333 812

(*) les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont désormais soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 à : **404.745** DT contre **292.803** DT pour la même période de l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
Rémunération du dépositaire	5 000	5 000
Rémunération du distributeur	399 745	287 804
TOTAL	404 745	292 803

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 à : **211.436** DT contre **174.974** DT pour la même période de l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
Honoraires du commissaire aux comptes	16 044	14 500
Redevances du CMF	99 934	71 949
Rémunération du PDG	12 387	12 353
Rémunération du personnel	15 513	15 471
Etat, taxes et versements assimilés	11 315	9 989
Loyer	1 504	1 500
Contribution sociale de solidarité	200	200
Publications et frais divers	7 319	7 300
Jetons de présence	18 801	18 750
Maintenance logiciel BFI	7 100	7 081
Divers publicité (compagne)	21 234	15 852
Maintenance module RAS	0	25
Maintenance liasse fiscale	0	5
Autres	85	0
TOTAL	211 436	174 974

NOTE 14 : AUTRES INFORMATIONS

14.1 Données par actions

Données par action	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016
Revenus des placements	5,561	7,254	6,654	5,093	5,174
Charges de gestion des placements	-0,321	-0,427	-0,456	-0,387	-0,415
Revenus nets des placements	5,239	6,826	6,199	4,706	4,759
Autres charges	-0,168	-0,255	-0,272	-0,502	-0,221
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation (1)	5,071	6,571	5,927	4,204	4,538
Régularisation du résultat d'exploitation	1,812	-0,014	-0,421	0,366	0,052
Sommes distribuables de l'exercice	6,883	6,557	5,505	4,569	4,590
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,082	0,127	0,134	0,050	0,079
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,162	-0,017	-0,005	0,071	-0,003
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,244	0,111	0,129	0,122	0,075
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,315	6,682	6,056	4,325	4,613
Résultat non distribuable de l'exercice	0,244	0,111	0,129	0,122	0,075
Régularisation du résultat non distribuable	0,009	0,009	0,000	0,009	0,006
Sommes non distribuables de l'exercice	0,253	0,120	0,129	0,131	0,080
Distribution de dividende	6,557	5,505	4,570	4,590	4,543
Valeur liquidative	107,252	106,673	105,501	104,436	104,326

14.2 Ratios de gestion de placements

Ratios de gestion des placements	2020	2019	2018	2017	2016
Charges de gestion des placements / actif net					
moyen	0,39%	0,41%	0,41%	0,40%	0,42%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,25%	0,24%	0,52%	0,22%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net					
moyen	6,14%	6,31%	5,32%	4,34%	4,56%
Actif net moyen	104 106 145	71 340 146	73 465 020	71 739 189	63 069 794

NOTE 15 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

15.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 5,000 dinars TTC par an.

15.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.

NOTE 16 : Ratio de composition de l'actif

Actions ou part OPCVM	5% Au maximum de l'actif net	50% Au minimum sans dépasser 80%	4,91%	58,47%	58,47%
Emprunts obligataires			39,90%		
BTA & BTZ			13,66%		
BTCT		30% Au maximum		0,00%	
Certificats de dépôts < 1 an					
Billets de trésorerie < 1 an					
BTCT					41,51%
Certificats de dépôts < 1 an			15,10%	16,89%	
Billets de trésorerie < 1 an		20% Au minimum sans dépasser 50%	1,79%		
Dépôts à terme			0,00%		
Prises en pension	20% Au maximum		11,31%	24,62%	
Disponibilités			13,31%		

NOTE 17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BTE	
	Charges de l'exercice	Passif
Commission du distributeur	399 745	129 905
Commission du dépositaire	5 000	5 000
Loyer	1500	3 255

NOTE 18. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 02 Avril 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société TES, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Observations

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- La note 11 des états financiers décrit les nouvelles dispositions de l'article 12 du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, qui prévoit le relèvement du taux de la retenue à la source de 20% à 35% sur les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et dont la rémunération est supérieure, au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus au TMM moyen diminué d'un point, la TUNISO EMIRATIE SICAV a constaté le différentiel de la retenue à la source s'élevant à 29 287 Dinars en date du 21 juin 2020.
A la date du 31/12/2020 la société TUNISO EMIRATIE SICAV ne dispose pas des dépôts à terme.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3- Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent au 31 Décembre 2020, 24.62% du total actif dépassant ainsi le seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par « HANNIBAL LEASE » représentent au 31 Décembre 2020 10.02 % du total actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placements collectifs.
- L'encours des opérations de pension livrée portant sur des titres d'emprunt de l'Etat représente à la date de 31 Décembre 2020 11.31% de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par le décret n°2012-3415 du 31 décembre 2012 portant l'application des dispositions des OPCVM.

Tunis, le 2 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

En application des dispositions des articles **200 (nouveau) et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La distribution des titres de la « TES » est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la « Banque de Tunisie et des Emirats », celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La commission de distribution encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 399.745 DT.
- La Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société TES. En contrepartie de ses services, la « BTE » reçoit, en sa qualité de dépositaire, une rémunération annuelle fixe de 5.000 DT TTC.
- La banque de Tunisie et des Emirats « BTE » loue à la « TES » un bureau dans son immeuble sis au 5 bis, Rue Mohamed Badra, 1002 Tunis, afin d'y exercer ses activités commerciales. En contrepartie de ce service, la « BTE » reçoit une rémunération annuelle fixe de 1.500 DT TTC.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération du Président Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 24 Avril 2018. Cette rémunération est composée d'une indemnité servie sur la base de 17,5 mois par an, à raison de 600 DT net par mois.

Selon décision de l'AGO du 06 Avril 2020, et en sa qualité d'administrateur, le Président Directeur Général perçoit des jetons de présence de 2.500 DT net.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, se détaillent comme suit :

Nature de la rémunération	Président Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif
Indemnité	12 387	871
Jetons de présence	3 125	3 125
Total	15 512	3 996

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles **200 et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 2 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

Etats financiers annuels de SICAV

MAXULA PLACEMENT SICAV

MAXULA PLACEMENT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **24 mai 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	10 130 795	12 398 832
Obligations et valeurs assimilées		10 089 671	11 990 298
Tires des Organismes de Placement Collectif		41 124	408 534
Placements monétaires et disponibilités		2 372 800	1 719 311
Placements monétaires	5	2 372 790	1 719 352
Disponibilités		10	(41)(*)
Créances d'exploitation	6	630	93 302
TOTAL ACTIF		12 504 225	14 211 445
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	30 221	32 166
Autres créditeurs divers	8	1 256	1 298
TOTAL PASSIF		31 477	33 464
ACTIF NET			
Capital	9	12 037 330	13 651 456
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		22	56
Sommes distribuables de l'exercice		435 396	526 469
ACTIF NET		12 472 748	14 177 981
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 504 225	14 211 445

(*) Il s'agit des frais de tenue de compte sur des comptes de placement qui seront supportés par le gestionnaire de la SICAV, le montant a été déjà régularisé lors du règlement de la commission de gestion du quatrième trimestre 2019.

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2020	Année 2019
Revenus du portefeuille-titres	10	575 641	671 846
Revenus des obligations et valeurs assimilées		574 172	657 089
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		1 469	14 757
Revenus des placements monétaires	11	51 675	25 885
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		627 316	697 731
Charges de gestion des placements	12	(124 768)	(132 072)
REVENU NET DES PLACEMENTS		502 548	565 659
Autres charges	13	(15 562)	(16 468)
Contribution Sociale de Solidarité		(200)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		486 786	548 991
Régularisation du résultat d'exploitation		(51 390)	(22 522)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		435 396	526 469
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		51 390	22 522
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(16 153)	12 971
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		47 913	9 757
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		518 546	571 719

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	Année 2020	Année 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	518 546	571 719
Résultat d'exploitation	486 786	548 991
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(16 153)	12 971
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	47 913	9 757
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(531 605)	(512 633)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 692 174)	(3 556 063)
Souscriptions		
- Capital	23 873 179	24 471 123
- Régularisation des sommes non distribuables	31 889	10 796
- Régularisation des sommes distribuables	810 134	803 132
Rachats		
- Capital	(25 515 799)	(27 916 322)
- Régularisation des sommes non distribuables	(35 155)	(11 661)
- Régularisation des sommes distribuables	(856 422)	(913 132)
- Droits de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 705 233)	(3 496 977)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	14 177 981	17 674 958
En fin de l'exercice	12 472 748	14 177 981
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de l'exercice	135 208	169 385
En fin de l'exercice	118 939	135 208
VALEUR LIQUIDATIVE	104,867	104,861
TAUX DE RENDEMENT	3,72%	3,89%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020, à D : 10.130.795 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		9 654 761	10 089 671	80,89%
Obligations des sociétés		1 856 011	1 936 555	15,53%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	65 602	67 078	0,54%
Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	700 000	740 548	5,94%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	2 000	40 000	42 039	0,34%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	180 000	184 923	1,48%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	30 000	31 340	0,25%
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	40 000	41 512	0,33%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	120 000	125 760	1,01%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	66 600	68 797	0,55%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	30 000	31 650	0,25%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	60 000	60 174	0,48%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	60 000	61 932	0,50%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	80 000	83 180	0,67%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	120 000	126 176	1,01%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	120 000	125 524	1,01%

Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	110 000	111 944	0,90%
Obligations WIFAK ISLAMIQ 2019-1 CAT B au taux de 10,5 %	200	16 596	16 681	0,13%
Obligations CIL 2018-1 TF au taux de 10,6%	200	17 212	17 297	0,14%
Emprunt National		70 000	71 883	0,58%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	20 000	20 526	0,16%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	50 000	51 357	0,41%
Bons du trésor assimilables		7 728 750	8 081 233	64,79%
BTA 01-2021 - 5,75%	900	871 150	939 986	7,54%
BTA 02-2022 - 6%	400	388 450	414 827	3,33%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	733 924	5,88%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	504 367	4,04%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 024 794	8,22%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	514 811	4,13%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	918 733	7,37%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	717 061	5,75%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 292 098	10,36%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 020 632	8,18%
Titres des Organismes de Placement Collectif		40 265	41 124	0,33%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	385	40 265	41 124	0,33%
Total		9 695 026	10 130 795	81,22%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				81,02%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2019	11 906 312	384 899	107 621	12 398 832	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	33 809			33 809	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations des sociétés	(773 240)			(773 240)	200
Emprunt national	(32 500)			(32 500)	
Bons du trésor assimilables	(1 078 436)			(1 078 436)	38 563
Actions SICAV	(360 919)			(360 919)	9 150
* Variation des plus ou moins values latentes			(16 153)	(16 153)	
* Variations des intérêts courus		(40 598)		(40 598)	
Soldes au 31 décembre 2020	9 695 026	344 301	91 468	10 130 795	47 913

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 2.372.790 et se détaille comme suit:

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
Dépôt à vue	2 351 642	2 372 790	19,02%
Banque Nationale Agricole	2 351 642	2 372 790	19,02%
Total général	2 351 642	2 372 790	19,02%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		18,98%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 630, contre D : 93.302 au 31 décembre 2019 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Solde des souscriptions et rachats	-	93 001
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	452	-
Autres	178	301
Total	630	93 302

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 30.221, contre D : 32.166 au 31 décembre 2019 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Maxula Bourse	20 193	21 492
Banque Nationale Agricole (dépôt)	6 017	6 404
Banque Nationale Agricole (distribution)	4 011	4 270
Total	<u>30 221</u>	<u>32 166</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 1.256, contre D : 1.298 au 31 décembre 2019 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	1 137	1 162
TCL	119	136
Total	<u>1 256</u>	<u>1 298</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2019

Montant	13 651 456
Nombre de titres	135 208
Nombre d'actionnaires	729

Souscriptions réalisées

Montant	23 873 179
Nombre de titres émis	236 447
Nombre d'actionnaires nouveaux	757

Rachats effectués

Montant	(25 515 799)
Nombre de titres rachetés	(252 716)
Nombre d'actionnaires sortants	(663)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(16 153)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	47 913
Régularisation des sommes non distribuables	(3 266)

Capital au 31-12-2020

Montant	12 037 330
Nombre de titres	118 939
Nombre d'actionnaires	823

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2020 un montant de D : 575.641 contre D : 671.846 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Année 2020	Année 2019
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	137 245	202 543
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA et Emprunt National)	436 927	454 546
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>		
<i>Revenus des titres OPCVM</i>		
- Dividendes	1 469	14 757
TOTAL	575 641	671 846

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 51.675 contre D : 25.885 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2020	Année 2019
Intérêts des dépôts à vue	37 288	25 885
Intérêts des certificats de dépôt	14 387	-
TOTAL	51 675	25 885

Note 12 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion de l'exercice totalisent D : 124.768 contre D : 132.072 pour l'exercice 2019, et représentent les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Commission de gestion	83 364	88 244
Commission de dépôt	24 842	26 296
Commission de distribution	16 562	17 532
Total	<u>124 768</u>	<u>132 072</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges de l'exercice totalisent D : 15.562 contre D : 16.468 pour l'exercice 2019, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	13 894	14 707
TCL	1 663	1 756
Autres	5	5
Total	<u>15 562</u>	<u>16 468</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	5,274	5,160	4,940	5,036	5,246
Charges de gestion des placements	(1,049)	(0,977)	(1,007)	(0,970)	(1,129)
Revenus net des placements	4,225	4,184	3,933	4,066	4,117
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	(0,131)	(0,122)	(0,125)	(0,122)	(0,139)
Contribution conjoncturelle	-	-	-	(0,368)	-
Contribution sociale de solidarité	(0,002)	(0,001)	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	4,093	4,060	3,809	3,577	3,978
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,432)	(0,167)	(0,267)	(0,151)	(0,720)
Sommes distribuables de l'exercice	3,661	3,894	3,542	3,426	3,258
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(0,136)	0,096	0,076	0,220	0,103
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,403	0,072	0,154	0,015	0,077
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,267	0,168	0,230	0,235	0,180
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,360	4,228	4,039	3,812	4,157
Résultat non distribuables de l'exercice	0,267	0,168	0,230	0,235	0,180
Régularisation du résultat non distribuable	(0,027)	(0,006)	(0,020)	(0,009)	(0,019)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,240	0,162	0,209	0,227	0,161
Distribution de dividende	3,894	3,543	3,426	3,258	3,301
Valeur liquidative	104,867	104,861	104,348	104,022	103,628
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,00%	0,93%	0,97%	0,93%	1,09%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,49%	3,72%	3,40%	3,30%	3,15%

14.2. Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «MAXULA PLACEMENT SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 12.504.225, un actif net de D : 12.472.748 et un bénéfice de D : 518.546.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 81,02% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 18,98% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer

sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 21 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 21 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 25 Juin 2021. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Mohamed LOUZIR (Membre de DELOITTE TOUCHE TOHMASTU Limited) & Mr Karim DEROUICHE (FINOR).

I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Groupe DELICE
BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Actifs			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		5 542 934	5 121 340
-Amortissements Immobilisations incorporelles		(4 918 016)	(4 623 618)
	(1)	624 918	497 722
Immobilisations corporelles		642 287 805	592 304 987
-Amortissements immobilisations corporelles		(321 216 779)	(285 155 628)
	(2)	321 071 026	307 149 359
Immobilisations financières		4 106 382	3 710 640
-Provisions pour dépréciation des immobilisations financières		(1 529 492)	(29 492)
	(3)	2 576 890	3 681 148
Autres actifs non courants	(4)	410 750	2 102 116
Actifs d'impôts différés	(5)	4 830 506	5 313 753
Total des actifs non courants		329 514 090	318 744 099
Actifs courants			
Stocks		156 232 823	134 275 761
- Provisions pour dépréciation des stocks		(11 889 091)	(11 628 264)
	(6)	144 343 732	122 647 497
Clients et comptes rattachés		35 619 603	30 776 033
-Provisions dépréciation des clients		(6 816 027)	(4 050 273)
	(7)	28 803 576	26 725 760
Autres actifs courants		106 579 096	102 149 228
-Provisions dépréciation des autres actifs courants		(2 365 645)	(2 267 735)
	(8)	104 213 451	99 881 493
Placements et autres actifs financiers	(9)	696 270	10 221 669
Liquidités et équivalents de liquidités	(10)	64 368 386	62 697 550
Total des actifs courants		342 425 415	322 173 968
Total Actifs		671 939 505	640 918 067

Groupe DELICE
BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Capitaux propres et passifs			
Capital social		549 072 620	549 072 620
Réserves de restructuration		(472 190 804)	(472 190 804)
Réserves consolidés		106 449 965	80 884 039
Total Capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice		183 331 781	157 765 855
Résultat de l'exercice		57 816 018	46 529 346
Total Capitaux propres consolidés		241 147 799	204 295 201
Intérêts des minoritaires		9 546 541	6 700 063
Total Capitaux propres consolidés et intérêts minoritaires	(11)	250 694 340	210 995 264
Passifs non courants			
Emprunts	(12)	146 424 752	148 009 232
Provisions pour risques et charges	(13)	24 102 763	19 918 024
Passifs d'impôts différés	(14)	3 956 445	2 488 418
Total des passifs non courants		174 483 960	170 415 674
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(15)	129 182 531	112 273 321
Autres passifs courants	(16)	46 604 155	43 251 113
Concours bancaires et autres passifs financiers	(10)	70 974 519	103 982 695
Total des passifs courants		246 761 205	259 507 129
Total passifs		421 245 165	429 922 803
Total Capitaux propres et passifs		671 939 505	640 918 067

Groupe DELICE
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	2020	2019
Revenus	(17)	1 046 727 484	965 360 619
Autres produits d'exploitation	(18)	31 238 256	13 398 489
Total produits d'exploitation		1 077 965 740	978 759 109
Variation des stocks des produits finis et des encours		19 556 344	13 375 027
Achats consommés	(19)	(803 340 972)	(740 941 818)
Charges de personnel	(20)	(89 933 961)	(82 546 054)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(21)	(52 649 276)	(46 778 673)
Autres charges d'exploitation	(22)	(69 375 170)	(61 921 391)
Total des charges d'exploitation		(995 743 035)	(918 812 910)
Résultat d'exploitation		82 222 705	59 946 199
Charges financières nettes	(23)	(18 515 249)	(17 928 155)
Produits financiers	(24)	2 925 430	3 998 679
Autres gains ordinaires	(25)	3 835 022	6 422 108
Autres pertes ordinaires	(26)	(262 706)	(244 388)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		70 205 202	52 194 444
Impôts sur les bénéfices		(9 486 359)	(8 437 054)
Impôt différé		(1 951 273)	(700 120)
Contribution sociale de solidarité		(405 698)	(320 033)
Résultat des activités ordinaires après impôt		58 361 872	42 737 238
Eléments extraordinaires		(128 243)	273 984
Résultat Net de l'exercice		58 233 629	43 011 222
Part revenant aux intérêts minoritaires	(11)	417 611	(3 518 125)
Résultat net consolidé (part revenant au groupe)		57 816 018	46 529 346
Nombre moyen des actions		54 907 262	54 907 262
		1,053	0,847

Groupe DELICE
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	2020	2019
Résultat net (Groupe)		57 816 018	46 529 346
<u>Ajustement pour :</u>			
* Part revenant aux intérêts minoritaires	(11)	417 611	(3 518 125)
* Amortissements, Provisions & Reprises de provisions	(21)	52 649 276	46 778 673
* Variation des :			
- Autres actifs et passifs non courants		1 691 366	(542 665)
- Stocks		(21 957 063)	(28 353 484)
- Créances clients		(4 843 569)	1 476 272
- Autres actifs		(4 429 868)	(38 581 538)
- Fournisseurs et autres dettes		(9 083 566)	6 759 057
- Autres passifs courants		4 463 042	190 062
- Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(760 985)	13 891 115
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		75 962 262	44 628 715
Variation de trésorerie provenant de l'acquisition et des cessions des immobilisations corp. & incorporelles		(61 703 843)	(86 323 079)
Variation de trésorerie provenant des immobilisations financières		(395 742)	(300 371)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(62 099 585)	(86 623 450)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de placement		9 525 399	26 990 189
Encaissements suite à l'émission d'actions		2 500 120	49 254 020
Dividendes et autres distributions		(18 284 118)	(22 546 527)
Variation de trésorerie provenant des emprunts		5 335 946	7 765 061
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de Financement		(10 448 052)	34 472 554
Variation de trésorerie		12 940 024	19 468 008
Trésorerie au début de l'exercice	(27)	41 780 174	22 312 166
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(27)	54 720 198	41 780 174

II. PRESENTATION DU GROUPE

Le **Groupe DELICE** est composé de dix sociétés : DELICE Holding, CLC, CLN, CLSB, SBC, CF, Delta Plastic, STIAL, SOCOGES et SDEM dans **le secteur de l'industrie agro-alimentaire**.

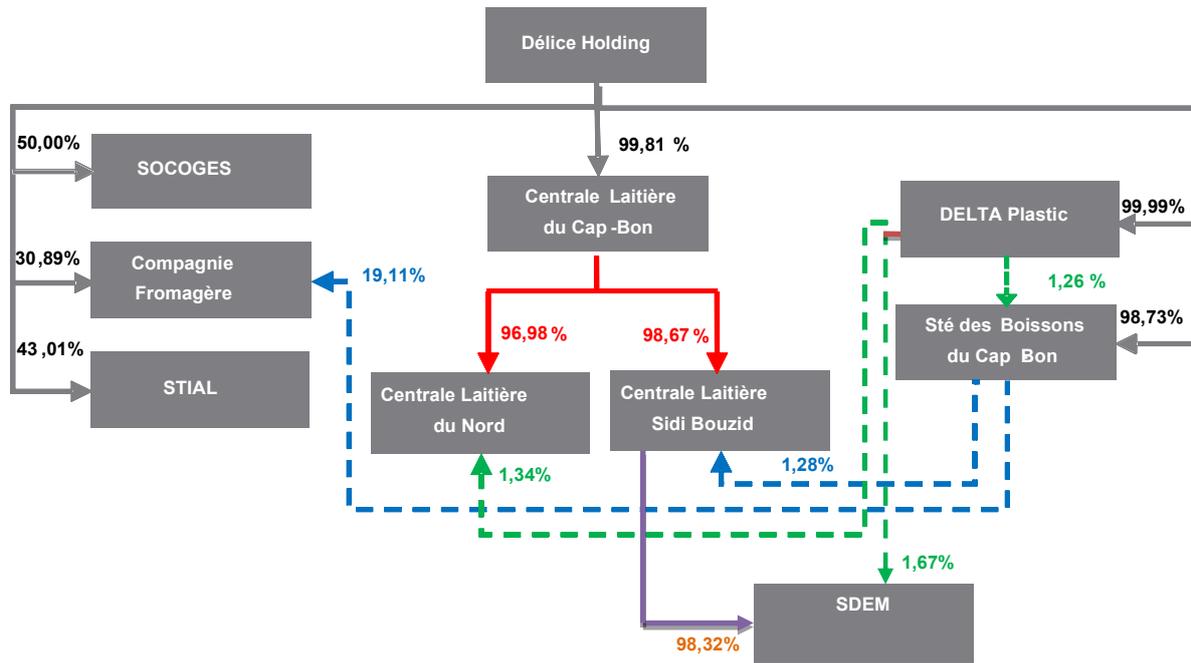
- ✓ La société « DELICE Holding » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 20 Mai 2014. Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10.000 dinars divisés en 100 actions de 10 dinars chacune. Conformément à la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 07 Août 2013, les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15.417.888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune. L'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39.488.374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.
- ✓ La société Centrale Laitière du Cap-Bon « CLC » est une société anonyme créée en 1993, spécialisée dans la fabrication, le conditionnement et la commercialisation du lait et dérivés.
- ✓ La société Centrale Laitière Du Nord « CLN » est une société anonyme spécialisée dans la transformation du lait et la production de ses dérivés ainsi que la commercialisation des produits laitiers et ses dérivés ainsi que tous produits agroalimentaires.
- ✓ La Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد « CLSB » est une société anonyme de droit tunisien. Elle a été créée le 13 Juin 2011 et a pour objet la fabrication, le conditionnement et la commercialisation du lait et dérivés, et la production et vente de tout produit agroalimentaire.
- ✓ La société des boissons du Cap-Bon « SBC » est une société anonyme spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de toute nature de boisson principalement le jus et les boissons gazeuses et non gazeuses.
- ✓ La société Compagnie Fromagère « CF » est une société anonyme spécialisée dans la fabrication de produits de fromage.
- ✓ DELTA Plastic est une société à responsabilité limitée créée en 2002 spécialisée dans la production des bouteilles et des emballages en plastique. L'activité de DELTA Plastic consiste exclusivement dans le travail à façon pour le compte de la société du groupe STIAL. Elle produit les bouteilles en plastique pour l'emballage des produits DUNUP.
- ✓ La Société Tunisienne de l'Industrie Alimentaire « STIAL » est une société anonyme créée en 1978 spécialisée dans la fabrication et la vente de yaourt et autres dérivés de produits laitiers.
- ✓ La société de commerce et de gestion « SOCOGES » est une société à responsabilité limitée spécialisée dans la réalisation de toutes opérations relatives au groupement au stockage et à la livraison de marchandises, ainsi que toutes les activités se rapportant au transport, au chargement, au

déchargement, à l'emballage, au montage, au contrôle de la qualité et au suivi de la clientèle. La SOCOGES assure la distribution des produits des sociétés du groupe.

- ✓ La Société Délice des Eaux Minérales S.A est une société anonyme de droit tunisien créée le 2 mai 2019 spécialisée dans la mise en bouteilles d'eau de source minérale.

III. Périmètre de consolidation au 31/12/2020

Le périmètre de consolidation du groupe DELICE Holding est présenté au niveau du schéma suivant :



IV. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DE CONSOLIDATION

A. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés du groupe DELICE Holding sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif. Les états financiers consolidés regroupent également toutes les coentreprises dont le groupe exerce un contrôle conjoint.

a. Contrôle exclusif

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Il est à noter que pour la détermination du périmètre de consolidation, le Groupe DELICE Holding a opté pour la prise en compte des contrats de rétrocessions dans le calcul du pourcentage de contrôle et d'intérêts. Ces contrats constituent un engagement de la part de l'une des sociétés du Groupe de racheter des titres qui font l'objet d'une convention de rétrocession ou d'un pacte d'actionnaires.

Ayant pour objet de décrire la réalité économique du groupe et conformément au principe de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique, l'hypothèse de base retenue, consiste à retraiter les participations qui font l'objet de ces contrats au bilan et à l'état de résultat comme s'ils avaient été acquises à crédit.

Par conséquent le groupe a décidé de comptabiliser ces titres dans le compte « Titres de participation » par le crédit du compte « Emprunts ».

b. Contrôle conjoint

Le contrôle conjoint tel que défini par la NCT 37 est le partage en vertu d'un accord contractuel du contrôle d'une activité économique.

B. Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société DELICE Holding et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose d'un contrôle.

La société STIAL est détenue à concurrence de 50% par le partenaire stratégique étranger Compagnie Gervais Danone (CGD) et 43,01% par DELICE Holding.

Le pacte d'actionnaires de la société STIAL stipule que :

- Les principales décisions stratégiques et opérationnelles sont prises au niveau du conseil d'administration de la STIAL qui est composé de 4 administrateurs, dont 2 sont désignés par DELICE Holding et 2 désignés par le partenaire étranger. Les décisions ne peuvent être prises qu'en cas d'accord entre les deux actionnaires DELICE Holding et le Partenaire étranger.
- Le conseil délègue au directeur général à l'intérieur des lignes directrices la gestion quotidienne de la société dont la finalité est la réalisation des objectifs assignés.

La société SOCOGES est détenue à concurrence 50% par le partenaire stratégique étranger CGD, 50% par DELICE Holding.

La structure de capital des deux sociétés et le partage des décisions stratégiques financières et opérationnelles prouvent l'existence d'un contrôle conjoint sur les deux sociétés.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	% de contrôle	% d'intérêts groupe	Type de contrôle	Méthode de comptabilisation
DELICE Holding	100%	100%	Société mère	
CLC	99,81%	99,81%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLN	98,33%	98,15%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLSB	99,95%	99,76%	Contrôle exclusif	Intégration globale
SBC	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CF	50,00%	50,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Delta plastic	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
SDEM	99,99%	99,76%	Contrôle exclusif	Intégration globale
STIAL	43,01%	43,01%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle
SOCOGES	50,00%	50,00%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle

a. L'intégration globale

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère DELICE Holding et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels ;
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et ;
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

b. L'intégration proportionnelle

L'application de la consolidation proportionnelle signifie que le bilan consolidé du Co-entrepreneur inclut sa quote-part des actifs contrôlés conjointement et sa quote-part des passifs dont il est conjointement responsable. L'état de résultat consolidé du Co-entrepreneur comprend sa quote-part des produits et charges de l'entité contrôlée conjointement.

c. Traitement de l'écart d'acquisition

Conformément à la norme comptable nationale (NCT 38) et internationale (IFRS 3)¹, le regroupement d'entreprises ayant abouti à la création de la société DELICE Holding est un regroupement d'entreprises sous contrôle commun qui est hors champ d'application de ces deux normes. De ce fait il n'est pas fait application de la méthode d'acquisition, par conséquent :

- Les actifs et passifs des entreprises regroupées sont repris à leur valeur comptable nette.
- Aucun goodwill n'est constaté suite au regroupement. Toute différence entre la valeur des apports et les capitaux propres des entités regroupées est enregistrée dans les réserves consolidées (réserves de restructuration).

¹ Selon le paragraphe 10 de la norme internationale IFRS 3, un regroupement d'entreprises impliquant des entités ou des activités sous contrôle commun est un regroupement d'entreprises dans lequel la totalité des entités ou activités se regroupant sont contrôlées in fine par la même partie ou les mêmes parties, tant avant qu'après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas temporaire.

V. Principales méthodes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- ✓ hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ convention de la permanence des méthodes ;
- ✓ convention de la périodicité ;
- ✓ convention de prudence ;
- ✓ convention du coût historique et
- ✓ convention de l'unité monétaire.

A. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Désignation	Taux annuels
Constructions	5%
Matériel industriel	6,67%
Matériel de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel et outillages	10%
Mobiliers, matériels de bureaux	10%
Matériels informatiques	15%
Logiciels	33%

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

B. Titres de participation

Les titres de participation non consolidés figurent au bilan à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur attribution.

C. Stocks

Les stocks du groupe sont essentiellement composés de stocks de matières premières, stocks d'emballages, pièces de rechange, matières consommables, des encours et des produits finis.

Les stocks de produits finis sont valorisés selon la méthode du coût de production incluant :

- Le coût des consommations de matières premières et emballages ;
- Les coûts directement attribuables à la production (principalement consommations d'énergie, consommation de pièces de rechange et de consommables, les charges de personnel directes, les amortissements des immobilisations directement rattachés au cycle de production...);
- Une quote-part des coûts indirects de production ;

Les stocks de matières premières, d'emballages et de pièces de rechange sont valorisés au coût d'achat incluant le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurance et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

D. Revenus

Les revenus résultent de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

E. Impôt différé

Les sociétés du Groupe DELICE Holding sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

F. Notes relatives aux rubriques du bilan :

Notes 1 : Immobilisations incorporelles :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Logiciels	5 213 550	4 984 403
Concessions de marques et brevets	46 920	46 920
Immobilisations incorporelles en cours	282 465	90 018
Immobilisations corporelles	5 542 935	5 121 340
Amortissements Logiciels	(4 871 097)	(4 576 698)
Amortissements Concessions de marques et brevets	(46 920)	(46 920)
Amortissements Immobilisations corporelles	(4 918 017)	(4 623 618)
Immobilisations corporelles nettes	624 918	497 722

Notes 2 : Immobilisations corporelles :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Terrains	11 387 767	11 387 767
Constructions	82 016 771	72 240 122
Matériel industriel	357 536 245	328 879 514
Outillage industriel	10 168 054	8 822 286
Matériel de transport	53 719 716	47 733 836
Installations Techniques, agencements, aménagements et installations divers	82 903 605	71 089 268
Equipements de bureau	3 246 056	2 265 965
Matériel informatique	10 829 692	9 878 342
Matériel d'emballage	3 713 813	4 098 060
Autres Equipements	2 152 662	2 149 512
Immobilisations en cours	24 613 424	33 760 315
Immobilisations corporelles	642 287 805	592 304 987
Amortissements Constructions	(27 585 884)	(24 211 635)
Amortissements Matériel industriel	(185 933 981)	(163 888 072)
Amortissements Outillage industriel	(6 696 615)	(5 866 554)
Amortissements Matériel de transport	(38 130 323)	(34 488 106)
Amortissements installations Techniques, agencements, aménagements et installations divers	(45 766 968)	(40 276 704)
Amortissements Equipements de bureau	(1 989 393)	(1 784 301)
Amortissements Matériel informatique	(9 031 912)	(8 239 771)
Amortissements Matériel d'emballage	(2 343 373)	(3 003 633)
Amortissements Autres Equipements	(2 145 717)	(2 140 914)
Provisions sur immobilisations corporelles	(1 592 613)	(1 255 937)
Amortissements Immobilisations corporelles	(321 216 779)	(285 155 628)
Immobilisations corporelles nettes	321 071 026	307 149 359

La valeur nette des immobilisations incorporelles et corporelles s'élève à 321 695 944 dinars au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

<i>Montants en KDT</i>	VB Dec19	Entrées	Cession	reclassements & retraitements	VB Decembre 20	AMORT 2019	Dotations 2020	Amortissem ents/Cession /Reprise	Reprise & retraitements	Amortissements Cumulés 20	VCN 2019	VCN 2020
Logiciels	4 984 403	41 100	-	188 047	5 213 550	4 576 699	294 398	-	-	4 871 097	407 704	342 453
Concessions de marques et brevets	46 920	-	-	-	46 920	46 920	-	-	-	46 920	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	90 018	329 773	-	(137 326)	282 465	-	-	-	-	-	90 018	282 465
Total immobilisations incorporelles	5 121 340	370 873	-	50 721	5 542 935	4 623 618	294 398	-	-	4 918 016	497 722	624 918
Terrains	11 387 767	-	-	-	11 387 767	-	-	-	-	-	11 387 767	11 387 767
Constructions	72 240 121	29 622	-	9 747 028	82 016 771	24 211 635	3 374 249	-	-	27 585 884	48 028 486	54 430 887
Matériel industriel	328 879 514	3 186 288	(2 600 307)	28 070 751	357 536 245	163 888 072	24 592 635	2 465 128	(81 599)	185 933 981	164 991 442	171 602 265
Outillage industriel	8 822 286	1 234 195	(56 113)	167 685	10 168 054	5 866 554	886 174	56 112	-	6 696 615	2 955 733	3 471 439
Matériel de transport	47 733 836	6 293 823	(2 261 310)	1 953 367	53 719 716	34 488 107	5 986 403	1 786 442	(557 745)	38 130 323	13 245 729	15 589 393
Agencements, aménagements et installations divers	71 089 268	4 700 719	(456 140)	7 569 757	82 903 605	40 276 704	5 810 530	244 131	(76 134)	45 766 968	30 812 564	37 136 637
Equipements de bureau	2 265 965	984 180	(37 535)	33 446	3 246 056	1 784 301	242 626	-	(37 534)	1 989 393	481 664	1 256 663
Matériel informatique	9 878 342	648 050	-	303 300	10 829 692	8 239 771	792 141	-	-	9 031 913	1 638 571	1 797 779
Matériel d'emballage	4 098 060	215 331	(1 282 969)	683 392	3 713 813	3 003 633	731 722	1 372 872	(19 110)	2 343 373	1 094 427	1 370 441
Autres Equipements	2 149 512	3 150	-	-	2 152 662	2 140 914	4 803	-	-	2 145 717	8 598	6 945
Immobilisations en cours	33 760 315	42 087 962	-	(51 234 853)	24 613 424	-	-	-	-	-	33 760 315	24 613 424
Provisions constituées	-	-	-	-	-	1 255 937	480 997	144 320	-	1 592 613	(1 255 937)	(1 592 613)
Total immobilisations corporelles	592 304 987	59 383 319	(6 694 372)	(2 706 128)	642 287 805	285 155 627	42 902 281	6 069 006	(772 123)	321 216 779	307 149 359	321 071 026
Total immobilisations incorporelles et corporelles	597 426 327	59 754 192	(6 694 372)	(2 655 407)	647 830 740	289 779 245	43 196 679	6 069 006	(772 123)	326 134 795	307 647 082	321 695 944

Note 3 : Immobilisations financières :

Les immobilisations financières présentent un solde net de **2 576 890** dinars au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Titres de participation (*)	2 254 472	2 254 472
Dépôts et cautionnements	1 570 017	1 288 187
Prêts au personnel	281 893	167 981
Immobilisations financières brutes	4 106 382	3 710 640
Provisions sur titres de participation	(1 500 000)	-
Provisions sur dépôts et cautionnements	(29 492)	(29 492)
Immobilisations financières nettes	2 576 890	3 681 148

(*) Les titres de participations se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Titres de participation Zitouna Tamkeen	2 000 000	2 000 000
Titres de participation SMADEA	173 770	173 770
Titres de participation BTS	43 602	43 602
Titres de participation Attijari SICAR	22 050	22 050
Titres de participation SODINO	15 000	15 000
Titres de participation UNITED	50	50
Total	2 254 472	2 254 472

Note 4 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants présentent un solde net de **410 750** dinars au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Ecart de conversion	-	524 749
Charges à répartir	410 750	1 577 367
Total	410 750	2 102 116

Note 5 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés présentent un solde de **4 830 506** dinars au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Actifs d'impôts différés CLN	130 276	513 852
Actifs d'impôts différés CF	1 482 410	1 675 891
Actifs d'impôts différés CLC	1 189 076	1 159 213
Actifs d'impôts différés STIAL	859 988	790 070
Actifs d'impôts différés SBC	533 128	553 308
Actifs d'impôts différés SOCOGES	574 989	567 400
Actifs d'impôts différés Delta plastic	60 639	54 019
Total	4 830 506	5 313 753

Note 6 : Stocks

Les stocks présentent un solde net de **144 343 732** dinars au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Produits finis	52 339 638	32 820 331
Produits en cours	556 603	1 396 142
Matières premières	31 866 950	33 999 985
Emballages	34 455 663	33 186 647
Pièces de rechanges	31 757 787	26 547 781
Matière consommable	2 971 011	4 389 956
Produits de nettoyage	392 369	114 276
Stocks divers	1 892 802	1 820 642
Total des stocks en brut	156 232 823	134 275 761
Provisions pour dépréciation des stocks	(11 889 091)	(11 628 264)
Total des stocks en net	144 343 732	122 647 497

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de **28 803 576** dinars au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Clients	32 294 522	27 992 654
Clients douteux	3 325 081	2 783 379
Total brut	35 619 603	30 776 033
Provisions sur créances clients	(6 816 027)	(4 050 273)
Total net	28 803 576	26 725 760

Note 8 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de **104 213 451** dinars au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Produits et subventions à recevoir	60 780 727	48 148 369
Fournisseurs avances et acomptes	16 997 542	31 635 881
Etat impôts et taxes	23 294 276	18 981 760
Personnel avances et prêts	1 066 618	1 151 573
Charges constatées d'avance	865 869	758 485
Débiteurs divers	3 574 064	1 473 159
Total brut	106 579 096	102 149 228
-Provisions dépréciation des autres actifs courants	(2 365 645)	(2 267 735)
Total net	104 213 451	99 881 493

Note 9 : Placements et autres actifs financiers

Les placements s'élèvent à **696 270** dinars au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Comptes à terme / Certificats de dépôt	-	9 500 000
Autres actifs financiers	696 270	721 669
Total	696 270	10 221 669

Note 10 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **64 368 386** dinars au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Banques	53 114 607	59 291 455
Valeurs à l'encaissement	11 236 196	3 392 773
Caisses	17 583	13 322
Total	64 368 386	62 697 550

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent un solde de **70 974 519** dinars au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Crédits financement cycle d'exploitation	31 838 869	60 500 000
Concours bancaires	9 648 188	20 917 376
Emprunts échéance à moins d'un an	18 124 809	15 797 095
Intérêts courus	11 362 653	6 768 223
Total	70 974 519	103 982 695

Note 11 : Capitaux propres**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

Exercice clos le 31 Décembre 2020

	Capital social	Réserves de restructuration	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres (part du groupe)	Intérêts des minoritaires/réserves	Intérêts des minoritaires/résultat	Total des capitaux propres
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2018	549 072 620	(472 190 804)	64 324 957	30 891 570	172 098 343	11 032 772	(838 435)	182 292 680
Affectation résultat			30 891 570	(30 891 570)		(838 435)	838 435	-
Distribution des dividendes			(22 536 503)		(22 536 503)	(10 024)		(22 546 527)
Subvention d'investissement			8 314 325		8 314 325	(22 842)		8 291 483
Variation du pourcentage d'intérêt			(110 310)		(110 310)	56 717		(53 593)
Résultat consolidé de l'exercice 2019				46 529 346	46 529 346		(3 518 125)	43 011 221
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2019	549 072 620	(472 190 804)	80 884 039	46 529 346	204 295 201	10 218 188	(3 518 125)	210 995 264
Affectation résultat			46 529 346	(46 529 346)		(3 518 125)	3 518 125	-
Distribution des dividendes			(18 284 118)		(18 284 118)	(46 401)		(18 330 519)
Subvention d'investissement			(2 679 214)		(2 679 214)	(24 940)		(2 704 154)
Variation du pourcentage d'intérêt			(88)		(88)	88		-
Augmentation du capital						2 500 120		2 500 120
Résultat consolidé de l'exercice 2020				57 816 018	57 816 018		417 611	58 233 629
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2020	549 072 620	(472 190 804)	106 449 965	57 816 018	241 147 799	9 128 930	417 611	250 694 340

Note 12 : Emprunts

Les emprunts présentent un solde de **146 424 752** dinars au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Emprunts	146 424 752	147 800 210
Emprunts fournisseurs d'immobilisations	-	209 021
Total	146 424 752	148 009 231

Note 13 : Provisions

Les provisions présentent un solde de **24 102 763** dinars au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Provision pour risques et charges	14 902 687	12 332 873
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	9 200 076	7 585 151
Total	24 102 763	19 918 024

Note 14 : Passifs d'impôts différés

Les passifs d'impôts différés présentent un solde de **3 956 445** dinars au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
CLC-Passif d'impôt différé	3 161 140	1 547 353
CLN-Passif d'impôt différé	795 305	941 065
Total	3 956 445	2 488 418

Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un solde de **129 182 531** dinars au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Fournisseurs d'exploitation	83 483 064	71 239 556
Fournisseurs effets à payer	20 612 752	11 688 938
Fournisseurs d'immobilisations	7 906 723	18 086 053
Fournisseurs factures non parvenues	17 179 992	11 258 773
Total	129 182 531	112 273 321

Note 16 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent un solde de **46 604 155** dinars au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Charges à payer	13 899 587	11 274 045
Clients avances et acomptes	3 938 185	4 247 842
Comptes de personnel	7 385 122	3 301 123
Cotisations sociales	3 725 976	3 006 790
Etat impôts/taxes	11 814 574	10 504 719
Actionnaires, dividendes à payer	1 068 092	6 186 428
Créditeurs divers	4 772 619	4 730 166
Total	46 604 155	43 251 113

G. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :

Note 17 : Revenus

Les revenus s'élèvent à **1 046 727 484** dinars en 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Ventes locales	873 552 437	812 275 199
Ventes à l'export	32 629 456	29 084 528
Ristournes et rabais	(6 104 908)	(4 329 740)
Subventions d'exploitation	146 650 499	128 330 632
Total	1 046 727 484	965 360 619

Note 18 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à **31 238 256** dinars en 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Subventions stockage de lait	10 604 124	7 344 177
Autres produits d'exploitation	19 021 828	4 633 707
Quote part subvention d'investissement	1 612 304	1 420 606
Total	31 238 256	13 398 489

Note 19 : Achats consommés

Les achats consommés s'élèvent à **803 340 972** dinars en 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Achats matières premières	570 576 743	531 468 488
Achats matières consommables et emballages	177 683 264	195 704 643
Variation des stocks	27 822 779	(11 667 717)
Achats non stockés de matières et consommables	24 933 706	25 391 052
Achat de prestation de services	3 421 984	1 811 358
Achats de marchandises consommées	29 194	547 172
Rabais et ristournes sur achats	(1 126 698)	(2 313 178)
Total	803 340 972	740 941 818

Note 20 : Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à **89 933 961** dinars en 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Salaires	75 190 342	68 054 647
Charges sociales	11 044 826	10 311 284
Autres charges de personnel	3 698 793	4 180 123
Total	89 933 961	82 546 054

Note 21 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à **52 649 276** dinars en 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	43 196 679	38 087 258
Dotations (nettes) aux provisions pour risques et charges	4 184 739	2 943 610
Dotations (nettes) aux provisions /des titres de participations	1 500 000	(174 400)
Dotations (nettes) aux provisions pour dépréciation du stock	260 827	3 867 004
Dotations (nettes) aux provisions pour dépréciations des créances / autres actifs	2 863 664	1 180 558
Dotations (nettes) aux résorptions des frais préliminaires	643 367	874 643
Total	52 649 276	46 778 673

Note 22 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à **69 375 170** dinars en 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Publicité	16 968 788	14 888 497
Honoraires & rémunération d'intermédiaire	6 662 182	6 395 536
Etudes et recherches	4 430 971	1 711 707
Entretien & réparation	9 068 190	8 336 974
Locations	9 442 861	7 074 692
Charges d'assurance	2 690 290	2 094 503
Redevances	2 752 357	2 622 341
Services extérieurs	171 769	92 598
Transport de biens	8 620 966	9 949 405
Voyages et déplacements	1 071 576	1 414 004
Services bancaires	636 886	712 804
Frais de télécommunications	558 680	501 189
Sous-traitance	663 091	572 932
Impôts et taxes	2 874 699	2 556 490
Jetons de présence	105 000	100 000
Charges diverses ordinaires	2 607 874	2 752 593
Autres charges d'exploitation	48 990	145 125
Total	69 375 170	61 921 391

Note 23 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à **18 515 249** dinars en 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Charges d'intérêts	16 035 452	17 242 605
Pertes/gains de changes	2 479 797	685 550
Total	18 515 249	17 928 155

Note 24 : Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à **2 925 430** dinars en 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Produits des placements et des comptes courants	2 925 430	3 998 679
Total	2 925 430	3 998 679

Note 25 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à **3 835 022** dinars en 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Produits sur cession d'immobilisations	426 679	6 377 689
Autres gains ordinaires	3 408 343	44 419
Total	3 835 022	6 422 108

Note 26 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à **262 706** dinars en 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Pertes sur cession d'immobilisations	20 498	33 190
Autres pertes ordinaires	242 208	211 197
Total	262 706	244 388

H. Notes relatives aux rubriques de l'état des flux de trésorerie :

Note 27 : Trésorerie nette

<u>Liquidités, équivalents de liquidités (A)</u>	<u>Solde au 31/12/2020</u>	<u>Solde au 31/12/2019</u>
Banques	53 114 607	59 291 455
Valeurs à l'encaissement	11 236 196	3 392 773
Caisses	17 582	13 322
Total (A)	64 368 386	62 697 550

<u>Concours bancaires et autres passifs financiers (B)</u>	<u>Solde au 31/12/2020</u>	<u>Solde au 31/12/2019</u>
Concours bancaires	9 648 188	20 917 376
Total (B)	9 648 188	20 917 376

Trésorerie nette (A-B)	54 720 198	41 780 174
-------------------------------	-------------------	-------------------

I. Autres notes :

Note 28 : Note sur l'impact COVID-19 :

Les états financiers de la société sont arrêtés par le conseil d'administration tenu en date du 21 Avril 2021.

La Direction Générale du groupe confirme :

- L'hypothèse du maintien de la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause lors de la préparation et la présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020 ;
- Les montants présentés dans les états financiers consolidés précédents n'ont pas subi de changements significatifs liés à la pandémie COVID 19 ;
- La situation financière et la performance du groupe n'ont pas subi de variations significatives liées à la pandémie COVID 19. Toutefois, des dépenses supplémentaires ont été engagées pour faire face à la pandémie. Ces dépenses concernent notamment des primes exceptionnelles accordées au personnel, des locations de bus pour le transport, l'achat de gels hydro-alcooliques, de masques, de produits désinfectants et des équipements de protection.
- En l'absence de répercussions sur ses activités, le groupe n'a pas bénéficié des mesures de soutien gouvernementales ;
- L'absence d'évènements significatifs postérieurs à la date de clôture et qui n'ont pas été inclus dans les états financiers annuels.

- Soucieux d'agir en tant qu'entreprise citoyenne, et dans le cadre de sa responsabilité sociétale, le groupe a contribué à l'effort national de lutte contre la propagation de l'épidémie en apportant des aides aux hôpitaux et des dons au fonds de lutte contre le Covid-19.

Note 29 : Détermination du résultat par action :

	2020	2019
Résultat net consolidé (A)	57 816 018	46 529 346
Nombre des actions en début de période	54 907 262	54 907 262
Nombre des actions en fin de période	54 907 262	54 907 262
Nombre moyen des actions (B)	54 907 262	54 907 262
Résultat par action en dinars (A/B)	1,053	0,847

Note 30 : Engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan donnés se présentent au 31 décembre 2020 comme suit :

Libellé	Société	Montant
Crédits documentaires	CLN	5 221 168
	STIAL	605 104 €
	SDEM	245 442 €
Cautions de Garantie	CLN	135 000
	STIAL	4 142 505
Engagement par Signature	CLSB	126 000
Engagement donnés à la douane	SOCOGES	67 501
Effets en circulation	CLSB	2 135 450
Aval effet sur l'étranger	STIAL	190 080 €
Financement en devise	CLSB	4 016 833
Financement de stock	CF	5 000 000
	CLSB	11 000 000
Débit de compte	CF	1 803

Par ailleurs les sociétés du groupe ont donné des nantissements sur Titres Fonciers, sur Fonds de Commerce et Matériel qui se détaillent comme suit :

- La « CLSB » a contracté des crédits en 2013 et 2014 auprès de l'ATB et Attijari Bank pour les montants respectifs de **4 MDT** et **8,5 MDT**.

En contrepartie des crédits obtenus, la société a signé des contrats de garantie au profit des banques citées. Ces garanties comportent l'hypothèque sur l'immeuble abritant l'usine à Lassouda à Sidi Bouzid et le nantissement sur le fonds de commerce de la société et sur le matériel installé à l'usine.

- Pour l'obtention de certains crédits auprès des établissements financiers, la Compagnie Fromagère a accordé des garanties se détaillant comme suit :

Désignation	Montant en DT
Nantissement du fonds de commerce et matériel au profit Attijari BANK	4 000 000
Nantissement du fonds de commerce et matériel au profit Attijari BANK	4 000 000
TOTAL	8 000 000

- La SBC a obtenu deux emprunts auprès d'ATTIJARI BANK pour 7.000.000 DT et 6.000.000 DT rémunérés au taux de TMM + 1%. En garantie des emprunts contractés, la Société des Boissons du Cap Bon a accordé des hypothèques immobilières et des nantissements de fonds de commerce et du matériel au profit d'Attijari Bank.

- La « CLC » a accordé des hypothèques et des nantissements de fonds de commerce et matériel au titre de ses crédits de gestion accordés. De même, la « CLC » a accordé des conventions des rétrocessions d'actions avec les différentes SICAR.

Les hypothèques et nantissements accordés au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

Banque	Valeur de l'hypothèque ou du nantissement
Attijari Bank	39 000 000
Amen Bank	12 500 000
ATB	12 500 000
Zitouna Bank	4 000 000
BIAT	23 500 000
Total	91 500 000

DELICE HOLDING

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe « Délice Holding » pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 671 939 505 dinars, un bénéfice net de 57 816 018 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe « Délice Holding », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 21 Avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 28 des états financiers consolidés « Note sur l'impact COVID-19 » indiquant les impacts de la crise sanitaire liée au corona virus Covid-19 sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Groupe

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 21 avril 2021.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
 - Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
 - Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
 - Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du Groupe à poursuivre leurs exploitations. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
 - Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
 - Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
 - Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
-

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Tunis, le 27 Avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet M.S.Louzir

FINOR

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR

Karim DEROUICHE
